

# **ORDRE DU JOUR**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018**

\*  
\* \*

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 17 mai 2018 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **Administration générale, Finances**

1 - Régie de recettes "Animations ludiques et sportives" - Mise en Débet du Régisseur - Demande de remise gracieuse

2 - Garantie d'emprunt en faveur de la SCI Saint Pierre ayant pour objet la construction et la rénovation de classes de primaires sur le site de l'ensemble scolaire "Saint-Paul-Notre-Dame" à Beauvais

3 - Direction des Ressources Humaines - Tableau des effectifs - ajustement

4 - Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Beauvais, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le Centre Communal d'Action Sociale, l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais et les communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

5 - Petite Enfance - achat de lots et gratifications - inauguration pôle Lebesgue "Bulle de rêve"

6 - Création d'un marché de produits issus de l'agriculture biologique et en cours de conversion vers le Bio

7-Dialogue social - Mise en place d'un comité technique (CT), d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des commissions consultatives paritaires (CCP) communs à la Ville et au centre communal d'action sociale - détermination du nombre de représentants

### **Solidarité, Sécurité**

8 - Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Attribution de subventions

9 - Vie associative - attribution de subventions exceptionnelles :  
Union Nationale des Combattants - Union des Berbères du Beauvaisis - SOFIA - les Sources - Intinér'air - Destin de Femmes - BGE Picardie

## **Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse**

10 - Projet Éducatif Territorial- Adhésion à divers organismes

11 - Projet EDucatif Territorial (PEDT) - Organisation des activités de l'été 2018 et du périscolaire de l'année scolaire 2018-2019

12 - Vie scolaire - politique éducative 2018-2019 - classes de découverte

13 - Vie Scolaire - Politique Éducative - année scolaire 2018-2019

## **Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement**

14 - Commerce - Adhésion au Réseau Centre-Ville en Mouvement

15 - Commerce - Versement d'une subvention à l'association des commerçants Beauvais Shopping

16 - Foncier - Vente - Chemins ruraux inclus dans le périmètre de la ZAC NOVAPARC

17 - Foncier - Réserves foncières Bois de l'Aulnaie - Acquisition Morice

18 - Foncier - acquisition de la parcelle BO 119 rue de Tillé

19 - Foncier - acquisition des parcelles AC n°s 1067 et 1070 sises rue de Paris

20 - Foncier - Acquisition - parcelles n°s AX 81, 82 et 83 appartenant aux conjoints Van der Male

21 - Réseau de chaleur bois : avenant n°4 à la délégation de service public

22- Plan "Action Cœur de Ville " : approbation de la convention cadre

## **Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie**

23 - Extension du dispositif de gratuité du stationnement - Avenant au contrat de délégation du service public du stationnement

## **Sport**

24 - Sport - Manifestations sportives - Organisation 2018 "La Transquar Beauvais"

25 - Sport - Piscine Aldebert Bellier - Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise

26 - Sport - Subvention - Attribution de subventions sur projet à des associations sportives

### **Culture**

27 - Culture - Association Jean de la Lune : octroi d'une subvention

28 - Culture - Adhésion à l'association Pôle Nord - fédération régionale des arts de la rue et de l'espace public en Hauts-de-France

29 - Culture - Festival Pianoscope 2018 : conventions et demandes de subventions

30 - Culture - Le Quadrilatère : règlement intérieur

31 - Culture - Partenariat entre la Ville de Beauvais, l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour le développement des visites guidées et médiations culturelles sur le site de la maladrerie Saint-Lazare : signature d'une convention

32 - Culture - Association Beauvais Cathédrale (ABC) : Convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

33 - Culture - Restauration et constat d'état sur cinq tableaux de l'église Saint-Étienne :  
Demande de subvention

34 - Culture - Intervention de conservation sur les stalles de l'église Saint-Étienne : Demande de subvention

Délégation donnée au maire – compte rendu des décisions

**Fait à Beauvais, le 11 mai 2018**

**MME LE MAIRE** Bonsoir à tous. Nous allons débiter ce conseil municipal, et encore pas tout à fait puisque je vous propose, mes chers collègues, une intervention préalable. Tous les élus du conseil municipal ont été destinataires d'une lettre signée par l'ensemble des agents de la police municipale de Beauvais, nous interpellant une nouvelle fois sur la question de l'armement. Cette lettre, plus que toutes les autres, témoigne d'un désarroi de nos troupes et dénote un agacement psychologique palpable et une saturation morale dont nous devons toutes et tous prendre la mesure. Il convient de noter, et c'est particulièrement nouveau, que ces revendications sont aujourd'hui partagées par tous les agents, je dis bien par tous les agents, de la police municipale de Beauvais. Le courrier que vous avez toutes et tous reçu relaie les positions constantes des syndicats au niveau national comme au niveau local. Il interpelle sur des situations que nous devons affronter sans retard. En ma qualité de Maire de Beauvais, garante de la sécurité de nos concitoyens, mais aussi, je le précise, de l'intégrité physique de nos agents, de leur droit à se défendre, je ne peux et je pense qu'ensemble nous ne pouvons pas y rester insensibles. Je voudrais rappeler à notre assemblée qu'en 2015, nous avons organisé une consultation citoyenne qui posait clairement la question : êtes-vous pour ou contre l'armement de la police municipale ? A l'époque, les Beauvaisiens s'étaient prononcés contre l'armement des policiers municipaux. J'avais, pour ma part, clairement indiqué que je me soumettais au résultat sorti des urnes, ce qui a été fait. Je vous rappelle que cette démarche avait été engagée parce que la proposition d'armer la police municipale ne faisait pas partie de notre programme électoral pour la période 2014-2020. Et c'est pour ça que j'avais souhaité que cette question soit débattue par les Beauvaisiens eux-mêmes. Aussitôt la décision du non-armement entérinée, les agents de police municipale, que j'avais rencontrés pour leur faire part de mon soutien et de ma reconnaissance, ont légitimement exercé leur droit de retrait de certaines opérations qu'ils assumaient en lieu et place, de la police nationale. Des missions pour lesquelles ils étaient d'autant plus exposés qu'ils n'étaient pas armés contrairement à leurs collègues de la nationale. J'avais alors proposé de les équiper de pistolets à impulsion électrique qu'on appelle communément tasers. Ces armes de catégorie B permettent en effet aux agents de mieux affronter les situations dangereuses et de mieux garantir leur sécurité ainsi que celle des citoyens. Cependant, bien que les tasers aient une réelle force de décision, il nous faut reconnaître qu'ils n'ont pas l'impact psychologique d'une arme de poing. Et donc, malgré l'exercice de leur droit de retrait, les agents de la PM ont cependant pu continuer à mener à bien leurs missions pendant un certain temps. Mais les temps changent, les circonstances également. Les actes terroristes se sont durablement installés en France et partout la criminalité liée au trafic de drogue s'est amplifiée. Pas plus tard que le week-end dernier, un fou furieux a ensanglanté le cœur de Paris au milieu de la nuit, vous l'avez su comme tout le monde, dans un quartier animé entre la Bourse et l'Opéra. Il se trouve que ce terroriste, qui a foncé sur les policiers venus l'interpeller, a reçu deux coups de pistolet taser qui n'ont pas stoppé sa course folle et meurtrière. Heureusement qu'ils étaient deux puisque le second a pu faire marcher son arme létale. Ce cas d'actualité brûlante nous rappelle que la concertation citoyenne que nous avons organisée en septembre 2015 a eu lieu bien avant ou juste avant que la France ne subisse une avalanche d'attentats dans notre capitale puis dans un certain nombre de villes de province et qui ont endeuilé à jamais notre pays.

**MME LE MAIRE (suite)** Vous les avez tous en tête : le Bataclan, le meurtre des policiers à Magnanville, Nice, l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray, les militaires qui ont été attaqués au Louvre, à Orly, sur les Champs-Élysées, à Levallois et à la gare Saint-Charles à Marseille. Et puis, en 2018 les attaques du 23 mars à Trèbes et Carcassonne, et dimanche dernier à Paris. Je ne parlerai d'ailleurs pas de Londres, Bruxelles ou encore Barcelone. Les derniers événements survenus nous montrent que nous sommes désormais confrontés à un terrorisme particulièrement imprévisible qui frappe arbitrairement les civils et les forces de sécurité avec des armes archaïques, n'importe où, n'importe quand, dans les grandes villes jusque dans les villages de province. A cette violence terroriste liée à des questions d'obscurantisme religieux et de fanatisme très prégnant s'ajoute partout dans l'hexagone la criminalité mortifère liée au trafic de stupéfiants. C'est une criminalité de plus en plus armée, de passage, et de plus en plus violente. Elle prend pour cible les forces de l'ordre, qu'elles soient nationales ou locales, et elle n'a pas peur de l'uniforme. Elle ne craint plus « le bleu », comme on pourrait le dire d'une manière un peu triviale. Nous devons donc être conscients aujourd'hui que les délinquants ne font plus de différence entre agents de police nationale et agents de police municipale. Les uns comme les autres subissent régulièrement des agressions, qu'elles soient verbales ou physiques. Les missions de nos agents municipaux, elles ont évolué, elles ont changé de nature. S'ils étaient au départ des agents de prévention et de médiation avant d'être des agents de sécurité, s'ils avaient la charge de gérer les questions de respect du code de la route et des règles de stationnement, de lutte contre les incivilités, ils sont aujourd'hui chargés de missions de sécurité lourdes au même titre que les membres de la police nationale et de la gendarmerie. Vous savez d'ailleurs qu'à Beauvais il y a une convention de travail entre la police nationale et la police municipale en ce qui concerne leurs actions nocturnes. Bien que non armés, ils patrouillent régulièrement aux côtés des policiers et des gendarmes et font face aux mêmes dangers. Ce sont eux qui arrivent d'ailleurs souvent les premiers sur les scènes de violences, de crimes ou de troubles à l'ordre public. Le Maire que je suis, responsable de l'intégrité physique et psychologique des policiers municipaux, ne peut pas rester inactive et impassible. Nous nous devons de leur donner les moyens d'assurer leur propre sécurité. Je ne peux pas, malgré le respect profond que j'ai pour la démocratie participative, m'abriter derrière une consultation citoyenne aujourd'hui datée et peut-être plus vraiment représentative de l'opinion actuelle de nos concitoyens. Vous le savez, gérer dit-on c'est prévoir, c'est aussi dépasser des convictions profondes pour ne mettre en avant que l'intérêt général. J'ai, malgré la neutralité volontaire et assumée dont j'ai fait preuve en 2015, toujours été plutôt réservée sur la question de l'armement des policiers municipaux, considérant que la sécurité était avant tout une mission régaliennne de l'Etat. Mais l'Etat n'a plus aujourd'hui les moyens d'assurer seul la sécurité de nos compatriotes. Il doit, et c'est un phénomène qui me semble inéluctable, s'appuyer sur les collectivités locales qui ont créé des forces de police locale pour compléter et relayer l'action des forces de sécurité nationale.

**MME LE MAIRE (suite)** A force de rencontres avec les agents de notre police municipale, à force de réunions, de concertations, de rencontres sur le terrain, d'échanges avec d'autres collègues maires dans le cadre de mes fonctions de présidente de Villes de France, en visitant régulièrement les zones de sécurité de l'état d'urgence, en rencontrant aussi les forces de l'opération Sentinelle, en évaluant tout ce qu'implique le dispositif vigipirate, normalement lors de l'organisation de manifestations de tout ordre portées par la ville de Beauvais, un feu d'artifice, un marché de Noël, et il y en a évidemment plein d'autres, j'ai pris conscience de l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent les forces de l'ordre et notamment nos policiers municipaux.

Permettez-moi chers collègues de m'arrêter un instant et d'exprimer en votre nom, au nom de tous les habitants de notre territoire, notre reconnaissance à toutes les forces de l'ordre qui veillent sur notre tranquillité, qui assurent notre sécurité au quotidien, qui préservent la paix ici dans notre Ville mais aussi en France et à l'étranger. Alors c'est vrai que ma prise de conscience a été progressive et qu'aujourd'hui elle arrive à maturité.

J'ai donc souhaité m'exprimer devant vous ce soir, vous qui êtes la représentation des Beauvaisiens au sein de cette assemblée.

J'ai rencontré cet après-midi même l'ensemble des agents de la police municipale pour entendre une revendication que je qualifierais de « vitale » car il est bien ici question de vie. Nous en sommes tous d'accord, ce mot n'est pas exagéré. Après avoir consulté largement et sereinement la majorité municipale Beauvais Pour Tous sur ce sujet, je crois qu'il est de mon devoir de rouvrir le débat sur la question de l'armement de la police municipale afin d'y apporter une réponse actualisée, c'est-à-dire dans mon esprit, éclairée par les événements qu'a traversés la France depuis novembre 2015 ; éclairée par la réalité de l'exercice quotidien, de missions toujours plus difficiles et toujours plus dangereuses ; éclairée aussi par l'expérience acquise au fil de ces derniers mois. Je recevrai donc, dès demain, les présidents des groupes d'opposition municipale et je les consulterai pour connaître leurs positions et leurs avis sur le sujet. De même, je m'attacherai à consulter le plus largement possible les Beauvaisiens afin d'appréhender au mieux leur position sur ce sujet. A l'issue de tous ces échanges, je reviendrai vers vous avant le conseil municipal du mois de juin afin de vous préciser les contours des mesures que j'envisage de prendre. Je vous précise, enfin, que je ne souhaite pas que cette déclaration fasse ce soir l'objet d'un vote, ni d'un débat, c'était une déclaration préalable, je vous remercie de votre écoute.

**MME LE MAIRE** Nous allons ouvrir maintenant ce conseil municipal et je vous propose de prendre Antoine SALITOT parmi les benjamins et je vous propose de le désigner comme secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'avis contraires ? Il sera donc notre secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

**M. SALITOT** Merci Madame le Maire, c'est un honneur d'être le benjamin de cette assemblée. Ça fait plaisir pour une fois.

Le 17/05/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOU, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Françoise BRAMARD à Madame Caroline CAYEUX, Madame Salima NAKIB à Monsieur Jérôme LIEVAIN, Madame Chanez HERBANNE à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Elodie BAPTISTE à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE.*

Date d'affichage	24 mai 2018
Date de la convocation	11 mai 2018
Nombre de présents	40
Nombre de votants	44

**Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Monsieur Antoine SALITOT**

**MME LE MAIRE** Avant de passer à la délibération n° 1, je voudrais féliciter madame Anne GEFROY qui prend la présidence du Groupe Utile Pour Beauvais, si j'ai bien compris le courrier que nous a déposé Monsieur VIGUIER.

Délibération n°2018-72

(rapport réf 2018-72)

**Régie de recettes "Animations ludiques et sportives" - Mise en Débet du Régisseur  
- Demande de remise gracieuse**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Lors du reversement en Trésorerie des recettes du plan d'eau du Canada, le régisseur de la régie « Animations ludiques et sportives » a mentionné un déficit de caisse d'un montant de 38.50€.

Ce montant résulte de plusieurs erreurs de caisse occasionnées par les régisseurs mandataires (agents de caisse) de la baignade en juillet et août 2017.

L'article 4 du décret du 15 novembre 1966 précise que la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur titulaire se trouve engagée dès lors qu'un déficit en deniers ou en valeurs a été constaté.

Aussi, un ordre de versement a été établi à l'encontre de Madame Cuenca, régisseur titulaire.

Celle-ci a présenté une demande de remise gracieuse auprès de Monsieur le Trésorier de Beauvais Municipale.

Cette demande, à transmettre au Ministre chargé du Budget ou au Trésorier Payeur Général s'il a délégation, doit être revêtue des avis de l'assemblée délibérante de la collectivité et du comptable assignataire.

Compte tenu des circonstances et de la bonne foi du régisseur, il vous est proposé de donner un avis favorable à cette demande de remise gracieuse.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 2 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**1 – REGIE DE RECETTES "ANIMATIONS LUDIQUES ET SPORTIVES" - MISE EN DEBET DU REGISSEUR - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

**M. JULLIEN** Il s'agit d'un dossier relativement simple puisqu'il a été constaté un écart de caisse dans la régie du plan d'eau du Canada et la régisseuse s'est vue taxée d'un déficit de 38,50 €, ce qui a entraîné une mise en débet comme le prévoit la loi, notamment le décret du 15 novembre 1966.

Compte tenu des éléments qui nous ont été communiqués sur la bonne foi de la régisseuse, je vous propose ce soir à travers cette délibération de donner un avis favorable à une remise gracieuse de cette mise en débet compte tenu des explications qui ont été données, comme je le rappelais tout à l'heure.

La commission « Administration générale et finances » a donné un avis favorable à cette proposition de décision.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 17/05/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOU, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Françoise BRAMARD à Madame Caroline CAYEUX, Madame Salima NAKIB à Monsieur Jérôme LIEVAIN, Madame Chanez HERBANNE à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Elodie BAPTISTE à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE.*

Date d'affichage	24 mai 2018
Date de la convocation	11 mai 2018
Nombre de présents	40
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Monsieur Antoine SALITOT

Délibération n°2018-89

(rapport réf 2018-89)

**Garantie d'emprunt en faveur de la SCI Saint Pierre ayant pour objet la construction et la rénovation de classes de primaires sur le site de l'ensemble scolaire "Saint-Paul-Notre-Dame" à Beauvais**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Situé en centre-ville, l'ensemble scolaire « Saint Paul-Notre-Dame » accueille plus de 1 000 enfants de la maternelle à la troisième, sur deux sites.

Dans le cadre de la gestion et du développement de l'offre scolaire au sein du Diocèse de Beauvais, il est apparu nécessaire de regrouper au sein d'une société civile immobilière (SCI) les biens immobiliers de l'ensemble « Saint Paul-Notre Dame », devant faire d'importants travaux de construction, d'agrandissement et de restructuration. Ce projet permettra notamment d'améliorer l'accueil des élèves.

La construction de nouveaux bâtiments pour accueillir les classes primaires, la restructuration des locaux de l'école Saint Paul et de l'institution Notre Dame à Beauvais nécessiteront un investissement de plus de 6 000 000,00 euros.

Le financement de cet investissement sera porté par la SCI Saint Pierre (qui sera propriétaire du foncier) et se fera par un premier emprunt de 4 500 000,00 euros et un second de 500 000,00 euros.

L'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) « Saint Paul Notre Dame » complètera ce financement.

A ce titre, par courrier en date du 12 février 2018, la SCI Saint Pierre a sollicité la Ville de Beauvais pour obtenir le cautionnement à hauteur de 2 170 000,00€ de l'un des prêts qu'elle souhaite contracter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour le financement de son projet.

**Les caractéristiques financières du prêt à garantir sont les suivantes :**

Organisme prêteur : Crédit Agricole Brie Picardie

Montant : 4.500.000,00 euros

Durée totale du prêt : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt : taux fixe 1,99% l'an sans différé d'amortissement du capital (le remboursement intervient dès les premiers débloques de fonds)

Remboursement : par 300 mensualités de 19051,54€ chacune sur la base d'un déblocage unique, les mensualités étant dépendantes du planning de déblocage.

Garantie : caution solidaire de la Ville de Beauvais limitée à 2 250 000,00€ soit 50% du prêt total. En cas d'impayés : délégation de loyers par cession Dailly.

Période de déblocage : à partir de mai 2018 et au plus tard le 31 août 2019. La mise à disposition des fonds pourra être effectuée en une ou plusieurs fois durant cette période.

**La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au remboursement complet de celui-ci. Cette garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait acquitté à la date d'exigibilité et à hauteur du montant accordé par la présente délibération.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de l'organisme prêteur, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 2 170 000,00 euros (environ 48%) pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 4 500 000,00 euros pour une durée de 25 ans souscrit auprès du Crédit Agricole Brie Picardie dans les conditions mentionnées ci-dessus ;

- d'autoriser madame le maire ainsi que l'élue déléguée à signer toutes pièces et autorisations relatives à ce dossier.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 2 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Claude POLLE ne prend pas part au vote.

## **2 – GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SCI SAINT PIERRE AYANT POUR OBJET LA CONSTRUCTION ET LA RENOVATION DE CLASSES DE PRIMAIRE SUR LE SITE DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE "SAINT-PAUL-NOTRE-DAME" A BEAUVAIS**

**M. JULLIEN** Il s'agit d'un dossier qui est important en ce qui concerne notamment la construction et la rénovation de classes au profit de la SCI Saint-Pierre.

La SCI Saint-Pierre sollicite de notre collectivité une garantie d'emprunt pour construire un certain nombre de classes, notamment organiser les locaux de l'école Saint-Paul pour accueillir toutes les maternelles. Je précise que cela concerne 106 enfants de la maternelle à la troisième sur deux sites, notamment l'école privée Saint-Paul et également 88 enfants pour l'institution Notre-Dame.

Egalement un des projets de construction et d'aménagement des locaux de Notre-Dame pour accueillir les classes élémentaires et les collégiens. Ça porte sur 713 élèves pour l'institution Notre-Dame et 136 élèves pour l'école Saint-Paul.

En perspective, il est prévu grâce à ce projet d'augmenter les effectifs et l'ouverture de nouvelles classes, ce qui entraîne bien évidemment un intérêt public pour notre collectivité. Pour permettre la réalisation de ce projet, il nous est proposé de mettre en place une garantie d'emprunt pour 2 170 000 € pour pouvoir permettre d'assurer le financement de cette opération qui est d'intérêt général. Compte tenu également des vérifications que nous avons faites, nous constatons par ailleurs qu'aucun reliquat de garantie d'emprunt, ou aucune garantie d'emprunt n'est encore inscrite dans nos livres.

C'est pour cela que je vous propose, mes chers collègues, de donner un avis favorable à cette garantie d'emprunt pour 2 170 000 € compte tenu de l'intérêt général apporté par ce dossier.

**MME GEFFROY** Merci Madame le Maire, chers collègues. Nous avons été assez surpris par cette délibération. Cette garantie d'emprunt en faveur de cette SCI Saint-Pierre, elle est certes légale, mais pour nous moralement elle est choquante. Elle engage la collectivité pour une initiative privée et réduit du même coup les capacités financières de notre collectivité. La Ville ne devrait-elle pas en priorité investir dans ses écoles publiques qui pour certaines ont vraiment besoin de rénovations importantes, et prévoir notamment aussi les travaux qui vont être nécessaires dans les écoles pour la réforme et le dédoublement des classes ? Ça pose des problèmes quand même dans certains locaux importants. La Ville ne devrait-elle pas plutôt veiller à éviter les fermetures de classes dans les écoles publiques qui ne peuvent résulter aussi de la capacité d'accueil des écoles privées de Beauvais, qui sont là soutenues par la Ville ? Est-ce que ne devrions pas défendre plus vigoureusement le vivre ensemble et la mixité scolaire qu'assument seules les écoles publiques, puisque nos capacités financières de la Ville pour un enseignement qui fait payer les familles, puisque ce sont des écoles privées, payantes, plutôt que pour des écoles publiques qui garantissent le droit à l'éducation pour tous et la gratuité. Enfin, pour terminer cette intervention, à titre de comparaison, que penserait-on d'une collectivité qui garantirait des emprunts pour un promoteur immobilier, alors que c'est logique de garantir ceux des offices et des sociétés d'HLM pour le logement social pour le droit effectif au logement pour tous. Avec ces éléments de réflexion, les élus du groupe Utile Pour Beauvais voteront contre cette décision.

**MME LE MAIRE** Madame GEFROY, je suis très étonnée de votre réaction pour plusieurs raisons. D'abord, je pense que vous avez mélangé garantie d'emprunt et subventions, ce n'est pas tout à fait la même chose.

**MME GEFROY** : Non, non.

**MME LE MAIRE** Garantie d'emprunt c'est simplement cautionner l'emprunt fait par ces établissements.

Deuxièmement, je voudrais vous rappeler que ces établissements sont sous contrat d'Etat et que nous ne faisons que respecter ce contrat d'Etat.

Troisièmement, ces écoles reçoivent beaucoup de petits Beauvaisiens et je ne vois pas au nom de quel arbitraire politicien nous devrions priver certains d'un enseignement qui, je le rappelle, est surveillé et sous contrôle de l'Etat.

Et enfin, je voudrais vous dire que quelles que soient les villes et les tendances politiques des villes, que ce soit Nogent, Noyon, même Creil je me suis laissée dire, ont soutenu les emprunts de l'enseignement libre sous contrat d'Etat. Donc je m'étonne que vous vouliez faire cette discrimination ou cet ostracisme entre l'enseignement libre sous contrat d'Etat et l'enseignement public.

**M. NARZIS** Ce n'est pas de l'ostracisme, c'est qu'aujourd'hui, enfin je pense que Jean-Marie JULLIEN ne dira pas le contraire, l'essentiel des garanties d'emprunts en France par les collectivités sont faits pour le logement social essentiellement, qui sont clairement d'intérêt public. Je ne vois pas le côté intérêt public d'une garantie d'emprunt d'un soutien à l'extension d'un établissement d'enseignement privé. Je vous dis ça parce qu'au fond, et on en a discuté avec les collègues du groupe, il y a quand même quelque chose de très étrange dans votre manière de fonctionner. Les écoles publiques de la Ville depuis 4 ans, on l'a constaté, n'ont pas été forcément gâtées par votre majorité. On l'a vu sur l'augmentation des tarifs des cantines scolaires, on l'a vu, heureusement vous êtes revenue dessus, mais sur les classes vertes, on l'a vu il y a quelques années sur les équipes d'entretien, c'est revenu depuis puisque y étiez un peu contrainte mais c'est quand même une réalité. Et il y a un autre élément, c'est qu'on a été aussi confrontés à des problèmes de fermetures de classes. Donc là, quelque part, vous encouragez l'enseignement privé contre l'enseignement public dans cette Ville alors qu'il y a des problèmes de fermetures de classes chaque année, et pas que sur la ville de Beauvais mais aussi sur les communes de l'Agglomération où vous êtes Présidente. C'est aussi pour ça qu'on défend l'idée de ne pas soutenir cette garantie d'emprunt. C'est-à-dire qu'on pense que c'est une forme déguisée de concurrence aux écoles publiques.

**M. TABOUREUX** Alors sur cette concurrence, je crois qu'on est, je le dis très gentiment mais on est en plein fantasme. Je me souviens de 2004 quand la majorité a changé au Conseil Départemental, j'étais allé comme toujours dans les débats démocratiques et les gens disaient : l'argent privé au privé, l'argent public au public etc., d'une façon très véhémement, alors que nous sommes dans un des départements de France où la part du privé est la plus faible. Je crois que c'est moins de 10 %.

**M. TABOUREUX** (suite) Et il y a plein de départements où la part du privé est beaucoup plus importante et où le débat est beaucoup plus apaisé. Ensuite, j'aimerais que vous veniez, et ça peut être une proposition, dans les écoles privées lorsque l'on fait les visites de rentrée parce qu'il y a beaucoup de DDEN qui viennent du public, qui nous suivent depuis des années et des années, qui suivent Cécile PARAGE aujourd'hui, et qui constatent que les conditions d'enseignement dans les écoles privées sont souvent loin d'être les mêmes, de la même qualité que ce qu'elles peuvent être dans les écoles publiques. En particulier, il y a des classes surchargées etc.

Donc là, vous savez très bien que le Gouvernement a la main sur le robinet du nombre de postes, quand on parle d'extension, c'est surtout une amélioration des conditions d'accueil et une amélioration des normes de sécurité, une mise aux normes sécurité, et pas du tout une extension qui vise à engendrer une concurrence entre le public et le privé. Et d'ailleurs, la part du privé n'a quasiment pas bougé à Beauvais depuis 18 ans.

Il doit y avoir je crois 20 élèves, Monsieur NARZIS, 20 élèves de plus dans les écoles maternelles et élémentaires dans le privé à Beauvais qu'en 2001, et il y a 100 élèves de plus dans le public. D'accord ? Donc, je pense c'est un débat qui n'a pas grand sens, en tout cas qui n'a pas de fondement.

Et pour répondre à une question de Madame GEFFROY, ce qu'elle a dit tout à l'heure, nous n'abandonnons évidemment pas le public, et je crois qu'il y a peu de villes comme la ville de Beauvais qui vont avoir en un an créé en dur des dizaines de classes pour être tout à fait en conformité, en adéquation avec la réforme voulue par le Gouvernement. L'an dernier nous avons fait avec les moyens du bord, et cette année, grâce à l'implication des services techniques et grâce à l'implication de beaucoup d'entreprises locales qui ont réussi à mobiliser leur personnel pour les mois de juillet et d'août, les travaux sont d'ailleurs déjà commencés partout où ils peuvent l'être, nous allons normalement être à peu près dans les clous avec des dizaines de nouvelles classes en dur à la rentrée. Donc les écoles publiques ne sont pas oubliées.

**MME LE MAIRE** Bien, nous passons au vote. Monsieur POLLE, pardon.

**M. POLLE** Merci Madame le Maire. Faisant partie du Conseil d'Administration de Saint-Paul, je ne prendrai pas part au vote.

**MME LE MAIRE** Très bien, merci beaucoup.

Qui vote contre ? Vous êtes 6 à voter contre. Qui s'abstient ? L'équipe Beauvais Pour Tous. Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Claude POLLE ne prend pas part au vote.

Le 17/05/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOU, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Françoise BRAMARD à Madame Caroline CAYEUX, Madame Salima NAKIB à Monsieur Jérôme LIEVAIN, Madame Chanez HERBANNE à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Elodie BAPTISTE à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE.*

Date d'affichage	24 mai 2018
Date de la convocation	11 mai 2018
Nombre de présents	40
Nombre de votants	44

**Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Monsieur Antoine SALITOT**

**Direction des Ressources Humaines - Tableau des effectifs - ajustement**

**Madame Caroline CAYEUX, Maire**

Il est proposé un ajustement du tableau des effectifs par la création de 4 postes. Ces créations s'inscrivent pour une part dans le cadre de remplacement. Une seconde partie vise la création ex-nihilo de nouveaux postes afin de renforcer les équipes municipales notamment la police municipale dans ses effectifs d'encadrement.

**1. Les créations dans le cadre de remplacements :**

<b>Service</b>	<b>Poste créé à temps complet</b>	<b>Motif</b>
Eau	1 Technicien territorial	Remplacement d'un agent suite à mobilité externe
Sports	1 attaché	Remplacement d'un agent à la retraite

**2. Les créations ex-nihilo**

- 1 adjoint technique chargé de l'entretien du nouveau pôle Enfance Lebesgue qui depuis février 2018 regroupe l'établissement d'accueil du jeune enfant et l'accueil de loisirs « le petit lion »
- 1 poste de chef de service de police municipale, grade de catégorie B.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés à temps complet, au 1er juin 2018.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 2 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Beauvais, la  
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le Centre Communal d'Action  
Sociale, l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais et les communes de la  
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés publics de travaux, de fournitures et de services, la Ville de Beauvais, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le Centre Communal d'Action Sociale de Beauvais, l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais et les communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis souhaitent organiser un groupement de commandes afin notamment de :

- coordonner et optimiser la politique d'achat des membres de groupement en matière de travaux, de fournitures et de services dont leurs besoins sont identiques ;
- faciliter le processus de l'achat public pour les membres du groupement par la globalisation des besoins ;
- réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre du groupement ;
- sécuriser les procédures d'achat.

Le groupement n'aura pas la personnalité juridique. Il n'aura vocation qu'à organiser des procédures permettant à ses membres la réalisation de travaux, l'acquisition de biens ou services qu'ils auront, sous leur seule responsabilité, préalablement déterminés. Le membre coordonnateur sera la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Conformément à l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres compétente sera celle du membre coordonnateur soit en l'espèce la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'approuver que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis soit le membre coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser que les pièces du marché soient signées par le membre coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser madame le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 2 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

#### **4 – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE BEAUVAIS ET LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**

**M. JULLIEN** Il s'agit d'un dossier qui est déjà connu d'une manière générale puisque vous savez qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il existe déjà un premier groupement de commandes qui va permettre de rationaliser et qui permet déjà de rationaliser un certain nombre de commandes publiques entre la ville de Beauvais, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, l'Office du Tourisme et le C.C.A.S.

Il vous est proposé à travers cette délibération de créer un nouveau groupement de commandes qui associerait, en plus de ces 4 partenaires, des communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui se déclareraient adhérentes afin de pouvoir grossir le volume des commandes et tirer des meilleurs prix pour l'ensemble de commandes, qui bénéficieraient ainsi à un nombre plus important d'habitants du Beauvaisis.

C'est pour cela qu'il vous est proposé, mes chers collègues, de créer un nouveau groupement de commandes qui regrouperait, outre les instances dont je viens de vous parler, des communes nouvellement adhérentes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ; et de dire également que c'est la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui sera le membre coordonnateur de ce groupement et que les pièces du marché, seront également signées par le membre coordonnateur du groupement.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir vous prononcer favorablement sur cette extension.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-88

(rapport réf 2018-88)

**Petite Enfance - achat de lots et gratifications - inauguration pôle Lebesgue "Bulle de rêves"**

**Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint**

Afin de respecter les dispositions du décret 2016-33 du 20 janvier 2016 modifiant le code général des collectivités territoriales qui prévoit en son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques : rubrique 63 – remise de prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d’attribution de ces prix, prestations diverses, gratifications.

A l’occasion de l’inauguration du pôle Lebesgue « Bulle de rêves », la Ville de Beauvais remettra aux familles un goodies en souvenir de cet évènement.

- Sacs en tissu personnalisés
- Sets à dessins
- Porte-cartes
- Portes-jetons

La dépense, estimée à 500 €, sera prélevée sur le budget de la direction du projet éducatif territorial.

Il est proposé au conseil municipal :

- De confirmer l’achat des lots remis aux familles à l’occasion de l’inauguration du pôle Lebesgue « Bulle de rêve » ;
- D’autoriser madame le maire ou l’adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 2 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **5 – PETITE ENFANCE - ACHAT DE LOTS ET GRATIFICATIONS - INAUGURATION POLE LEBESGUE "BULLE DE REVE"**

**MME LESURE** Comme vous le savez certainement, le pôle d'enfance Bulle de Rêve va bientôt être inauguré. A cette occasion, nous aurons le plaisir de remettre des petits goodies, ce sont des exemples, ce ne sera pas tout ce qui est cité en dessous. La dépense estimée est de 500 €, qui sera prélevée sur le budget de la Direction du projet éducatif territorial. Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'achat de lots remis aux familles à l'occasion de l'inauguration du pôle Lebesgue Bulle de Rêve ; d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette affaire. La commission « Administration générale, finances », réunie le 2 mai 2018, a émis un avis favorable.

**MME FONTAINE** Il me semble que ces choix de lots et gratifications ne vont pas dans le sens de l'éco-responsabilité. Je pense qu'il serait souhaitable de se pencher une bonne fois pour toute sur le problème des gratifications gadgets jetables, qu'elles soient fabriquées en plastique à l'autre bout du monde ou localement en toile de chanvre bio. C'est justement un endroit privilégié pour communiquer. C'est comme Beauvais, une ville durable plutôt que jetable. Je vous remercie.

**MME LE MAIRE** Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, je passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Mes chers collègues, tout à l'heure, j'ai oublié de vous demander d'approuver les comptes-rendus du Conseil Municipal du 16 février et du 26 mars. Je me permets, pour ne pas l'oublier en fin de séance, de le faire tout de suite.

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 16 FEVRIER 2018**

**MME LE MAIRE** Est-ce que vous aviez des remarques sur celui du 16 février ? S'il n'y en a pas, je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2018**

**MME LE MAIRE** Et sur celui du 26 mars ? Même vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Création d'un marché de produits issus de l'agriculture biologique et en cours de conversion vers le Bio**

**Madame Caroline CAYEUX, Maire**

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ville de Beauvais s'est engagée depuis plusieurs années dans le développement des circuits courts et bio. Nous pouvons citer à ce sujet l'installation de maraîchers dans le quartier Saint Jean et l'intégration de produits bio dans les repas scolaires.

Nous souhaitons aujourd'hui renforcer cette démarche avec l'organisation d'un marché sur la place Jeanne Hachette de Beauvais, chaque premier dimanche du mois et ce à compter du mois de juin. Ce marché sera ouvert aux producteurs bio et aux producteurs en cours de conversion vers le bio.

Ce marché se déroulera dans les conditions suivantes :

- le premier dimanche de chaque mois,
- de 7 heures à 13 heures,
- de mars à novembre chaque année,
- place Jeanne Hachette,
- ce marché accueillera des producteurs et des commerçants produisant des produits et articles issus de l'agriculture biologique ou en cours de conversion,
- une redevance d'occupation du domaine public sera perçue auprès de chaque producteur ou commerçant en application des tarifs municipaux,
- la réglementation de ce marché sera soumise au règlement des marchés de Beauvais du 17 février 2015.

Une période d'expérimentation est prévue en 2018 et pourra être pérennisée. Le premier marché aura lieu le 03 juin 2018.

La Fédération nationale des syndicats de commerçants non sédentaires a été consultée par courrier conformément à l'article L 2224-18 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à l'implantation d'un marché mensuel de plein vent en centre-ville, place Jeanne Hachette ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à poursuivre l'exécution de cette délibération en prenant tous les arrêtés et toutes les dispositions nécessaires.
- La commission "Administration générale, Finances", réunie le 2 mai 2018, a émis un avis favorable.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **6 – CREATION D'UN MARCHÉ DE PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET EN COURS DE CONVERSION VERS LE BIO**

**MME LE MAIRE** Il s'agit de la création d'un marché, pour faire plaisir à Madame FONTAINE, de produits bio issus de l'agriculture biologique ou en cours de conversion vers le bio. Ce marché se déroulera le premier dimanche de chaque mois, de 7h à 13h place Jeanne Hachette et une redevance d'occupation du domaine public sera perçue auprès de chaque producteur et sa réglementation sera soumise au règlement des marchés de Beauvais.

A ce jour, pour vous donner quelques informations, 14 producteurs ont été contactés et une vingtaine de mètres linéaires sont d'ores et déjà réservés. Nous allons tenir une période expérimentale de juin à novembre et après nous verrons, nous en tirerons les conséquences en fonction de sa fréquentation. En tout cas, nous proposerons, en complément à la vente au public, des animations le 3 juin, une animation musicale, des ateliers de produits cosmétiques, et des ateliers culinaires.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire concernant cette délibération. Je vous propose évidemment d'y émettre un avis favorable.

**M. VIGUIER** Déjà, il y a une question de forme. A quoi bon échanger et délibérer ce soir sur la création de ce marché alors qu'il est déjà annoncé sur vos supports publicitaires et sur les bus de ville notamment depuis quelques jours ? C'est assez objectivement irrespectueux vis-à-vis de notre assemblée municipale qui aurait dû être saisie plus tôt de ce projet ou en tout cas suffisamment tôt pour qu'il y ait matière à échanger entre nous et que vous n'annonciez pas, comme vous le faites sur vos supports de communication, ce qui n'est pas encore délibéré ce soir et ce qui, vous allez le constater, donne lieu quand même à quelques interrogations que nous espérons voir levées ce soir.

La première d'entre elles, c'est qu'évidemment le développement du bio nous agrée totalement, nous en sommes régulièrement les défenseurs dans cette Assemblée comme à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Toutefois, nous avons quelques interrogations sur la façon dont vous entendez manifestement le mettre en œuvre. La première chose c'est, est-ce que vous pouvez nous donner quelques garanties sur le fait que les producteurs qui ont été contactés, je pense que pour l'instant ils n'ont pas pu encore confirmer leur participation vu que nous n'avons pas encore délibéré en assemblée municipale, sont des producteurs issus de l'agriculture biologique ou en conversion et des producteurs locaux ? Parce que c'est vrai, nous le savons aujourd'hui, que le bio va probablement donner lieu à un marché mais de toute façon le bio est aujourd'hui un marché, et qu'on sait bien que le bio a surtout du sens s'il s'accompagne d'un appui à la production locale et perd un peu de ses vertus et de son sens s'il donne lieu à l'approvisionnement par camion ou autres venant du sud de l'Europe par exemple. Ça a beaucoup moins de sens de faire du bio si ça signifie de faire 1 500 kilomètres en camion, vous voyez ce que je veux dire. Donc, est-ce que vous pouvez, parce que nous n'avons rien vu de tel dans la délibération mais elle peut être incomplète, nous certifier que ces producteurs bio ou en conversion sont aussi des producteurs locaux.

Deuxième interrogation sur l'organisation de nos marchés de plein air à Beauvais. Le marché du centre-ville, tout particulièrement celui du samedi, a doublement souffert ces dernières années.

**M. VIGUIER** (suite) Premièrement du réaménagement, qu'on peut qualifier de peu réussi de la place des Halles qui notamment a abouti à la réduction du nombre d'emplacements sur ce marché de plein air ; puis a eu à souffrir, vous vous en souvenez forcément, de votre choix de réduire à la seule matinée l'ouverture de ce marché de plein air tant le mercredi que le samedi, ce qui a contribué non seulement à réduire considérablement le nombre de personnes fréquentant ce marché mais qui plus est à affaiblir plus largement notre Cœur de Ville. Est-ce que vous ne craignez pas que ce qui reste aujourd'hui un des atouts majeurs de notre marché de plein air du samedi matin, à savoir la qualité et la quantité de ces marchands, notamment en alimentation, pour certains en alimentation bio, pour d'autres qui ne le sont pas, mais on sait que c'est un des points d'attractivité majeurs du marché, notamment le samedi matin à Beauvais, c'est qu'on y trouve encore une vraie diversité en primeurs, en fromagerie, en volailles etc., est-ce que vous ne craignez pas d'affaiblir l'attractivité de notre marché de plein air du samedi matin en lui créant de toute pièce une concurrence par ce marché mensuel bio le dimanche ? En gros, est-ce que vous ne risquez pas, par là-même, de renouveler pour les marchés de centre-ville l'erreur flagrante que vous avez effectuée il y a quelques années à peine pour les marchés de quartiers où après avoir constaté la réussite du marché Argentine, vous avez souhaité redoubler cette réussite en, en faisant de même le jeudi matin à Saint-Lucien et le vendredi matin à Saint-Jean ? On sait ce qu'il en reste quelques années après. Plus rien à Saint-Lucien et quasiment plus rien à Saint-Jean. Ce qui, à un moment, a largement contribué aussi à affaiblir le marché qui lui fonctionne bien du quartier Argentine puisque forcément les gens qui venaient notamment du quartier Saint-Jean le lundi matin pour alimenter et faire vivre le marché de plein air du quartier Argentine avaient été incités par vos décisions à ne plus venir le lundi matin à Argentine pour rester dans leur quartier le vendredi matin. Au final, cette multiplication n'a abouti qu'à un double échec et à une fragilisation du marché d'Argentine. Est-ce que vous ne risquez pas, en procédant de la sorte et par la création de ce marché bio du dimanche matin une fois par mois, d'affaiblir un peu plus encore notre beau marché de plein air du samedi matin et notamment dans sa fonction de fournitures alimentaires ?

Après, j'entends que vous pourriez nous rétorquer que, parce que vous avez reconfiguré sans doute d'une manière peu adéquate la place des Halles il y a quelques années, il n'y a plus de place pour installer des marchands bio en nombre supplémentaire. C'est vrai que la place des Halles est plutôt bondée de marchands le samedi matin, vu qu'il y a moins d'emplacements que par le passé. Mais est-ce que nous ne pourrions pas imaginer, Madame le Maire, une extension du marché en réutilisant comme par le passé la rue Louvet qui fût longtemps la rue du marché des fleurs, les vieux Beauvaisiens s'en souviennent encore, et qui pourrait devenir par extension une rue du marché bio où on concentrerait quelques marchands issus de l'agriculture biologique sur cet espace-là, ce qui donnerait plus de choix à la clientèle du marché et en permettant à de nouveaux producteurs de venir se joindre à ceux déjà implantés sur le marché notamment du samedi matin.

C'est une suggestion que nous vous faisons et qui nous semble mériter d'être examinée comme une contre-proposition par rapport à votre marché, même si nous avons bien compris, et le mépris que vous venez d'afficher à l'instant pendant mes propos en témoigne, que vous n'en avez absolument de toute façon rien à faire de ce qui peut se dire ce soir. Vous en avez manifestement d'ailleurs témoigné, comme vous en avez témoigné au début de cette séance du fait que vous n'en aviez pas grand-chose à faire non plus de ce que peut être l'expression des Beauvaisiens.

**MME LE MAIRE** Vous ne croyez pas que votre groupe, il n'en a pas non plus à faire de ce que vous dites puisque vous n'êtes plus le président ? Vous ne trouvez pas que ça suffit ?

**M. LOCQUET** Décidément on est obligés d'aller attaquer un marché bio, c'est quand même pathétique. Enfin, on a évidemment envie d'organiser quelque chose qui soit original, vous dites à la fois que ce marché du centre-ville historique ne fonctionne pas et en même temps qu'il n'y a plus de places, et malheureusement le marché fonctionne et à tel point qu'à chaque fois qu'on a une commission de marché, on est obligés de refuser des gens qui souhaitent y rentrer. Il faut quand même un peu mesurer les choses sur notre marché, et c'est tant mieux il fonctionne avec de très bons producteurs locaux, et oui, nous allons faire la part belle, et je pense que Madame FONTAINE en est ravie, au bio et au bio local, Monsieur VIGUIER. Oui, on vous le garantit. Madame le Maire nous a dit d'être très vigilants là-dessus et par chance nous rencontrons ici ou là des producteurs du Grand Beauvaisis et il n'y en aura quasiment pas au-delà du Département. Je pense que c'est vraiment important.

Evidemment qu'on réfléchit à une nouvelle organisation de ce marché et ça, ça sera dans le plan Cœur de Ville qui est en train de se bâtir avec plusieurs acteurs dont les commerçants du centre-ville. On est aux prémices d'un nouveau fonctionnement et la nécessité d'accueillir en Cœur de Ville à d'autres périodes que celles que l'on connaît aujourd'hui et d'apporter une idée nouvelle avec une attente du consommateur pour que notre belle place Jeanne Hachette puisse accueillir de nouveaux types de consommateurs un dimanche matin ; franchement, je ne vois pas où, à un moment on peut imaginer le problème ! Si ce n'est avoir envie de critiquer et de, évidemment, aller sur des sujets qui franchement aujourd'hui, vous ne pouvez pas dire Monsieur VIGUIER que là, vous êtes contre ce marché bio le dimanche matin, ce n'est pas possible. Et pourtant, c'est ce que vous venez de faire.

**M. BOURGEOIS** Moi je souhaite donner mon opinion sur ce marché bio. Je remets ça dans son contexte parce qu'immédiatement avec Monsieur VIGUIER on est revenu sur la problématique générale de l'organisation des marchés à Beauvais. Or, ça n'a rien à voir. Rien à voir. Nous voulons développer une politique, et un certain nombre d'entre vous le savent bien, d'une alimentation qui soit respectueuse de la santé, et c'est un premier pas vers quelque chose de beaucoup plus ambitieux. L'année dernière, au mois de novembre, si ma mémoire est exacte, je ne sais plus le jour exact, c'était un dimanche aussi, sur la place de Voisinlieu, on a eu un petit marché bio, petit mais il y avait facilement une dizaine d'agriculteurs, de maraîchers, de producteurs, et c'était à l'initiative des jardins familiaux de Voisinlieu. Alors, devant le succès évidemment on a dit on essaiera d'aller beaucoup plus loin. Or, vous savez très bien que nous avons une ferme urbaine qui marche fort bien puisqu'elle est l'objet souvent de l'intérêt des médias, et au mois de juin il y aura une émission le matin qui sera consacrée à cette ferme urbaine sans qu'on n'ait absolument rien demandé. C'est évidemment une orientation qui est du reste écrite dans la loi de transition énergétique, vers une alimentation beaucoup plus saine et une alimentation biologique. Voilà l'idée. Ça n'a rien à voir avec l'organisation actuelle du marché, si on met le marché place des Halles ou à Saint-Jean ou ailleurs. Evidemment, on peut toujours tout regrouper mais l'idée n'est pas là. L'idée est de montrer par un signe fort qu'on se dirige à pas rapides, pour moi le plus rapide possible parce que cette idée je la soutiens depuis très longtemps et donc je suis ravi qu'aujourd'hui ça puisse prendre corps.

**M. BOURGEOIS** (suite) Et puis la place Jeanne Hachette, il lui faut de l'animation et notamment le dimanche. On sait très bien que c'est le point faible de certaines villes, l'animation du dimanche. Là, ça donnera l'occasion, par la réponse à une demande, parce que cette demande elle n'est pas satisfaite. Les gens vont ailleurs chercher ces produits-là. Je ne citerai aucune commune limitrophe mais ils vont aussi dans les fermes etc. Et aujourd'hui on a beaucoup de producteurs locaux, comme l'a dit Monsieur LOCQUET, puisqu'évidemment la première chose que j'ai aussi demandée c'est d'où venaient les producteurs, est-ce qu'ils ne venaient pas de la Seine Maritime ou de l'Eure etc. Pas du tout, dans un rayon de près de 30 km autour de Beauvais, ce qui paraît absolument logique. Voilà la réponse concrète. Moi je me réjouis, à titre personnel et aussi en tant qu'élu, d'avoir contribué à faire murir cette idée-là, que finalement les Beauvaisiens puissent avoir à leur porte le dimanche matin une fois par mois des produits qui seront garantis, et ils n'auront pas besoin d'aller beaucoup plus loin et en même temps ça donnera une animation à notre Ville en cette période.

Ces deux questions sont différentes, qui se raccorderont très rapidement à d'autres questions au niveau de projets municipaux, pour justement pouvoir satisfaire de mieux en mieux et notamment la restauration scolaire. Donc là, c'est un premier pas, je m'en réjouis. Et je crois qu'il faut en rester là au point de vue justement des appréciations. Ce marché aura son individualité marquée et satisfera les demandeurs. Justement quelquefois ça évite de donner trop d'importance à des gens qui veulent vous vendre pour du bio ce qui n'en est pas. Et on sait très bien au niveau des contrôles du ministère de l'Agriculture que c'est malheureusement quelquefois le cas.

Voilà les précisions que je voulais vous donner sans aucune polémique. Pour moi, en tant que Beauvaisien, c'est une très très bonne chose pour la ville de Beauvais et ça ne fait concurrence à rien d'autre du tout.

**M. TABOUREUX** Monsieur VIGUIER, ce que vous avez pris pour du mépris, c'était de la surprise, voire de l'incompréhension et le chantre de la démocratie apaisée que vous êtes doit absolument faire l'effort de voir la différence qu'il y a entre les deux. Pourquoi de l'incompréhension ? Parce que vous nous dites à la fois que le dimanche matin, une fois par mois, ça va affaiblir le marché alimentaire du samedi de la place des Halles. Mais par contre, votre proposition c'est 4 samedis matin dans le mois. Il faut comprendre notre incompréhension. Voilà, c'est tout. Notre étonnement.

**M. DE SAINTE MARIE** Comme l'a dit Jean-Luc, évidemment il y a une demande, une demande de bio. Moi, je vais aller un peu plus loin, parce que je vais mettre la Ville en tant que force de proposition. Comme l'a dit également Jean-Luc, ça fait partie d'une stratégie qui est globale. Alors évidemment quand on fait des propositions, il faut voir si ça prend, quid du marché à Saint-Jean, à Saint-Lucien. La proposition était là. Est-ce qu'il y a eu la demande ? Non, mais ça, ça ne dépend pas de nous. Nous au moins on a fait la proposition. Deuxièmement, moi je voudrais mettre un petit focus par rapport au bio. Je voudrais mettre le focus sur le « en conversion bio ». Et non pas sur le local. Ça, le local, dans le monde de Oui Oui, on aime bien le local. Il faut d'abord parler de circuit court. On peut avoir du local et avoir 50 intermédiaires qui vont multiplier les marges et donc faire augmenter les prix. Parce que pour l'instant, ce qui se passe en France, c'est que le premier marché bio, ce sont les grandes surfaces qu'ils l'ont. Donc, je pense que cette proposition-là, d'avoir un marché bio en Cœur de Ville un dimanche est vraiment une belle proposition.

**M. DE SAINTE MARIE** (suite) Et, j'ajoute pour la conversion bio aussi, ça fait partie d'une stratégie, parce qu'on indique par rapport à cette proposition qui est forte, qu'on veut du bio, qu'on voudra du bio, et que les producteurs et les maraîchers seront en capacité de vendre ce bio-là. Et ça c'est très intéressant.

Et je rajouterai évidemment pour la petite pointe un peu plus culturelle, ça fait 3 ans maintenant qu'on réfléchit aussi à une grainothèque sous l'égide des médiathèques du Beauvaisis pour proposer aussi des solutions, pour proposer des conseils pour que les gens puissent cultiver, montrer à leurs enfants comment on cultive, et j'espère bien qu'il y aura une grainothèque autour de ce marché bio.

**M. VIGUIER** Juste pour repréciser mes propos. Je pense qu'ils n'ont pas été compris mais, nous ça nous semble justement éclairé par l'exemple de ce que vous avez fait, et à la limite c'était une tentative malheureuse, mais une tentative sur les quartiers. Vous dire, est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux, plutôt que de prendre le risque de disperser, c'est-à-dire de dire aux Beauvaisins « si vous voulez du bio, venez plutôt un dimanche par mois », qui pour certains peut-être compris par « venez un peu moins souvent le samedi matin », alors que beaucoup viennent le samedi matin parce qu'ils y trouvent un certain nombre de producteurs. Est-ce que ça ne serait pas plus utile de pouvoir renforcer le marché de plein air du samedi matin par une extension, par exemple sur la rue Louvet, et que cette extension soit justement thématifiée en y regroupant des producteurs issus de l'agriculture biologique, ce qui serait pour le coup un renforcement du marché existant et un renforcement de l'offre faite aux personnes qui sont nombreuses à fréquenter le marché du samedi matin et parce qu'en plus, vous savez bien que ça a été le cas pendant de très nombreuses années dans cette rue Louvet où il y avait le marché des fleurs qui était un élément fort du marché de plein du samedi. Ce qu'on vous propose c'est ni plus ni moins que cette réflexion soit intégrée.

J'entends aussi que vous voulez faire pendant 6 mois une sorte d'expérimentation sur ce marché mensuel du dimanche. Mais très clairement, nous ça nous semble être potentiellement une fausse bonne idée, sans esprit particulièrement polémique, et qu'il nous aurait semblé bien plus judicieux de chercher à renforcer l'existant, c'est-à-dire le marché de plein air du samedi matin, par cette extension à davantage de producteurs, de produits issus de l'agriculture biologique. Voilà tout simplement ce que je vous ai proposé au nom de mes collègues Utile Pour Beauvais.

**MME LE MAIRE** Monsieur VIGUIER, je ne comprends pas bien quand vous dites, il est fragile le marché du samedi matin et ensuite vous me dites, il faut y rajouter des producteurs bio. Vous allez faire une concurrence aux producteurs qui sont déjà sur place, alors que finalement il y a un deuxième point que je trouve intéressant, c'est que ça va faire une animation supplémentaire le dimanche matin une fois par mois, et que les Beauvaisiens auront sur place ce que certains vont chercher ailleurs. Donc, moi je pense qu'il faut essayer de le faire comme ça.

Maintenant, je reviens quand vous dites que le marché d'Argentine a été affaibli. Le marché d'Argentine, j'y suis allée il n'y a pas si longtemps que ça, attendez je peux finir ?

**M. VIGUIER** A été affaibli lors de la création des deux autres marchés de quartier.

**MME LE MAIRE** Monsieur VIGUIER, est-ce que je peux finir mon intervention ? Monsieur VIGUIER, c'est vrai que vous y allez peut-être un peu moins, il y a un monde fou à Argentine le lundi matin. C'est celui d'Argentine qui draine Saint-Jean parce que je vois plein de personnes de Saint-Jean qui me disent « je préfère Argentine, il est 10 fois plus complet, 10 fois plus important ». Alors, ce qu'on peut regretter c'est que celui de Saint-Lucien ça doit être pareil, les gens doivent aller également à Argentine. Il y en a donc 3 hebdomadaires, puisqu'il y en a 1 le lundi, 1 le mercredi, 1 le samedi. Nous allons rajouter ce marché bio parce que les gens nous le demandent et encore une fois je vous confirme ce qu'ont dit mes collègues, c'est du bio ou de la conversion mais ça sera affiché clairement ; et ensuite ils sont à moins de 30 kilomètres quand ils ne sont pas dans Beauvais carrément. Donc, les choses sont claires. Je pense que ça ne propose pas matière à polémiquer.

Et puis je vais vous dire une dernière chose, moi je rêverais de remettre le marché des fleurs sur la place de l'Hôtel de Ville le samedi matin. Mais, vous savez les gens aiment bien être ensemble, ils préfèrent être regroupés tous au même endroit et ils pensent qu'en passant devant les fleurs pour aller acheter son fromage ou son poisson, on a plus de chances d'avoir des clients. Mais j'aurais trouvé sympathique qu'il y ait un marché des fleurs sur la place Jeanne Hachette le samedi matin.

On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Vous êtes 6 à vous abstenir. Eh bien je vous remercie. Même Madame FONTAINE, elle s'abstient, bon. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-91

(rapport réf 2018-91)

**Dialogue social - Mise en place d'un comité technique (CT), d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des commissions consultatives paritaires (CCP) communs à la Ville et au centre communal d'action sociale - détermination du nombre de représentants**

**Madame Caroline CAYEUX, Maire**

Le dialogue social à l'échelle des collectivités locales peut se définir comme l'ensemble des échanges sur toutes questions d'intérêt général intéressant l'organisation et le fonctionnement des services, la santé sécurité au travail ou encore des questions individuelles afférentes à la carrière des agents.

Il s'organise notamment au sein de différentes instances : les commissions administratives paritaires (CAP), les commissions consultatives paritaires (CCP), le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Ces instances sont composées de représentants de la collectivité et de représentants du personnel élu (en CAP, CCP et CT) ou désignés par les organisations syndicales (en CHSCT) suivant les résultats du CT.

Considérant les nombreux rapprochements déjà effectués entre la Ville et le centre communal d'action sociale, notamment au travers de la mutualisation des services ressources (finances, juridique, ressources humaines), à l'instar de décisions prises en 1995 par le conseil municipal et le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) instituant des CAP communes au profit des deux collectivités, conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé de fusionner :

- la CCP catégorie A, la CCP catégorie B et la CCP catégorie C de la Ville et du CCAS ;
- le CT de la Ville et du CCAS ;
- le CHSCT de la Ville et du CCAS

A l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre prochain, l'ensemble des représentants du personnel seront renouvelés pour un nouveau mandat de 4 ans.

En amont de ces élections, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur :

- 1. pour ce qui concerne les CCP :  
la répartition des représentants du personnel entre la Ville et le CCAS ;  
la collectivité de rattachement des instances fusionnées.

2. pour ce qui concerne le CT et le CHSCT :

- le nombre des représentants titulaires et la répartition des représentants du personnel entre la Ville et le CCAS ;
- la parité numérique entre le collège des représentants du personnel et celui des représentants de la collectivité ;
- le recueil de l'avis des représentants de la Ville et du CCAS
- la collectivité de rattachement des instances fusionnées.

### **1- Pour ce qui concerne les CAP fusionnées**

Considérant les effectifs des agents titulaires de la Ville et du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les CAP fusionnées comprendront, conformément au décret 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents titulaires de la fonction publique territoriale :

- 3 représentants titulaires et 3 suppléants dont 0 relevant du groupe hiérarchique supérieur pour la catégorie A ;
- 4 représentants titulaires et 4 suppléants dont 3 relevant du groupe hiérarchique supérieur pour la catégorie B ;
- 7 représentants titulaires et 7 suppléants dont 5 relevant du groupe hiérarchique supérieur pour la catégorie C.

#### **La répartition des représentants du personnel entre la Ville et le CCAS**

Il est proposé de ne pas encadrer précisément cette disposition et de laisser la liberté aux organisations syndicales de présenter des listes selon la répartition qu'elles jugeront adaptée.

### **2- Pour ce qui concerne les CCP fusionnées**

Considérant les effectifs des agents contractuels de la Ville et du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les CCP fusionnées comprendront, conformément au décret 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale :

- 2 représentants titulaires et 2 suppléants respectivement en catégorie A et B et 4 titulaires et 4 suppléants en catégorie C.

#### **a. La répartition des représentants du personnel entre la Ville et le CCAS**

Il est proposé de ne pas encadrer précisément cette disposition et de laisser la liberté aux organisations syndicales de présenter des listes selon la répartition qu'elles jugeront adaptée.

#### **b. La collectivité de rattachement des instances fusionnées**

Il est proposé de rattacher les CCP à la Ville.

### 3- Pour ce qui concerne le CT et le CHSCT le nombre de représentants du personnel

#### a. Le nombre des représentants du personnel et leur répartition entre la Ville et le CCAS

Le nombre des représentants du personnel est décidé par l'organe délibérant en fonction de l'effectif des agents dans une fourchette fixée par le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour le CT et par le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale pour le CHSCT.

Considérant les effectifs, de la Ville et du CCAS, des agents éligibles au CT, arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir :

	CCAS	VILLE	<i>SOUS TOTAL</i>
FEMMES	44	654	698
HOMMES	16	536	552
<i>SOUS TOTAL</i>	60	1190	
TOTAL			1250

Le CT peut compter entre 5 et 8 représentants titulaires et le CHSCT entre 3 et 10 représentants titulaires.

Il est proposé de fixer le nombre des représentants du personnel à :

- ✓ 8 (8 titulaires + 8 suppléants) pour le CT ;
- ✓ 8 (8 titulaires + 8 suppléants) pour le CHSCT.

Il est proposé de ne pas encadrer précisément la répartition des candidats entre la Ville et le CCAS et de laisser la liberté aux organisations syndicales de présenter des listes selon la répartition qu'elles jugeront adaptée.

#### b. La parité numérique entre le collège des représentants du personnel et celui des représentants de la collectivité

Le paritarisme n'est plus obligatoire, le nombre des représentants de la collectivité peut donc être inférieur à celui des représentants du personnel.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants de la collectivité à :

- ✓ 6 (6 titulaires + 6 suppléants) pour le CT ;
- ✓ 6 (6 titulaires + 6 suppléants) pour le CHSCT.

Au sein du collège des représentants de la collectivité, il est proposé que deux au moins des représentants soient des administrateurs du CCAS.

### **c. Le recueil de l'avis des représentants de la Ville et du CCAS**

L'assemblée délibérante peut décider de recueillir l'avis des représentants de la collectivité. Il est proposé de recueillir l'avis des représentants de la collectivité en CT et en CHSCT. En conséquence, la moitié au moins des représentants de la collectivité devront être présents lors de l'ouverture de la réunion en CT comme en CHSCT.

### **d. La collectivité de rattachement des instances fusionnées**

Il est proposé de rattacher les CT et CHSCT à la Ville.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- de mettre en place des CCP, CT et CHSCT communs à la Ville et au CCAS ;
- de fixer le nombre de représentants titulaires pour les CT et CHSCT :
  - 8 (8 titulaires + 8 suppléants) pour le CT ;
  - 8 (8 titulaires + 8 suppléants) pour le CHSCT.
- de ne pas maintenir le paritarisme pour les CT et CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité à :
  - 6 (6 titulaires + 6 suppléants) pour le CT ;
  - 6 (6 titulaires + 6 suppléants) pour le CHSCT.
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité en CT et en CHSCT ;
- de ne pas encadrer précisément la répartition des candidats entre la Ville et le CCAS et de laisser la liberté aux organisations syndicales de présenter des listes selon la répartition qu'elles jugeront adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**7 – DIALOGUE SOCIAL - MISE EN PLACE D’UN COMITE TECHNIQUE (C.T.), D’UN COMITE D’HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.) ET DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (C.C.P.) COMMUNS A LA VILLE ET AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE - DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS**

**MME LE MAIRE** Cette délibération concerne la mise en place d’un Comité Technique, d’un Comité d’Hygiène de Sécurité de Sécurité et des Conditions de Travail et des Commissions Consultatives Paritaires, commun à la Ville et au Centre Communal d’Actions Sociales et nous devons déterminer le nombre des représentants.

Je ne vais pas vous relire toute la délibération. Je voudrais simplement arriver à la conclusion de mettre en place le vote des C.C.P., C.T., C.H.S.C.T., commun Ville CCAS ; de fixer le nombre de représentants titulaires, c’est-à-dire 8 titulaires et 8 suppléants pour le C.T., et 8 titulaires et 8 suppléants pour le C.H.S.C.T. ; de ne pas maintenir le paritarisme pour les C.T. et les C.H.S.C.T. en fixant un nombre de représentants de la collectivité à 6 pour le C.T. plus 6 suppléants, 6 titulaires et 6 suppléants pour le C.H.S.C.T., de recueillir l’avis des représentants de la collectivité en C.T. et en C.H.S.C.T. ; et de ne pas encadrer précisément la répartition des candidats entre Ville et CCAS ; et de laisser la liberté aux Organisations Syndicales de présenter les listes selon la répartition qu’elles jugeront adaptée. Voilà le but de cette délibération.

Est-ce qu’il y a des questions ? S’il n’y en a pas, je passe au vote.

Est-ce qu’il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’adopter le rapport ci-dessus.

**Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Attribution de subventions**

**Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint**

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 21 décembre 2017, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2018.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour 2018, et dans l'attente de la mise en place effective du dispositif « projet d'initiative citoyenne » (PIC) sur le territoire, il a été décidé de reconduire la BBIC dans son projet initial, à la fois en direction des associations et des groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1.500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projets d'habitants (500 € maximum par projet) s'attachera à favoriser la prise d'initiative citoyenne et s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers, et ce, jusqu'à la mise en place du PIC.

Le comité de sélection des projets, réuni le 9 avril 2018, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	<b>« Des obélis au Thil »</b> - porteur de projet : Association SOSIE (SOS Insertion Emploi) représentée par : Madame Pâquerette SENE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 720 €
Fiche-action n° 2	<b>« Cet été à Saint-Jean 2018 »</b> - porteur de projet : Amicale FRANCO-MALIENNE de l'Oise représentée par : Monsieur Cheikhna DIOP - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 3	<b>« Ciné-goûter de l'été 2018 »</b> - porteur de projet : Association BENKADI représentée par : Madame Niouma FOFANA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 700 €

Fiche-action n° 4	<p><b>« Coupe du monde inter-quartiers »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porteur de projet : Association AVENIR PLUS</li> <li>représentée par : Monsieur Auguste AKA</li> <li>- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €</li> </ul>
Fiche-action n° 5	<p><b>« Ciné-débats citoyens : film Majordome »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porteur de projet : Association LES SOURCES</li> <li>représentée par : Madame Priscille DIKONGUE NYABEN</li> <li>- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €</li> </ul>
Fiche-action n° 6	<p><b>« Beauvais Vice Battle »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porteur de projet : Association HYPE</li> <li>représentée par : Madame Marine AMORY</li> <li>- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €</li> </ul>
Fiche-action n° 7	<p><b>« Le printemps au théâtre »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porteur de projet : Association SOFIA</li> <li>représentée par : Monsieur Nazim TOUARIGT</li> <li>- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €</li> </ul>

Ces sept projets représentent un financement total de **5.420 euros**.

La commission "Solidarité, Sécurité", réunie le 17 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Fatima ABLA ne prend pas part au vote de la fiche action n°1.

## **8 – COHESION SOCIALE - BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**M. LAGHRARI** Bonsoir mes chers collègues. Ce soir, j'ai l'honneur de vous présenter 7 projets dans le cadre de la Bourse aux Initiatives Citoyennes qui animeront la vie de nos différents quartiers.

Le premier projet c'est l'association SOSIE qui porte le projet des Obélias au Thil. Ensuite, nous avons l'association A.F.M.O. qui porte le projet cet été à Saint-Jean 2018. Ensuite, nous avons l'association BENKADI qui fait, comme à son habitude, les cinés goûters de l'été 2018. Et ensuite, nous avons la Coupe du Monde inter-quartiers portée par l'association Avenir Plus. Les cinés débats citoyens portés par l'association Les Sources avec le film Majordome. La Battle de hip hop portée par l'association HYPE. Et pour finir, nous avons le Printemps au théâtre porté par l'association SOFIA.

Ces 7 projets représentent un financement total de 5 420 € et nous avons reçu un avis favorable par la commission « Solidarité sécurité » qui était réunie le 17 avril 2018.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ?  
S'il n'y en a pas, même vote, unanimité. Pardon, Madame ABLA ?

**MME ABLA** Pour vous informer que je ne prendrai pas part au vote à l'affiche action n° 1.

**MME LE MAIRE** Je vais quand même faire un vote bloqué, en précisant que pour la fiche action SOSIE, c'est la n° 1, vous ne participez pas au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Fatima ABLA ne prend pas part au vote de la fiche action n°1.

**Vie associative - attribution de subventions exceptionnelles :  
Union Nationale des Combattants - Union des Berbères du Beauvaisis - SOFIA - les  
Sources - Intinér'air - Destin de Femmes - BGE Picardie**

**Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint**

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2018 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet des associations suivantes :

**- Association Union Nationale des Combattants : 500 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « Normandie 2018 »

**-Association Union des Berbères du Beauvaisis : 3000 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « Célébration du Printemps berbère »

**-Association SOFIA (Association de fraternité Internationale par l'Art) : 1000 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « Tous pour le handicap »

**-Association les Sources : 1000 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « Beauvais Ô cœur du livre »

**-Association Itiner'air : 3000 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « Accompagnement sur la stratégie de communication et marketing pour l'action Traiteur »

**-Association Destin de femmes : 650 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « le Souk de l'égalité »

**-Association BGE Picardie : 1500 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « subvention complémentaire pour le Dispositif Local d'Accompagnement »

La commission "Solidarité, Sécurité", réunie le 17 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## Délibération n°2018-71

(rapport réf 2018-71)

### **Projet Éducatif Territorial- Adhésion à divers organismes**

#### **Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint**

Les chantiers pédagogiques organisés par la Ville de Beauvais permettent à de jeunes adultes en situation difficile, d'exclusion sociale, d'échec scolaire, de maladie ou de handicap, de trouver une motivation pour dépasser cette situation. Changer de région le temps d'un chantier éco-pédagogique est une motivation supplémentaire.

#### **1/Adhésion à la Fédération Unies des Auberges de Jeunesse FUAJ**

Pour bénéficier de l'hébergement en auberge de jeunesse, il est nécessaire d'adhérer à la FUAJ, qui est le maillon français du réseau international des Auberges de Jeunesse : Hostelling International (HI).

Hostelling International, c'est 4 000 Auberges de Jeunesse HI où la rencontre et l'échange interculturel permettent à ceux qui y séjournent de s'enrichir des différences de l'autre.

Le montant de la cotisation annuelle est de 52 €.

#### **2/ Adhésion à l'association Le Club du Vieux Manoir (CVM)**

CVM est une association de « loisir-chantier-patrimoine » mettant en place des chantiers dont le but est d'offrir des loisirs de plein air aux jeunes. À travers des activités de restauration et de sauvegarde de monuments historiques publics, les jeunes deviennent acteurs de leurs vacances.

L'association dispose des agréments des ministères de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de l'Environnement. Ainsi, l'association œuvre pour un loisir engagé.

Le montant annuel de l'adhésion est de 50 €.

En adhérant à ces deux associations, la Ville bénéficie d'un accompagnement et d'un soutien de professionnels pour des actions porteuses de valeurs d'engagement, de partage et d'échange.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser :

- l'adhésion à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse – FUAJ ;
- l'adhésion à l'association Le club du Vieux Manoir ;
- le versement des cotisations prélevées sur les crédits prévus au budget 2018 ;
- Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Projet EDucatif Territorial (PEDT) - Organisation des activités de l'été 2018 et du péricolaire de l'année scolaire 2018-2019**

**Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint**

Les animations organisées hors temps scolaires dans les structures d'accueil municipales des enfants et des jeunes sont nombreuses et variées. Une palette d'activités à caractère culturel, scientifique et sportif mais aussi l'organisation de chantiers éducatifs, d'animations de quartier, de séjours à l'initiative des actions de proximité sont proposées toute l'année.

Il s'agit d'activités pour certaines très spécifiques ou techniques, comme la danse, les arts du cirque, la magie ou encore l'équitation qui conduisent à faire appel à des prestataires chargés des animations. Il en est de même pour ce qui concerne les hébergements des chantiers et/ou séjours.

Ces actions seront menées durant l'été 2018 et les temps d'accueils péricolaires, les sessions de vacances scolaires et les mercredis de l'année scolaire 2018-2019.

Afin de respecter les obligations de chacun en matière d'animations ou de conditions d'accueil, des conventions interviendront entre la Ville de Beauvais et les différents prestataires, conformément aux délégations issues de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération permettra de faciliter le suivi de ces demandes et de raccourcir les délais d'exécution pour les services.

Afin de conclure les différentes conventions, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir avec les différents prestataires sollicités dans le cadre des opérations organisées pendant l'été 2018 et les temps hors scolaires de l'année scolaire 2018-2019.

- De prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## Délibération n°2018-56

(rapport réf 2018-56)

### **Vie scolaire - politique éducative 2018-2019 - classes de découverte**

#### **Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale**

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Beauvais au-delà des compétences obligatoires soutient les écoles publiques et privées qui émettent le souhait d'organiser une classe de découvertes.

Les écoles publiques ou privées ont jusqu'au 6 Juillet 2018 pour faire acte de candidature et déposer leur dossier validé par leur inspecteur de circonscription.

Les écoles ont le choix de l'organisateur, du lieu et des activités (nature, sports, cirque, mer, neige...).

Sous réserve de crédits disponibles, sont aidées en priorité et dans l'ordre :

- 1- les écoles n'ayant jamais organisé une classe de découverte,
- 2- les écoles dont le dernier départ en classes de découverte remonte à 2015, puis 2016 puis 2017.

La Ville paie à l'organisateur choisi par l'école publique un forfait de 52 € par jour et par enfant réellement parti, pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à 9 jours.

Le dépassement (montant au-delà de la prise en charge de 52 € par jour), sera collecté par l'école porteuse du projet, puis versé par elle à l'organisateur choisi par l'école.

#### **AIDE AUX FAMILLES DES ENFANTS DES ÉCOLES PUBLIQUES**

Le tarif des familles est établi en fonction du quotient familial.

Les familles (Beauvais et extérieur) faisant partir 2 enfants ou plus durant cette même année scolaire, bénéficieront d'un tarif réduit de moitié, à partir du deuxième enfant (du montant pris en charge par la Ville).

Les familles doivent constituer leur dossier au Bâtiment Malherbe, avant le départ de leur(s) enfant(s). Aucun acompte n'est demandé.

#### **AIDE AUX FAMILLES DES ENFANTS BEAUVAISIENS DES ECOLES PRIVEES**

Pour les classes d'environnement des établissements privés, sous contrat d'association, Saint-Paul, Notre-Dame, Sainte-Bernadette et Saint-Esprit, la somme de 7,62 € par jour est accordée pour les enfants beauvaisiens éligibles au forfait communal (sous réserve des crédits disponibles).

Cette somme est versée à l'école privée, sur présentation d'un état des enfants réellement partis.

L'école privée s'engage à déduire cette aide de la facture réclamée à la famille.

## **AIDE AUX FAMILLES DES ENFANTS BEAUVAISIENS INSCRITS DANS UN ETABLISSEMENT EXTERIEUR DU 1<sup>ER</sup> DEGRE OU SPECIALISE**

Pour les établissements du 1<sup>er</sup> degré extérieurs à Beauvais, accueillant des enfants beauvaisiens amenés à partir en classe de découvertes, ainsi que des enfants beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfant ou adolescent en difficulté scolaire ou sociale ou présentant un handicap, et qui en feraient la demande, une participation de 7,62 € par jour et par enfant est accordée (sous réserve des crédits disponibles).

Cette somme est versée à l'établissement, sur présentation d'un état des enfants réellement partis. L'établissement s'engage à la déduire de la facture réclamée à la famille.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter de la politique éducative 2018-2019 des classes de découvertes, sous réserve des crédits votés au budget 2019 ;
- d'autoriser le versement sur le budget 2018 et sous réserve des crédits disponibles, d'acomptes aux prestataires retenus par les écoles publiques ;
- d'autoriser le versement des participations aux écoles privées et aux établissements du 1<sup>er</sup> degré, extérieurs ou spécialisés, sous réserve des crédits votés au budget 2019.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **12 – VIE SCOLAIRE - POLITIQUE EDUCATIVE 2018-2019 - CLASSES DE DECOUVERTE**

**MME BERTOIS** Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Beauvais soutient les écoles publiques et privées qui émettent le souhait d'organiser une classe de découverte. Sous réserve de crédits disponibles, sont aidées en priorité et dans l'ordre : les écoles n'ayant jamais organisé une classe de découverte ; les écoles dont le dernier départ en classe de découverte remonte à 2015, puis 2016, puis 2017. La Ville paie à l'organisateur choisi par l'école publique un forfait de 52 € par jour et par enfant réellement parti, pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à 9 jours. Le dépassement sera collecté par l'école porteuse du projet puis versé par elle à l'organisateur choisi par l'école. Le tarif des familles est établi en fonction du quotient familial. Les familles faisant partir deux enfants ou plus durant cette même année scolaire bénéficieront d'un tarif réduit de moitié à partir du deuxième enfant.

Pour les classes d'environnement des établissements privés sous contrat d'association : Saint-Paul, Notre-Dame, Sainte-Bernadette et Saint-Esprit, la somme de 7,62 € par jour est accordée pour les enfants Beauvaisins éligibles au forfait communal.

Pour les établissements du premier degré extérieurs à Beauvais accueillant des enfants Beauvaisiens amenés à partir en classe de découverte, ainsi que des enfants Beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfants ou adolescents en difficultés scolaires ou sociales ou présentant un handicap et qui en ferait la demande, une participation de 7,62 € par jour et par enfant est accordée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter de la politique éducative 2018-2019 et des classes de découverte sous réserve des crédits votés au budget 2019 ; d'autoriser le versement sur le budget 2018 et sous réserve des crédits disponibles d'acomptes aux prestataires retenus par les écoles publiques ; d'autoriser le versement des participations aux écoles privées et aux établissements du 1<sup>er</sup> degré extérieurs ou spécialisés sous réserve des crédits votés au budget 2019. La commission, réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

**M. NARZIS** Juste pour vous dire qu'on se félicite que vous ayez entendu l'opposition sur le retour aux 9 jours, mais oui, quand vous entendez l'opposition, vous faites des choses très intéressantes ! (*rires dans la salle*) Juste pour vous préciser, puisque Madame PARAGE, à ma demande, a communiqué lors de la dernière commission qu'une centaine d'enfants supplémentaires, grâce au passage à 9 jours, une centaine d'enfants Beauvaisiens ont pu participer aux classes découverte.

**MME PARAGE** Je vous remercie Monsieur NARZIS. C'est la deuxième année que vous nous remerciez, j'espère que ça continuera l'année prochaine. (*rires*)

**MME LE MAIRE** On passe au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **Vie Scolaire - Politique Éducative - année scolaire 2018-2019**

### **Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale**

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Beauvais, au-delà des compétences obligatoires, soutient de manière volontariste les écoles publiques dans la mise en œuvre de projets éducatifs :

- par l'accès à l'AEL - une plate-forme des actions éducatives et de loisirs présentant l'ensemble des animations et actions proposées par les services de la Ville et de ses partenaires,
- par la mise en œuvre du contrat local éducatif et artistique (CLEA),
- par un soutien financier aux projets préalablement validés par les inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription répondant aux critères d'éligibilité des dispositifs mis en place.

Aussi, afin de permettre aux équipes de préparer dans les conditions optimales les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre durant l'année scolaire prochaine, l'ensemble des soutiens proposés ouverts aux candidatures et entrant dans la limite des crédits disponibles est présenté ci-après :

#### **Le soutien aux Projets Artistiques et Culturels (PAC)/Activités Éducatives et Culturelles (AEC) :**

Dès lors qu'ils sont validés et donc cofinancés par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, les PAC et AEC sont aidés à hauteur de:

- 200€ pour un PAC ou une AEC dans une école en REP+
- 250€ pour un PAC ou une AEC dans une école hors REP+

Les projets sont à déposer avant le 12 octobre 2018, pour un versement en janvier 2019 aux coopératives scolaires.

#### **Le soutien aux Réseaux d'Éducation Prioritaire+ (REP+) :**

Les écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées en REP+. À ce titre leurs projets sont plus largement soutenus. Conformément aux dispositions de la circulaire N°2006-058 du 30 Mars 2006 et suite au lancement de la refondation de l'éducation prioritaire le 9 avril 2014, ces projets contribueront « aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun » et « favoriseront l'animation de Réseau ».

Les secrétaires de Réseau, adresseront les dossiers complets (projets et devis détaillés) validés par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, pour le 12 Octobre 2018 au plus tard, afin que les demandes et leur financement soient étudiés en collaboration avec eux.

La subvention pour chaque école est attribuée comme suit :

- pour les écoles du 1<sup>er</sup> groupe : les écoles qui comptent jusqu'à 125 élèves : 750 € maximum par école, dont un acompte de 250 €,
- pour les écoles du 2<sup>ème</sup> groupe : les écoles qui comptent entre 126 et 250 élèves : 1000 € maximum par école, dont un acompte de 330 €,
- pour les écoles du 3<sup>ème</sup> groupe : les écoles qui comptent 251 élèves et plus : 1250 € maximum par école dont un acompte de 400 €,
- pour les projets-passerelle menés avec le collège de secteur : 1000 € maximum dont un acompte de 330 € par collège.

L'acompte et le solde seront versés selon les termes de la convention annexée.

Les subventions aux REP+ sont versées aux 2 collèges de secteur, supports financiers des REP+, à savoir à l'Agent comptable du collège Henri BAUMONT pour le REP+ Argentine et à l'agent comptable du collège Charles FAUQUEUX pour le REP+ Saint-Jean.

#### **L'école ouverte :**

Opération interministérielle lancée en 1991, inscrite dans le Contrat de Ville, elle vise à aider les jeunes à modifier la représentation qu'ils se font de l'école, elle contribue à leur épanouissement, à leur formation citoyenne, à leur réussite scolaire et elle favorise l'intégration des élèves de CM2 lors du passage au collège.

Des activités ludo-éducatives sont proposées d'avril à septembre, les mercredis et durant les vacances scolaires par les collèges.

Soutenus financièrement par l'Education Nationale dans ce projet, les Collèges Charles FAUQUEUX à Saint Jean et Henri BAUMONT à Argentine, tous deux volontaires, sont aidés par la Ville. Cette aide, à hauteur de 2 000 € maximum, sera versée sur présentation **avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile**, d'un appel à projet détaillé faisant apparaître l'ensemble des financeurs et d'un bilan qualitatif (actions menées, réalisations des objectifs...) et d'un bilan financier (dépenses / recettes) détaillés de l'opération « école ouverte » de l'année passée.

**Une subvention transport** est versée en une seule fois aux écoles publiques qui en font la demande et sur présentation d'une facture acquittée justifiant d'un déplacement de leur choix, à l'exclusion de toute autre prestation.

Un montant forfaitaire est établi selon la règle suivante : le montant minimum de la subvention est de 325 € pour 125 élèves ou moins, augmenté de 65 € par tranche de 25 élèves supplémentaires et de 65 € supplémentaires pour les écoles qui ont une ou plusieurs classes spécialisée(s). L'effectif retenu est celui du 31 octobre.

- Si la facture est supérieure à la subvention estimée, la subvention versée sera égale à la subvention calculée
- Si le montant de la facture est inférieur à la subvention estimée, la subvention versée sera égale au montant de la facture acquittée.

Les écoles bénéficient par ailleurs d'un accès libre au réseau de transport urbain sur demande d'un « pass » auprès de la société délégataire.

Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces crédits, mais prises en charge par la Ville.

### **Le soutien aux fêtes de fin d'année dans les écoles maternelles**

Les écoles maternelles organisent des moments festifs à l'occasion des fêtes de fin d'année ; sous formes de spectacle, cinéma, goûter, cadeau collectif ou individuel. Pour favoriser ces initiatives inscrites dans le projet d'école, une aide forfaitaire de 150 € par classe est versée à la coopérative scolaire.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider d'approuver le dispositif de la politique éducative 2018-2019,
- D'autoriser les dépenses prévues au budget.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### **13 – VIE SCOLAIRE - POLITIQUE ÉDUCATIVE - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

**MME LE MAIRE** Je voudrais dire un petit mot sur cette délibération, parce qu'avant de procéder au vote, je tenais à vous informer des nouveaux rythmes scolaires qui entreront en vigueur dès la rentrée 2018. Les écoliers Beauvaisiens auront désormais classe 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Et chaque jour de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Vous l'avez compris, il s'agit simplement d'un retour aux horaires de 2014 que le DASEN a validé. Pour cela, nous nous sommes assurés d'un vote favorable des parents d'élèves qui se sont prononcés à 85,25 % pour le retour à 4 jours. Et puis une seconde consultation avait été lancée, elle aussi, en février 2018 pour fixer les nouveaux horaires. Sur 45 écoles Beauvaisiennes, 39 ont répondu et une large majorité, plus de 89 %, s'est prononcée en faveur des retours aux horaires de 2014. Je voulais informer le Conseil Municipal de cette nouvelle grille horaire. Je passe la parole maintenant à Madame BERTOIS.

**MME BERTOIS** Cette délibération concerne la politique éducative pour l'année scolaire 2018-2019. Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Beauvais, au-delà des compétences obligatoires, soutient les écoles publiques dans la mise en œuvre de projets éducatifs par l'accès à l'A.E.L., une plateforme des Actions Educatives et de Loisirs ; par la mise en œuvre de Contrat Local Educatif et Artistique, les C.L.E.A. ; et par un soutien financier au projet préalablement validé par les inspecteurs de l'Education Nationale.

Aussi, afin de permettre aux équipes de préparer dans les conditions optimales des actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre durant l'année scolaire prochaine, l'ensemble des soutiens proposés, ouverts aux candidatures et entrant dans la limite des crédits disponibles, est présenté ci-après. Le soutien aux projets artistiques et culturels, P.A.C., et les activités éducatives et culturelles, A.E.C., dès lors qu'ils sont validés et cofinancés par la direction académique des services de l'Education Nationale, sont aidés à hauteur de 200 € dans une école en REP + et de 250 € dans une école hors REP +. Les écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées en REP + ; à ce titre leurs projets sont plus largement soutenus afin de contribuer aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun et favoriser l'animation de réseau. La subvention pour chaque école est attribuée comme suit : dans les écoles qui comptent jusqu'à 125 élèves, 750 € maximum par élève ; pour les écoles qui comptent entre 126 et 250 élèves, 1 000 € maximum par école ; pour les écoles qui comptent 251 élèves et plus, 1 250 € maximum par école ; et pour les projets passerelles menés avec le collège de secteur, 1 000 € maximum. Les subventions au REP + sont versés aux 2 collèges de secteur, à l'agent comptable du collège Henri Baumont et à l'agent comptable du collège Charles Fauqueux.

L'école ouverte, c'est une opération interministérielle lancée en 1991 inscrite dans le contrat de ville. Elle vise à aider les jeunes à modifier la représentation qu'ils se font de l'école, contribue à leur épanouissement, à leur formation citoyenne, à leur réussite scolaire, et elle favorise l'intégration des élèves de CM2 lors du passage au collège. Des activités ludo-éducatives sont proposées d'avril à septembre les mercredis et durant les vacances scolaires par les collèges. Soutenus financièrement par l'Education Nationale dans ce projet, les collèges Charles Fauqueux et Henri Baumont sont aidés par la Ville. Cette aide à hauteur de 2 000 € maximum sera versée sur présentation d'un appel à projet détaillé faisant apparaître l'ensemble des financeurs, la Ville en qualitatif, et d'un bilan financier détaillé de l'opération école ouverte de l'année passée.

**MME BERTOIS** (suite) Une subvention transport est versée en une seule fois aux écoles publiques qui en font la demande, et sur présentation d'une facture acquittée justifiant d'un déplacement de leur choix. Le montant forfaitaire est de 325 € pour 125 élèves ou moins, augmenté de 65 € par tranche de 25 élèves supplémentaires. Les écoles bénéficient par ailleurs d'un accès libre au réseau de transports urbains sur demande d'un pass auprès de la société délégataire. Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la Ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces crédits mais prises en charge par la Ville. Les écoles maternelles organisent des moments festifs à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour favoriser ces initiatives inscrites dans le projet d'école, une aide forfaitaire de 150 € par classe est versée à la coopérative scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dispositif de la politique éducative 2018-2019 ; et d'autoriser les dépenses prévues au budget. La commission a émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Pas de questions ? Même vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **Commerce - Adhésion au Réseau Centre-Ville en Mouvement**

### **Monsieur Benoît MIRON, Conseiller Municipal**

Centre-Ville en Mouvement est une association créée en 2005 à l'initiative de parlementaires, d'élus locaux et consulaires de toutes sensibilités, attachés à la redynamisation des cœurs de villes.

Les objectifs du réseau sont :

- décloisonner les actions menées en faveur des centres villes,
- encourager un échange concret entre les différents acteurs,
- mettre l'innovation au cœur du projet politique,
- encourager les projets de gestion durable des centres villes.

Chaque année, de nombreux événements sont organisés pour les membres du Réseau, tels que des séminaires, des forums d'échanges sur des thèmes concrets comme la logistique urbaine, le stationnement, ou la gestion de centre-ville. Point fort de cette association, les Assises Nationales du Centre-Ville, qui ont lieu chaque année, où près de 1000 élus et spécialistes du centre-ville se rassemblent autour de tables rondes et d'ateliers techniques.

Devenir membre du Réseau de Centre-Ville en Mouvement permet notamment à la collectivité :

- d'intégrer un réseau de collectivités et de bénéficier de ses ressources,
- de rencontrer des acteurs de l'innovation et des spécialistes des centres villes,
- de participer aux journées de rencontre du réseau, séminaires, ateliers,...
- de partager les meilleures expériences et les bonnes pratiques grâce à un forum et à un chat sur une plate-forme d'échange,
- de participer à des visites de terrain dans des villes françaises et étrangères.

L'adhésion au Réseau Centre-Ville en Mouvement est d'un montant annuel de 1 500 euros pour les villes entre 50 000 à 100 000 habitants.

Considérant la volonté de la Ville de déployer une stratégie de redynamisation du centre-ville, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association Centre-Ville en Mouvement.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 20 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Commerce - Versement d'une subvention à l'association des commerçants Beauvais Shopping**

**Monsieur Benoît MIRON, Conseiller Municipal**

L'association de commerçants Beauvais Shopping (anciennement Beauvais Boutiques Plaisirs) participe activement à l'animation de la ville en organisant des opérations commerciales essentielles à la vitalité économique de notre territoire.

Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention en rapport avec le budget prévisionnel de l'association qui lui permettra de mener à bien son programme d'animation.

Suite au bilan des animations fourni par l'association pour l'année 2017 et compte tenu de son programme pour 2018, il est proposé de contribuer pour un montant maximum de 45 600 euros au budget de Beauvais Shopping.

Ce montant de subvention nécessite de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à Beauvais Shopping de mettre en œuvre son programme d'animations, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention,
- d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 20 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **15 - COMMERCE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS BEAUVAIS SHOPPING**

**M. MIRON** Ce dossier concerne la subvention à l'association des commerçants Beauvais Shopping. L'association des commerçants Beauvais Shopping contribue à l'animation du centre-ville de Beauvais en organisant des opérations variées, qu'elles soient à vocation commerciale comme les braderies, festival des saveurs, ou d'autres comme par exemple la Color Run qui a lieu le 8 juillet prochain.

Pour continuer à vitaliser notre centre-ville et à proposer des événements toujours plus nombreux et innovants, l'association perçoit annuellement une subvention en fonction de son budget prévisionnel. L'association des commerçants Beauvais Shopping est subventionnée par la Ville depuis 2005 et par la C.A.F. depuis 2012.

Suite au bilan de ses activités en 2017 et de son ambitieux programme pour 2018, il est proposé une contribution de 45 600 € au budget de Beauvais Shopping.

Afin de permettre à Beauvais Shopping de mettre en œuvre son programme, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe en annexe ; d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ; d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La commission « Urbanisme, environnement, occupation du domaine public, commerce, logement », réunie le 20 avril, a émis un avis favorable.

**MME GEFFROY** Une simple question. La subvention de l'année dernière était de 48 600 € et cette année 45 600 €. Est-ce qu'on peut avoir les raisons de cette baisse de cette subvention ?

**M. MIRON** Alors effectivement, il y a eu une légère baisse de 3 000 € en 2018 mais qui sera aussi largement compensée par la mise en place du F.I.S.A.C. On a déposé les dossiers cette année et on travaillera avec l'association des commerçants Beauvais Shopping pour par exemple mettre en œuvre des actions de redynamisation du commerce local, notamment avec la visibilité numérique. On travaillera avec eux sur tous ces dossiers. Mais effectivement, il y a une légère baisse de 3 000 €.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. On passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-61

(rapport réf 2018-61)

**Foncier - Vente - Chemins ruraux inclus dans le périmètre de la ZAC NOVAPARC**

**Monsieur Charles LOCQUET, Conseiller Municipal**

La Ville de Beauvais est propriétaire d'un ensemble de chemins ruraux situés dans le périmètre de la ZAC NOVAPARC à vocation économique. Concrètement, il s'agit du chemin rural de Beauvais à Nivillers d'une superficie d'environ 5000 m<sup>2</sup> et du chemin rural de Beauvais à Morlaine d'une superficie de 1400 m<sup>2</sup> environ appartenant pour moitié à la commune de Tillé.

Le document d'arpentage est en cours.

Suite à l'ordonnance d'expropriation du 11 mars 2013, la communauté d'agglomération du Beauvaisis est propriétaire des parcelles agricoles incluses dans le périmètre de la ZAC, et en a la jouissance depuis septembre 2016.

Ces chemins ruraux ont de ce fait cessé d'être affectés au public et ont vocation à intégrer le parcellaire destiné à la commercialisation.

Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant que les formalités d'enquête prévues à l'article L 161-10 du code rural ont été accomplies lors de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique qui s'est tenue du 8 octobre 2012 au 7 novembre 2012,

Considérant que la communauté d'agglomération du Beauvaisis est l'unique propriétaire riverain desdits chemins et que leur acquisition lui est nécessaire pour posséder un foncier d'un seul tenant,

Il est proposé de vendre ces chemins ruraux à la C.A.B au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, prix de référence fixé par le juge de l'expropriation pour les parcelles agricoles comprises dans le périmètre de la ZAC.

L'avis des domaines a été sollicité le 13 mars 2018, son avis est réputé donné en application de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation des chemins ruraux de Beauvais à Morlaine (pour la partie située sur le territoire de la commune de Beauvais) et de Beauvais à Nivillers pour les parties incluses dans le périmètre de la ZAC NOVAPARC ;

- de vendre ces chemins désaffectés inclus dans le périmètre de la ZAC NOVAPARC à la communauté d'agglomération du Beauvaisis au prix de 5 € le m<sup>2</sup> ;
- D'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 20 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **16 - FONCIER - VENTE - CHEMINS RURAUX INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA Z.A.C. NOVAPARC**

**M. LOCQUET** Il s'agit de la vente de chemins ruraux appartenant à la Ville, inclus dans la zone de Novaparc. Suite à l'ordonnance d'expropriation du 11 mars 2013, la C.A.B. est propriétaire de parcelles agricoles incluses dans le périmètre de la Z.A.C. et en a la jouissance jusqu'en septembre 2016. Les chemins ruraux de Novaparc ont de ce fait cessé d'être affectés au public et ont vocation à intégrer le parcellaire destiné à la commercialisation.

Vu les articles L161.10 et 170.1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ; considérant que les formalités d'enquête prévues à l'article L.110.10 du Code Rural ont été accomplies lors de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique qui s'est tenue du 8 octobre 2012 au 7 novembre 2012 ; considérant que la C.A.B. est l'unique propriétaire riverain des 10 chemins et que leur acquisition lui est nécessaire pour posséder le foncier d'un seul tenant, il est proposé de vendre ces terrains ruraux à la C.A.B. au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, prix de référence fixé par le juge de l'expropriation pour les parcelles agricoles comprises dans le périmètre de cette Z.A.C. L'avis des Domaines a été sollicité le 13 mars dernier. Son avis est réputé donné en application de l'article L2241-1 du C.G.C.T.

Aussi, je vous propose de constater la désaffectation des chemins ruraux de Beauvais à Morlène pour la partie située sur le territoire de la commune de Beauvais ; et de Beauvais à Nivillers pour la partie incluse dans le périmètre de la Z.A.C. Novaparc; de vendre ces chemins désaffectés inclus dans le périmètre de Novaparc à la C.A.B. au prix de 5 € le m<sup>2</sup> ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission « Urbanisme, environnement, occupation du domaine public, commerce, logement », réunie le 20 avril dernier, a émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Pas de questions ? Même vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Foncier - Réserves foncières Bois de l'Aulnaie - Acquisition Morice**

**Monsieur Pierre MICHELINO, Maire Adjoint**

Madame Chantal MORICE est propriétaire de plusieurs parcelles en nature de bois taillis sises Bois de l'Aulnaie et cadastrées section Q n°s 59, 67, 738, 1489, 1491, 1530 d'une superficie totale de 1639 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles sont situées en zone N du PLU.

Madame MORICE a sollicité la Ville pour savoir si elle était intéressée par l'acquisition de ces parcelles.

La Ville de Beauvais mène une politique de réserve foncière sur le secteur, c'est pourquoi il est proposé de répondre favorablement à cette demande moyennant la somme de 1,50 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 2458,50 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de madame Chantal MORICE les parcelles cadastrées section Q n°s 59, 67, 738, 1489, 1491, 1530 d'une superficie totale de 1639 m<sup>2</sup> au prix de 2458,50 €,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 20 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Foncier - acquisition de la parcelle BO 119 rue de Tillé**

**Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale**

La Ville de Beauvais, conjointement avec l'OPAC de l'Oise, a mené plusieurs actions pour requalifier la cité des fleurs rue de Tillé et plus largement l'entrée de ville sur ce secteur. Elle s'attèle notamment à résorber les espaces en friche ou dont l'affectation n'est pas lisible.

C'est pourquoi s'est posée la question de l'usage de la parcelle cadastrée section BO n°119 d'une superficie de 2903 m<sup>2</sup>, actuellement à l'état de friche et dont le Syndicat des Eaux de l'agglomération beauvaisienne est propriétaire.

Ce dernier a confirmé ne pas avoir l'usage de la parcelle. La ville de Beauvais a alors manifesté son souhait d'acquérir ce bien moyennant la somme de 4354,50 € (soit 1,50 € le m<sup>2</sup> pour une parcelle située en zone A du PLU), ce que le syndicat a accepté par délibération en date du 19 février 2018.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès du syndicat des eaux de l'agglomération beauvaisienne la parcelle cadastrée section BO n° 119 d'une superficie de 2903 m<sup>2</sup> au prix de 4354,50 € ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 20 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **18 - FONCIER - ACQUISITION DE LA PARCELLE BO 119 RUE DE TILLE**

**MME BERTOIS** Cette délibération concerne l'acquisition de la parcelle BO 119 rue de Tillé. La ville de Beauvais, conjointement avec l'O.P.A.C. de l'Oise, a mené plusieurs actions pour requalifier la Cité des fleurs rue de Tillé, et plus largement l'entrée de ville sur ce secteur. Elle s'attèle notamment à résorber les espaces en friche ou dont l'affectation n'est pas lisible. C'est pourquoi s'est posée la question de l'usage de la parcelle cadastrée section BO n° 119 d'une superficie de 2 903 m<sup>2</sup>, actuellement, elle est A2 friches, et dont le Syndicat des Eaux de l'Agglomération Beauvaisienne est propriétaire. Ce dernier a confirmé ne pas avoir l'usage de la parcelle. La ville de Beauvais a alors manifesté son souhait d'acquérir ce bien moyennant la somme de 4 354,50 €, soit 1,50 € le m<sup>2</sup> pour une parcelle située en zone A du P.L.U., ce que le Syndicat a accepté par délibération en date du 19 février 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir auprès du Syndicat des Eaux de l'Agglomération Beauvaisienne la parcelle cadastrée section BO n°119, d'une superficie de 2 903 m<sup>2</sup> au prix de 4 354,50 € ; et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission a émis un avis favorable.

**MME ITALIANI** Pour cette parcelle qui est en friche, le périmètre, il y a une petite languette qui est cultivée par un agriculteur, un exploitant, ça se voit très bien. Je voulais savoir si la Ville avait contacté l'agriculteur, s'il y avait eu des propositions, si l'agriculteur, l'exploitant était intéressé, s'il y avait eu quelque chose ? Parce que c'est entre les deux champs, on voit bien qu'il y a un passage. Je voulais savoir si vous aviez contacté l'exploitant. Merci.

**M. BOURGEOIS** C'est une parcelle qui pendant très longtemps a été la propriété, comme il est dit dans le rapport, du Syndicat des Eaux de la Région Beauvaisienne, où il entreposait du matériel. C'est tombé en désuétude aujourd'hui et il y a eu cette opportunité d'acquisition. Il est tout à fait envisagé et on va le proposer, je ne pense pas que ça a déjà été fait sauf erreur de ma part, pour que ça soit homogène au point de vue agricole. C'est une parcelle agricole. Donc elle doit rester agricole et on doit voir comme ça sur cette entrée ou cette sortie de Beauvais, ça dépend de quel sens on vient, une image d'homogénéité de cultures d'un côté de la route. Pour répondre à votre question, c'est oui. Je ne sais pas si vraiment ça a été fait aujourd'hui la démarche, mais en tout cas on va la faire, c'est notre objectif dans l'acquisition de cette parcelle, c'est de la louer. Louer à un agriculteur exploitant.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Pas d'autres questions ?

On passe au vote. Pas de votes contraires ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-60

(rapport réf 2018-60)

**Foncier - acquisition des parcelles AC n°s 1067 et 1070 sises rue de Paris**

**Madame Nicole WISSOTZKY, Conseillère Municipale**

Par délibération en date du 30 juin 2016, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par voie de préemption des parcelles appartenant à madame Legrain et cadastrées section AC n°s 1068 et 1069.

En effet, ces parcelles sont grevées par l'emplacement réservé n° 2 destiné à l'aménagement d'une voie devant relier le giratoire de l'avenue Winston Churchill à la rue de Paris, et ce afin d'améliorer les flux de circulation sur le quartier de Voisinlieu.

L'acte de vente a été signé le 8 février 2017.

Pour mémoire, la Ville n'avait pu acquérir la totalité des parcelles objet de la déclaration d'intention d'aliéner, le droit de préemption ne s'appliquant que pour les zones U et AU du PLU. Or une partie des parcelles étaient situées en zone N du PLU et sont donc restées propriétés de madame Legrain.

C'est pourquoi cette dernière a proposé à la Ville d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n°s 1067 et 1070 d'une superficie de 865 m<sup>2</sup> situées en zone N du PLU et en nature de jardin, au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 6920 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de madame Legrain les parcelles en nature de jardin grevées par l'emplacement réservé n°2, cadastrées section AC n°s 1067 et 1070 sises rue de Paris d'une superficie totale de 865 m<sup>2</sup> au prix de 6920 €,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 20 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-84  
(rapport réf 2018-84)

**Foncier - Acquisition - parcelles n°s AX 81, 82 et 83 appartenant aux consorts Van der Male**

**Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint**

Les consorts Van der Male, propriétaires de parcelles en nature de jardin cadastrées section AX n° 81 pour 135 m<sup>2</sup>, AX n° 82 pour 136 m<sup>2</sup>, AX n° 83 pour 153 m<sup>2</sup>, souhaitent vendre ces parcelles et ont sollicité la Ville de Beauvais pour connaître ses intentions.

Ces parcelles sont situées dans une zone humide caractérisée par ses jardins et délimitée par les rues Jean-Jacques Fénot et chaussée Feldtrappe dans le quartier de Saint-Just des Marais. La Ville mène une politique de réserve foncière sur ce secteur afin d'en préserver le cadre naturel et environnemental et développer des actions dans les domaines du jardinage et du maraîchage.

Un accord a été trouvé moyennant la somme de 2968 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès des consorts Van der Male les parcelles cadastrées section AX n°s 81, 82 et 83 d'une superficie totale de 424 m<sup>2</sup> au prix de 2968 euros,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 20 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 17/05/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOU, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Françoise BRAMARD à Madame Caroline CAYEUX, Madame Salima NAKIB à Monsieur Jérôme LIEVAIN, Madame Chanez HERBANNE à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Elodie BAPTISTE à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Madame Stéphanie PRIOU à Madame Anne GEFFROY.*

Date d'affichage	24 mai 2018
Date de la convocation	11 mai 2018
Nombre de présents	39
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Monsieur Antoine SALITOT

**Réseau de chaleur bois : avenant n°4 à la délégation de service public**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

Le conseil municipal du 19 décembre 2008 a autorisé la signature avec la société CRAM SAS d'un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le quartier Saint Jean. Le réseau de chaleur a été mis en service en octobre 2010.

Quatre évènements, qui suscitent le présent avenant, sont survenus depuis la signature du dernier avenant :

- la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation prévoit la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz naturel au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les sites consommant plus de 200 MWh PCS par an correspondant au tarif « B2S » ;
- à compter d'octobre 2014, l'index BT40 servant à la révision de la redevance R23, a changé de base (base 2010 en remplacement de la base 1974) ;
- les changements d'indice des prix de l'électricité 40-10-10 « électricité tarif vert A5 » est supprimé depuis février 2009 et est remplacé par plusieurs autres indices ;
- à la lecture des états de compte GER déjà fournis par BCSJ, il est apparu que les informations fournies n'étaient pas complètement celles attendues par la Ville de Beauvais. Aussi, il a été décidé de préciser le calcul de ce compte par BCSJ ;

Considérant l'avenant n°4 au contrat général de concession ci-annexé, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation, composé de l'avenant et de la nouvelle version d'annexes ;
- d'autoriser madame le maire à le signer ainsi que tous actes découlant de cet avenant.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 20 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **21 - RESEAU DE CHALEUR BOIS : AVENANT N°4 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**M. BOURGEOIS** C'est une délibération qui est assez technique. Ça concerne le réseau chaleur bois et c'est un avenant qui est proposé à la Délégation de Service Public.

Cet avenant concerne cette D.S.P. attribuée à la société CRAM SAS pour l'exploitation de cette chaufferie bois Saint-Jean mise en service en octobre 2010. Depuis, des modifications législatives et réglementaires dans le prix de vente du gaz naturel sont intervenues, nécessitant la modification des articles 1, 2 et 3 du contrat. Par exemple, la disparition du tarif réglementé du gaz qui intervient dans le R1, c'est-à-dire la chaleur vendue aux abonnés ; le changement de base d'un index qui intervient pour déterminer la part fixe de l'abonnement, c'est-à-dire le R2 ; et le changement d'indice des prix de l'électricité. De plus, les informations concernant l'état du compte gros entretien, renouvellement, n'étaient pas celles initialement attendues lors de l'attribution de la D.S.P., d'où une nouvelle rédaction de l'article 4 permettant une meilleure information du délégataire. Ces modifications imposées par une mise en conformité avec la réglementation en vigueur assureront le meilleur compromis possible entre les abonnés et le délégataire pour le prix auquel il sera vendu la chaleur.

Mais je profite aussi de la délibération pour vous rappeler les intérêts de ce réseau de chaleur. Il y en a sur 2 plans. Sur le plan déjà de l'environnement, la réduction des émissions de dioxyde de carbone. On peut dire que 45 000 tonnes équivalent de dioxyde de carbone n'auront pas été émises depuis 2010 du fait du remplacement des énergies fossiles par cette énergie qu'est le bois. Et cela en pourcentage, c'est ça qui est important, représente 8 % de la part des émissions totales émises par les logements de la Ville. C'est-à-dire que ça fait moins 8 % sur le poste des émissions par les logements. Ça c'est sur le bilan carbone qui avait été fait en 2010. Je vous informe, pour ceux qui ne le sauraient pas, qu'un nouveau bilan carbone est en cours dans le cadre de la Communauté d'Agglomération qui, elle, doit porter le P.C.A.E.T., et on aura les valeurs pour la fin de l'année. On verra à ce moment-là ce qu'il en sera de ces émissions. Donc, moins 8 % des émissions. Sur le prix d'énergie, c'est souvent ce qui intéresse encore plus les gens. Un groupe de travail composé des principaux consommateurs permet de faire le suivi du coût comparé entre la chaleur bois et la chaleur gaz ou fioul. Sur la période 2010-2017, l'économie représente 19 % par rapport au tarif pratiqué avant le raccordement en réseau de chaleur. Il est à noter que l'étude de faisabilité qu'on avait faite avant 2010 prévoyait seulement 6 % d'économie. Donc, sur le plan du prix de l'énergie, c'est quelque chose de très positif pour ceux qui se sont raccordés au réseau de chaleur.

On vous demande, concernant cet avenant n° 4, de l'approuver ; d'autoriser Madame le Maire à le signer. La commission « Urbanisme », réunie le 20 avril 2018, a émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, même vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Plan "Action Cœur de Ville " : approbation de la convention cadre**

**Madame Caroline CAYEUX, Maire**

Le gouvernement a lancé au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 un plan « Action Cœur de ville » à destination des villes moyennes. Expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires sur la durée du quinquennat, ce plan a pour objectif de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. En effet, parce que ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire national, le plan contribuera, plus précisément, à conforter leur fonction de centralité au sein de leur bassin de vie en créant les conditions efficaces du renouveau et du développement de leurs cœurs de villes.

L'appui aux projets des communes repose sur une approche globale et multi partenariale en fédérant les différents acteurs impliqués et en mobilisant les moyens financiers. A cet effet, sont affectés à ce plan plus de 5 milliards d'euros provenant de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), d'Action Logement et de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). D'autres ressources pourront venir compléter ces enveloppes de crédits.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont la Commune de Beauvais. Son cœur de ville présente en effet les enjeux identifiés dans ce plan, liés principalement à la hausse de la vacance commerciale et à l'apparition de potentielles friches en façade des principales artères.

Pour surmonter ces difficultés, un certain nombre de mesures ont déjà été engagées. Ainsi, la Ville a lancé :

- lors du précédent mandat (2008-2014), un plan « Cœur de ville, cœur de vie » au travers duquel elle a commencé à redessiner les contours d'un cœur de ville piétonnisé, doté d'une place centrale attractive et bénéficiant d'une locomotive commerciale grâce au centre commercial du Jeu-de-Paume ;
- une étude prospective dont les résultats permettront de finaliser les propositions du plan « Grand cœur de ville » qui vise à irriguer le centre-ville et à l'étendre jusqu'aux boulevards intérieurs.

Aujourd'hui, il s'agit d'aller encore plus loin en s'inscrivant dans ce plan national ; plusieurs axes de travail ont déjà émergé :

- créer un lieu de vie qui capte les flux de déplacements des habitants du bassin de vie ;
- favoriser le dynamisme commercial et l'animation, en lien avec Beauvais Shopping, union des commerçants de proximité ;
- développer l'attractivité du centre-ville à travers l'émergence de lieux de culture dynamiques ; la requalification des espaces publics et la relocalisation de certains services publics en cœur de ville ;

- mener une politique ambitieuse en faveur du logement comprenant à la fois la rénovation du bâti ancien et la production de logements neufs afin de répondre aux attentes exprimées par les habitants et ainsi contribuer à contrer le phénomène de fuite périurbaine caractéristique des villes moyennes.

Pour conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de Beauvais appelle donc une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités locales (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Département de l'Oise, Etablissement Public Foncier Local de l'Oise, Région des Hauts de France...), l'Etat et les partenaires financeurs précités (Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, Action Logement), ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser (publics et privés).

Le programme « Action Cœur de Ville » s'engage dès 2018 par la signature d'un accord-cadre, selon un modèle préétabli par les services de l'Etat, objet de la présente délibération qui sera transmise à un comité régional d'engagement.

Puis, le projet sera affiné lors d'une phase d'initialisation visant à réaliser ou à compléter un diagnostic de la situation locale et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville, sous la forme de fiches actions.

L'Etat a fixé l'approche selon 5 axes sectoriels qui devront structurer le projet :

- axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre- ville
- axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

La présente convention sera abondée par voie d'avenant, sous la forme d'un article 7 qui sera ajouté à l'accord-cadre, et qui synthétisera l'ensemble des fiches actions cosignées avec les partenaires financiers.

Une fois avenanté pour intégrer les engagements des partenaires financiers, action par action, la mise en œuvre de l'accord-cadre pourra entrer dans sa phase de déploiement correspondant à la mise en œuvre opérationnelle.

La convention cadre de Beauvais (telle qu'annexée à la présente délibération) vise à donner les moyens d'inventer l'avenir de son cœur de ville, en s'appuyant sur ses atouts, à travers la prise en compte des dimensions économiques, patrimoniales, culturelles et sociales, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

La convention est établie pour une durée de six et demi maximum (les engagements financiers s'arrêtant au 31.12.2022).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de valider l'accord-cadre tel qu'annexé dont l'article 7 a vocation à être intégré par voie d'avenant au terme de la phase d'initialisation de l'accord ;
- d'autoriser madame le maire à :
- signer cet accord-cadre et toute pièce relative à ce dossier ;
- mettre en œuvre cet accord en engageant sans délai la phase d'initialisation avec les partenaires financiers (Anah, ANRU, Action Logement, caisse des dépôts et consignation, EPFLO, Département, Région, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **22- PLAN "ACTION CŒUR DE VILLE " : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE**

**MME LE MAIRE** Ce dossier concerne le plan Action Cœur de Ville.

Il s'agit uniquement de l'approbation de la convention cadre, c'est-à-dire de pouvoir déposer notre dossier en Préfecture et je reviendrai devant vous pour plus de détails. Vous avez néanmoins, dans le dossier, les fonds alloués par le ministère de la Cohésion des Territoires ; les partenaires qui sont la Caisse des Dépôts, le groupe Action Logement et l'A.N.A.H. ; et vous avez aussi les 5 points sur lesquels l'Etat a axé la philosophie de ce projet.

Je vous propose ce soir de valider cet accord cadre qui nous permettra de mettre en œuvre cet accord en lançant la phase d'initialisation avec les partenaires financiers.

**MME GEFFROY** Lorsque nous avons lu cet accord cadre, cette convention cadre, nous souhaitons réagir sur la partie du préambule où il est indiqué que cette convention cadre, évidemment elle répond aux difficultés des centres-villes, c'est le plan du ministre MEZARD sur les centres villes, mais nous avons été surpris quand même de voir que vous notez dans ce préambule que la ville de Beauvais a lancé un plan Cœur de Ville où vous avez redessiné les contours, piétonnisé la place centrale attractive, je parlais du Jeu de Paume. Mais je voudrais rappeler que pour nous, dans notre diagnostic des difficultés du centre-ville, dans notre façon d'appréhender ces grandes difficultés du centre-ville de Beauvais, nous pensons que ce centre-ville, ses commerces et les Beauvaisiens sont quand même les victimes de 17 années de mauvais choix qui ont été faits, de plusieurs mauvais choix faits par votre majorité. Je fais un petit inventaire rapide des sujets qui ont affaibli ce centre-ville : deux fois des travaux et une rénovation qui est encore contestée de la place des Halles. Où est la halle couverte qui avait été un grand projet et qui aurait pu donner de l'attractivité à ce centre-ville ? Deuxième sujet, la zone franche, elle est mise en place derrière le quartier Argentine, qui a fait disparaître dans le centre-ville de nombreuses professions qui faisaient vivre, par leur clientèle ou par leurs salariés, le commerce, des professions libérales ou des cabinets qui sont partis dans cette zone franche et ça a dévitalisé de l'activité de ce centre-ville. Je rappellerai que nous nous sommes toujours opposés au projet du centre commercial, mais qu'il a encore bien des difficultés me semble-t-il à trouver sa clientèle et à remplir toutes ces cellules qui ne sont pas encore complètes, et il y a des surfaces qui ne sont pas occupées. Et puis, je continue dans notre diagnostic, dans notre appréciation sur la suppression, Thibaut VIGUIER en a parlé avant, des marchés de plein air les après-midis. Les après-midis des mercredis et des samedis, ce marché qui fonctionnait attirait aussi en centre-ville des personnes, des familles qui venaient en plus de faire leurs courses, c'était une attractivité ces mercredis de marché. Et ensuite les décisions de stationnement payant en totalité dans le centre-ville. La délibération suivante va continuer sur ce sujet. Mais, pour nous, c'est aussi un coût qui a été assez fort pour poser des problèmes à notre centre-ville. Et puis, je terminerai cette liste qui peut-être n'est pas encore exhaustive, sur la réorganisation des transports en commun, puisque dans la réorganisation du réseau de bus qui a été prévue, je rappelle qu'il n'y avait plus initialement de bus qui circulaient dans l'hyper centre et que vous avez dû rétablir des passages et des arrêts en plein centre-ville qui n'existaient plus. Donc tous ces sujets font que pour nous, vous n'avez pas pris les bonnes décisions, vous n'avez pas fait les bons choix lorsqu'il fallait les faire pour ce centre-ville de Beauvais.

**MME GEFFROY (suite)** Et je continue en disant que cette convention cadre, à voir qu'il y a d'abord dans le déroulé, après des actions une phase initialisation qui est une réalisation du diagnostic, je demande est-ce qu'il faut une période d'attente, où il va y avoir certainement encore des études ? Doit-on faire un diagnostic sur les difficultés du centre-ville ? N'a-t-on pas les informations suffisantes pour se mettre à l'œuvre très vite ? Parce que la situation est quand même dégradée et en effet, il y a encore des difficultés, des magasins qui ont encore fermé, des vitrines qui sont vides. Avec tout ça, nous pensons que cet accord cadre pour nous, pour l'instant, dans l'état de ce qui nous est présenté, ne convient pas à ce que nous souhaiterions pour une action d'importance dans le centre-ville.

**MME LE MAIRE** Bien, écoutez, on n'a pas beaucoup de compliments ce soir. Mais enfin bon, je voudrais essayer de rétablir les choses concernant le centre-ville et les travaux que nous y avons faits depuis 2001. D'abord, je voudrais quand même vous dire que depuis 2001, nous avons consacré tous nos efforts pour soutenir le commerce de centre-ville, à l'opposé de ce qui avait été fait pendant un certain nombre d'années vers les zones périphériques et que c'est justement parce que ces zones périphériques ont été faites, je ne vais pas dire d'une manière anarchique mais disons d'une manière assez importante, que petit à petit le commerce de centre-ville s'est affaibli. Je voudrais vous donner quelques chiffres, pas trop, pour vous préciser qu'entre 2005 et 2012 c'est grâce aux différents F.I.S.A.C., 3,5 millions d'euros qui ont été injectés pour soutenir les commerces beauvaisiens de proximité et que dans ces 3,5 millions d'euros, ces 3,6 millions d'ailleurs, 2,5 millions ont été apportés par la ville de Beauvais. Donc, moi je considère aujourd'hui que ce plan gouvernemental est un nouvel atout pour permettre à notre centre-ville de redevenir attractif et dynamique et que je ne vois pas à quel titre j'aurais refusé, d'autant que j'ai participé à son élaboration dans le cadre de mes responsabilités à Villes de France, et je ne vois pas à quel titre nous aurions pu passer à côté de cette occasion que je qualifierais d'exceptionnelle. D'autant que, il y avait un budget qui pouvait correspondre à, à peu près 200 villes, il y en a finalement 222. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, il y en a plus de 10 ou 20 qui frappent à la porte du Ministère pour demander pourquoi elles n'ont pas été retenues. C'est vrai que là, je ne comprends pas votre position un peu dogmatique sur cet accord cadre, parce que c'est en effet le lancement de l'opération. Alors rassurez-vous, il n'y a pas d'étude à faire en ce qui concerne Beauvais. Nous sommes près de signer grâce au vote ce soir l'accord cadre et d'aller plus loin pour qu'au 15 juin, au moment du congrès de Villes de France, nous puissions signer ce partenariat avec l'Etat et lancer un certain nombre d'opérations. Donc je m'étonne, je m'étonne qu'une nouvelle fois l'opposition préfère voter contre ce projet.

**M. PIA** : Oui, Mesdames et Messieurs de l'opposition, d'abord je trouve ce soir que Madame GEFFROY a bien voulu endosser ce rôle de présidente et je ne retrouve pas ces propos qui sont souvent plus nuancés lorsque nous discutons ensemble des projets de la Ville et on a toujours plaisir d'ailleurs Madame GEFFROY à discuter avec vous parce que vous êtes quelqu'un de relativement constructif. Mais je ne retrouve pas, effectivement, la personne que j'ai pu côtoyer. Mais c'est normal, vous êtes dans votre rôle de présidente du groupe. Vous avez un rôle à assumer, et à faire vos preuves auprès de vos collègues.

**M. PIA** (suite) Moi, par rapport à ce que vous venez de dire Madame GEFROY, c'est vrai que la situation globale des centres-villes, elle est compliquée et pas uniquement pour Beauvais aujourd'hui et vous le savez très bien. Nous avons fait, Madame le Maire vient de le dire, depuis 17 ans, contrairement à ce que vous avez pu dire, de très nombreux efforts. C'est un dossier que j'ai suivi avec mon collègue à l'époque, Bernard PARMENTIER, sur notamment l'émergence d'un dossier F.I.S.A.C., que vous n'avez jamais réalisé Monsieur VIGUIER du temps où vous étiez Directeur de Cabinet de Monsieur AMSALLEM. Donc je pense qu'on s'est donné les moyens de pouvoir investir dans ce centre-ville. Malheureusement, c'est vrai que la situation elle évolue, elle change. C'est vrai que nous avons la concurrence des grandes surfaces qui sont en périphérie de ville. Nous avons aussi la question du e-commerce qui fait que la donne a quelque peu changé. Et ce que l'on voit à Beauvais, on le voit dans toutes les villes aujourd'hui moyennes de France, même dans les grandes villes. Je regardais encore un rapport qui a été fait sur les 190 villes, il y a eu un panel de 190 villes à peu près équivalentes à la taille de Beauvais, on était en 2001 à 6,1 % de vacances commerciales, nous sommes passés en 2015 à 10,4 et Beauvais est aux alentours de 8 %. Aujourd'hui, j'ai envie de rappeler cette maxime, quand on se compare, on se rassure, la situation n'est pas plus difficile à Beauvais qu'ailleurs. C'est une réalité, les centres-villes sont en souffrance et c'est bien pour cette raison que le Maire, que votre Maire, que notre Maire s'est investie autant pour justement défendre les centres-villes en tant que Présidente de l'association des villes moyennes et puis auprès du ministère de la Cohésion des Territoires ; c'est bien pour ça que nous avons fait venir, qu'elle a fait venir Monsieur MEZARD qui a été sensibilisé à ces propos sur les difficultés que rencontrent tous les centres-villes. Et c'est vrai que les discussions que l'on peut avoir avec les collègues des autres mairies sont analogues, on fait tous le même constat et il y a bien pire, comme les chiffres que je vous ai présentés à l'instant le prouvent. Donc il faut qu'on arrête d'obnubiler sur la ville de Beauvais, la situation est nationale. Et c'est bien pour cette raison qu'il faut se donner les moyens, et que nous espérons, et a priori l'Etat va y répondre, soutenir les centres villes. Et la ville de Beauvais est à pied d'œuvre pour construire un plan de redynamisation du Cœur de Ville. Nous y travaillons avec nos collègues, il y a des commissions qui ont été créées pour ça, des comités de pilotage. Donc là, pour l'instant, c'est une première pour justement faire cette demande et ce positionnement auprès des services de l'Etat. Maintenant, il va nous appartenir, tous ensemble, de pouvoir construire un vrai projet Cœur de Ville qui redynamise notre centre-ville. Parce que c'est vrai, on est tous d'accord pour le dire, un centre-ville c'est primordial pour notre cité, pour le dynamisme d'une ville. C'est la centralité même et il est absolument fondamental que nous puissions conquérir ou reconquérir en tout cas en quelque sorte ce centre-ville. A l'image de ce que l'on a pu faire dans les quartiers de rénovation urbaine, la rénovation dans les quartiers, on doit la faire aussi pour le centre-ville de Beauvais. Et c'est pour cette raison qu'on va se battre et on va se battre avec les commerçants et avec les habitants de la ville de Beauvais.

**M. LOCQUET** Un petit mot pour rassurer Madame GEFROY parce que vous pensez qu'on ne reste pas assis sur notre chaise à se regarder et à dire « mais qu'est-ce qu'on pourrait bien faire ? ». Ce plan, c'est une nouvelle opportunité qui nous est donnée. Madame le Maire l'a rappelé, 2,5 millions d'euros, alors que le F.I.S.A.C. aurait pu être développé à n'importe quel moment. Nous, on lance en 2004, rien n'avait été fait autrefois.

**M. LOCQUET (suite)** Ça nous a permis quand même de rénover 54 commerces de centre-ville et les rendre accessibles. On sait très bien aujourd'hui pour les commerçants, et la présidente de l'association des commerçants présente dans la salle le sait aussi, que si on veut revaloriser nos commerces, il faut qu'ils soient accessibles. En lançant ce F.I.S.A.C., et tout à l'heure vous essayiez de mettre un petit angle entre l'association des commerçants et nous, c'est de bonne guerre, 1.5 % de baisse on peut le comprendre.

Je voudrais juste vous dire quand même qu'en 12 ans, entre la Ville et l'Agglo, ce sont 850 000 € destinés uniquement à l'association des commerçants. Et si on arrive à lever encore plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros pour pouvoir accompagner les groupes de travail dont parlait Franck PIA, on est en train de travailler aujourd'hui, et Franck l'a dit, sur une cinquantaine de fiches d'actions centre-ville pour pouvoir répondre à la demande de Madame le Maire, parce qu'il faudra qu'on tire les premiers, comme on est souvent d'ailleurs les premiers pour pouvoir avoir le plus possible. Et cette action, Madame GEFFROY, sachez bien qu'on ne la fait pas tout seuls. D'abord, moi je veux remercier la collaboration qu'on a aujourd'hui avec l'association des commerçants de Beauvais. Jamais, et pourtant ça fait quelques années que je m'occupe de ce dossier aussi, je n'ai vu autant d'implication et je le dis avec d'autant de sympathie pour les anciens présidents, mais autant en tout cas d'enthousiasme et de volonté à travailler avec nous sur une action commune. Je crois qu'on le dit souvent ici. C'est ensemble que nous gagnerons, on le sait bien, on sait que c'est difficile, on sait qu'on ne peut pas parfois tout réussir. Mais en tout cas, ce qui est en train de se faire avec ces groupes de travail, la mobilisation des élus, des services techniques, des visions, qui nous ont accompagnés grâce à des cabinets performants qui ont fait leurs preuves ailleurs, la recherche d'un manager de centre-ville, la mise en place d'opérations que vous verrez, j'espère en tout cas, détonantes et efficaces, vous feront voir en octobre aux assises du centre-ville et de l'attractivité du centre-ville qui n'est pas liée simplement aux commerces mais à plein d'autres solutions, et on le voit dans ce rapport présenté par Monsieur MEZARD et soutenu par Madame le Maire, à ville moyenne, qu'on pourra vous proposer, et j'espère, une fois n'est pas coutume, que là aussi vous pourrez approuver les opérations que l'on montera ensemble. Parce que vous savez, on peut dénigrer, on peut refaire le point de tout ce qui fait négatif, et puis je pourrais vous en faire un inventaire à la Prévert de tout ce qu'il y a de positif, et puis on s'opposerait systématiquement. Mais derrière ce centre-ville qui souffre, il y a des commerçants, il y a des chefs d'entreprises, des hommes et des femmes qui essayent de se battre. Parfois c'est compliqué parce qu'on est un ou deux dans son commerce, et puis il faudrait pouvoir ouvrir le midi et puis ce n'est pas facile parce que quand est-ce que je vais manger ? Et puis, il faudrait pouvoir ouvrir plus tard le soir. Enfin, en tout cas il faudrait mettre en place des systèmes pour pouvoir continuer d'accueillir les consommateurs qui eux ne sont plus du tout fidèles, malheureusement. C'est ça qui a changé. Et là aussi, vous parliez tout à l'heure de la subvention, mais si ce n'est que ce que l'on donne à la Chambre de Commerce et à la Chambre des Métiers pour faire des opérations de valorisations des métiers, des artisans du métier de bouche, avec les chartes de qualité, pour qu'ils puissent accueillir davantage ; la formation des commerçants, et là aussi c'est fait en parallèle avec l'association des commerçants, pour flécher les commerçants indépendants, parce que c'est bien ça dont notre Ville a besoin et qu'il faut valoriser, et c'est ceux-là qui souffrent le plus.

**M. LOCQUET** (suite) Sachez qu'en tout cas, on y travaille fortement, qu'il faut continuer à se battre en commun et que vous allez voir déjà sortir quelques propositions d'attractivités ces prochaines semaines et que les assises du centre-ville et de l'attractivité du centre-ville que nous aurons bâties avec l'association des commerçants pourront montrer que notre Ville continuera à être attractive.

**MME LE MAIRE** Merci beaucoup. On passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? 6 contre. (*hors micro*)

C'est pour la convention cadre. Donc si on vous écoutait, on ne candidaterait pas pour ce projet. C'est ça ? Non, ce n'est même pas qu'on n'aurait pas de subventions, c'est qu'on ne pourrait même pas concourir. Donc on passerait à côté d'un atout supplémentaire pour la Ville. Je le dis clairement. Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Extension du dispositif de gratuité du stationnement - Avenant au contrat de délégation du service public du stationnement**

**Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal**

Aux termes d'une délégation de service public du stationnement de la ville en date du 1<sup>er</sup> mars 2017, la collectivité a confié au délégataire la gestion de parcs en ouvrages et en enclos ainsi que du stationnement payant sur voirie pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre de cette convention, il a été défini un dispositif de gratuité détaillé comme tel :

- le mois d'août,
- le dimanche et les jours fériés,
- le samedi à compter de 12h,
- le lundi matin (de 9h à 14h),
- la première heure de stationnement en décembre et janvier, 1 fois par jour et par plaque d'immatriculation.

Compte tenu de la volonté de redynamiser l'hypercentre et de répondre aux souhaits de stationnement des usagers et des commerçants du centre-ville, la collectivité souhaite étendre ce dispositif de la façon suivante :

- Mise en œuvre d'un anneau de gratuité constitué des rues figurant sur le plan annexé (correspondant aux rues Buzanval, Jean-Baptiste Boyer, Ricard, Saint-Laurent, Philippe de Dreux, Beauregard pour continuer par la place George Clemenceau, puis la rue Auguste Delaherche et finir par la seconde partie de la rue Pierre Jacoby, soit 80 places). Ces places devenant soumises à un stationnement règlementé limité à 2h par plaque d'immatriculation et par jour, nécessitant la pose d'un ticket délivré par les horodateurs ;
- Passage de la place de l'avenue Foch (32 places) de 40 minutes à 2h par plaque d'immatriculation et par jour.

Cet anneau de gratuité constituera une zone orange et répondra au barème suivant :

0 à 2 heures = gratuité

Au-delà de 2h01 = forfait post stationnement :

- 17 euros si le paiement intervient sous 5 jours (ou tout autre délai maximum imposé par l'ANTAI)
- 33 euros si le paiement intervient au-delà de 5 jours.

Enfin, dans un souci d'harmonisation et de cohérence des zones de stationnement, le square Devé (46 places) passera en zone verte et des parties des rues Malherbe, de la Madeleine, de la Frette et Desgroux en zone rouge déterminées sur le plan annexé.

Le barème tarifaire des zones verte et rouge approuvé par délibération du conseil municipal du 23 novembre 2017 sera appliqué à ces rues.

Les places en arrêt-minute et personnes à mobilité réduite sont maintenues en l'état.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Ces modifications du plan de stationnement impactent l'exécution du Contrat et impliquent pour le délégataire une perte de recettes horaires.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'approuver l'avenant n°3 ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La commission "Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie", réunie le 25 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **23 - EXTENSION DU DISPOSITIF DE GRATUITE DU STATIONNEMENT - AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT**

**M. DORIDAM** Cette délibération illustre un travail efficace de collaboration avec l'association des commerçants.

Elle vient, sous la forme d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public du stationnement, vous proposer une extension du stationnement gratuit existant déjà en centre-ville. Pour mémoire, le dispositif actuel de la gratuité c'est : en semaine de 12h00 à 14h00, c'est le week-end du samedi 12h00 au lundi 14h00 ; ce sont aussi les arrêts minutes ; c'est aussi tout le mois d'août, sans oublier la première heure de stationnement gratuite en décembre et en janvier pour les fêtes de Noël et l'ouverture des soldes d'hiver.

Il s'agit cette fois d'aller plus loin. Forts des premiers résultats de l'étude dont Charles parlait tout à l'heure qui était faite sur les cités, pour concrétiser notre volonté de redynamiser notre hyper centre-ville et de répondre aussi aux souhaits du stationnement à la fois des usagers et des commerçants et aussi de la perception dont les usagers avaient, c'est en totale co-construction véritablement avec l'association des commerçants Beauvais Shopping que nous sommes arrivés à cette proposition de créer un anneau de 132 places gratuites de 2h00 au Cœur de Ville. Les commerçants, qui l'ont d'ailleurs dit publiquement, étaient opposés farouchement à des poches de zone bleue telles que nous l'avions aussi à un moment envisagé lorsque nous avons évoqué la mise en place de la délégation du stationnement en Délégation de Service Public. Ces 132 places seront réparties le long d'un anneau schématique, ça concerne les rues Ricard, Saint-Laurent, Philippe de Dreux, Beaugard, Delaherche, Pierre Jacobi, Buzanval, Jean-Baptiste Boyer, ça passe par la place Clémenceau et aussi le petit parking Foch, le parking qui est sur l'avenue Foch. Il sera matérialisé avec un marquage et un totem différencié du reste, de couleur orange, qui donneront une identité très claire de cette zone. Les 9 places arrêt-minute ainsi que les 11 places de personnes à mobilité réduite seront maintenues, tout comme les places livraisons qui resteront en service sur l'ensemble du périmètre concerné. Très clairement, les 2 heures de stationnement gratuites sur la voirie seront valables une seule fois par jour afin de favoriser les rotations des véhicules et d'éviter les voitures ventouses. C'était aussi une crainte lorsqu'on proposait les zones bleues, que par un jeu des disques, comme ça se passe dans de nombreuses villes, on assiste effectivement à un retour en force des voitures ventouses. Pour en bénéficier, compte tenu des conditions dans lesquelles on est obligés aujourd'hui d'organiser le stationnement sur la voie publique, il suffira à l'automobiliste d'entrer le numéro de sa plaque d'immatriculation sur le clavier de l'horodateur, de valider et de placer le ticket bien visible sur son pare-brise avant, chacun pourra utiliser ces 2 heures à sa guise ; et en couplant ce dispositif avec la plage horaire gratuite du midi, ce sera donc possible de stationner 4h sans avoir à régler toute redevance sur ces places-là. Il s'agit en hyper centre de Beauvais d'offrir une plus grande amplitude de gratuité au plus près des commerces pour redynamiser effectivement leur accessibilité, et de façon aussi à encourager les gens à revenir ou à continuer à faire leurs emplettes dans le Cœur de Ville. Dans un souci d'harmonisation et de cohérence des zones, le square Dévé, qui pour aujourd'hui est en grande partie payant en zone verte et depuis que l'on a rasé le square pour créer des places de parking à la demande des riverains en 40 minutes, passera en intégralité en zone verte ; et les parties des rues Malherbe, de la Madeleine, et Desgroux, en zone rouge déterminées, vous avez le plan annexé.

**M. DORIDAM** (suite) Les places, je vous l'ai dit, arrêts minutes et personnes à mobilité réduite sont maintenues. Ce devrait être en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2018. Bien évidemment ces modifications du plan de stationnement impactent l'exécution du contrat que l'on a en cours et qui implique au délégataire, avec lequel nous sommes en contrat, une perte de recettes horaires. Madame le Maire l'a déjà dit, c'est une somme d'environ 79 000 € qui impactera le budget de notre collectivité. Mais pour nous, il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais bien d'un investissement pour contribuer à redynamiser ce centre-ville sur lequel on a envie de réussir ce plan d'action Cœur de Ville.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver les termes de ce rapport ; d'approuver l'avenant qui concrétise la mise en place de cet anneau ; et ensuite d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La commission « Circulation transport, stationnement, patrimoine immobilier, développement numérique, voirie » du 25 avril a émis un avis favorable.

La commission D.S.P. qui s'est réunie il y a 48 heures a émis un avis favorable, cette fois-ci à la majorité contrairement à l'unanimité de la commission Circulation. Voici Madame le Maire le contenu de cette délibération.

**M. NARZIS** Cette délibération démontre que l'extension considérable du stationnement payant et la Délégation de Service Public qui l'encadre restent et resteront une mauvaise opération pour notre Ville. Une très mauvaise opération d'abord pour l'attractivité du centre-ville. Je ne vais pas m'appesantir sur ce sujet, mais simplement rappeler qu'à partir du printemps 2017, l'extension du stationnement payant a été contestée, tant par des commerçants que par des usagers du centre-ville. Sondage défavorable, pétitions, contestations dans la presse et les réseaux sociaux, vous avez dû affronter une levée de boucliers, fruit d'une inquiétude légitime. Face à cette situation, vous n'avez jamais cessé depuis de modifier la D.S.P. contractée avec Indigo en essayant d'élargir le stationnement gratuit limité. Le dernier acte étant la création de cet anneau gratuit, qui a le mérite d'exister mais qui est loin de répondre aux enjeux économiques du centre-ville. Il faut souligner que vos marges de manœuvres sont très faibles. En effet, le contrat qui vous lie au délégataire, donc à la société Indigo Beauvais stationnement, stipule que toute réduction du périmètre en voirie ne pourra excéder 10 % des 2 500 places actuelles. Si vous aviez été moins fermée, moins dogmatique aux arguments de l'opposition en faveur de la zone bleue, vous auriez évité de nombreux problèmes et vous n'auriez pas contribué à amplifier les difficultés du centre-ville. D'ailleurs, il est intéressant de noter que votre position sur le stationnement gratuit limité a bien évolué depuis un an. Il y a un peu plus d'un an, vous critiquiez les arguments de l'opposition de gauche et écologiste en faveur du gratuit limité ou de la zone bleue. Aujourd'hui, vous qualifiez le stationnement gratuit, sur le site d'internet de la Ville et dans les publications municipales, de mesures permettant, je cite, « de rendre le Cœur de Ville plus attractif et davantage accessible au plus grand nombre, d'encourager la rotation des véhicules et de soutenir le commerce de proximité ». L'opposition que nous sommes n'aurait pas dit mieux, Madame le Maire.

Mais ce soir, au-delà de la question de l'attractivité du centre-ville, nous voulons également et surtout évoquer avec vous le coût de cette D.S.P. Car loin d'apporter des gains substantiels à la Ville, elle apparaît comme une mauvaise opération pour les finances municipales. En effet, toutes les corrections successives que vous avez apportées au contrat de D.S.P., depuis à peu près 6 mois, coûtent et coûteront très cher à notre Ville.

**M. NARZIS** (suite) Tout commence en octobre dernier avec le passage en gratuité pour l'ensemble du samedi après-midi. Coût : 8 000 euros par an versés au délégataire. Puis un mois plus tard, en novembre, vous décidiez d'accorder 50 000 euros par an à Indigo dans le cadre de la loi MAPTAM. Vous supprimez au passage la redevance fixe de 30 000 euros que le délégataire devait verser chaque année à la ville de Beauvais. Aujourd'hui, vous nous annoncez que la Mairie compensera à hauteur de 80 000 euros par an le manque à gagner dû à la création de l'anneau gratuit. Ainsi, le coût global de l'ensemble de ces mesures avoisinerait les 170 000 euros par an sur 5 ans, à la charge exclusive de la ville de Beauvais. Alors que Monsieur DORIDAM nous avait assuré il y a un an, un peu plus d'un an, lors du débat sur cette D.S.P. qu'elle permettrait un gain de 60 000 euros par an au profit des finances municipales. Nous souhaiterions bien sûr nous tromper sur ce calcul, dans l'intérêt de notre Ville et de ses habitants. Mais Madame le Maire, ou Monsieur DORIDAM, pouvez-vous nous confirmer ou non cette estimation ? Je rappelle qu'en février 2017, Monsieur DORIDAM déclarait dans cette enceinte : « nous avons réussi à négocier une exploitation de services dans un cadre économique performant pour les finances de notre collectivité ».

Pour conclure mon intervention, j'ai une dernière question à vous poser. Est-il possible de communiquer à notre assemblée les résultats d'exploitation de la Délégation de Service Public au 31 décembre 2017, afin de vérifier leur conformité avec le prévisionnel fourni par le délégataire ? Merci.

**M. DORIDAM** Je vais répondre sur les aspects financiers. Vos propos me font penser à une salade piémontaise. C'est une spécialité dans laquelle, comme un inventaire à la Prévert, on ajoute toutes sortes d'ingrédients : tomates, œufs durs, cornichons, enfin bref. Et sous la bannière stationnement, vous tentez de mettre dans le même plat aussi bien des indemnités compensatrices de gratuité, part variable forfaitaire des recettes collectées, part variable ou fixe de redevances d'occupation du domaine public, ou encore des frais non négligeables, vous en avez parlé vous-même, liés à la dépenalisation du stationnement qui nous a été imposée, je vous le rappelle, par un gouvernement dont vous omettez volontairement de dire que vous le souteniez, c'est quelque chose qui nous a été imposé. On avait dit à l'époque que c'était une punition dont on se serait bien passé.

Pour être clair, je vais vous rappeler les montants estimatifs des 2 avenants volontaires et volontaristes que nous assumons. Ce sont les 79 000 euros et les 8 000 euros que nous assumons et que nous considérons comme un investissement complémentaire de cette D.S.P., que nous faisons pour notre centre-ville. C'est très clair, C'est la compensation financière de l'effort que nous imposons au délégataire Beauvais stationnement, ce qui remet l'équilibre de la D.S.P., D.S.P. dont nous ne pouvons pas avoir les comptes puisque la C.C.S.P.L. ne s'est pas prononcée et qu'il faut attendre l'automne pour avoir les comptes de cette délégation. Je n'y peux rien, c'est la loi, il y a des procédures, si on les avait eus ce soir vous les auriez eus sans problème. Je rappelle que les impositions, c'est effectivement la gratuité du samedi à partir de 12h00, 8 000 euros effectivement, sur laquelle là il n'a pas prévu de recettes puisque de toute façon ces recettes, il ne faut pas se voiler la face, elles étaient estimées à 0 puisque nous étions entre 14h00 et 15h00 dans l'impossibilité de contrôler le paiement du stationnement. Donc, dans le budget ce sont 8 000 euros de compensation pour la D.S.P.

En ce qui concerne l'avenant de ce soir, la compensation est de 46 000 euros. Parce qu'il y a un 2<sup>ème</sup> volet dans les 79 000 euros dont je vous parlais, c'est la perte estimée des recettes que nous aurions éventuellement pu encaisser sans ce choix d'extension de la gratuité.

**M. DORIDAM** (suite) Rien ne dit qu'on atteindra cette somme-là, je ne vous dis pas le contraire, mais en tout cas c'est la somme maximum qui a été fixée dans le cadre de cet avenant et dont les conséquences seront mesurées par le compte d'exploitation. Alors, on ne fait pas un cadeau de 87 000 euros au délégataire, mais c'est plutôt en ce qui nous concerne, certes, quelque chose qui entre dans le cadre de la D.S.P. mais c'est un geste fort fait en direction des Beauvaisiens et des visiteurs de notre Cœur de Ville. C'est quelque chose qui a fait l'objet de travail en commun avec l'association des commerçants, je ne redirai pas ce que vous a dit Charles et ce que je disais tout à l'heure. Pour nous, c'est très clair, c'est un investissement et ça ne sacrifie en rien d'autres secteurs, comme certains d'entre vous l'ont affirmé par ailleurs avec beaucoup de démagogie. C'est un choix que l'on a fait en toute lucidité et nous assumons pleinement avec les commerçants ce choix qui est fait ce soir. Alors, évidemment en ajoutant le financement des contraintes de la dépenalisation, vous essayez de mélanger, ma chère Béatrice, effectivement ils font une mayonnaise, mais là c'est une mayonnaise des plus politiciennes en espérant qu'elle prenne. Ce n'est pas sûr. Moi je vous l'ai dit, on l'a dit bien avant que le Gouvernement ne lance son plan d'essayer d'aider des villes moyennes comme la nôtre, l'avenir du Cœur de Ville mérite un tout autre débat qu'une polémique caricaturale et de mauvais aloi. D'autant plus que nous avons maintenu une politique tarifaire extrêmement compétitive et que nous avons aussi fixé au niveau des anciens PV, les forfaits post-stationnement qui les ont remplacés au montant auquel ils étaient alors que bien des villes en ont profité pour les augmenter fortement, les majorer et faire entrer un peu plus d'argent dans leur caisse. Alors, il ne faut pas se mentir non plus, que vous préféreriez par idéologie défendre une gestion publique municipale directe du stationnement, que vous n'avez pas voté l'extension du stationnement payant prévu dans le cadre du plan de déplacement urbain, que vous aviez pourtant approuvé, c'est votre droit le plus strict. Mais n'essayez pas d'insinuer qu'une Délégation de Service Public consisterait à nous faire subir la loi du privé. N'oubliez pas que c'est toujours la collectivité qui définit la politique qu'elle souhaite voir mener et fixe la ligne de conduite, quand bien même les confie-t-elle à une société extérieure. Ce soir, on recule certaines limites pour le plus grand bien, nous l'espérons, de notre Cœur de Ville.

Et encore une fois, je vous rappelle que si nous avons opté pour une Délégation de Service Public, c'est qu'à un moment, comme dans beaucoup d'autres villes, nous avons estimé que nous n'avions pas au sein de nos services les ressources, voire les moyens nécessaires, à sa mise en œuvre de la politique de stationnement. Et je ne suis pas sûr, et bien loin de là, qu'une politique publique de stationnement soit plus économique.

**M. NARZIS** Monsieur DORIDAM, après vous pouvez parler de politique politicienne, franchement on ne se situe pas dans ce scénario-là. Non, non, je vais m'expliquer. D'abord, vous confirmez ce soir, parce que c'est un élément important, qu'il y a bien 170 000 euros de dépenses supplémentaires par an.

**M. DORIDAM** Non !

**M. NARZIS** Attendez, attendez. Ce que j'ai démontré là sur les dépenses, la liste que je vous ai donnée, vous ne me l'avez pas infirmée, vous me l'avez confirmée. Ça c'est la première chose, donc il y a bien 170 000 euros de dépenses supplémentaires que la Ville doit payer au délégataire.

**M. NARZIS (suite)** Ensuite, Monsieur DORIDAM, oui nous avons fait le choix de la zone bleue, et oui nous aurions fait le choix et peut-être que si nous passons aux Municipales de 2020, en 2023 on fera peut-être le choix de la gestion publique. Mais Monsieur DORIDAM, vous parlez de la loi MAPTAM, vous dites il ne faut pas mélanger, pas faire de la mayonnaise, pas mélanger les torchons et les serviettes, etc. Enfin la loi MAPTAM, elle ne concerne que le stationnement payant, elle ne s'applique pas aux zones bleues. Donc c'est votre choix, c'est votre choix qui fait qu'aujourd'hui on a dû payer 50 000 euros de plus dans le cadre de la loi MAPTAM et qu'on a dû se priver de 30 000 euros de recettes venant de la redevance fixe annuelle. C'est votre choix, c'est le choix que vous avez assumé d'une D.S.P. Donc ce n'est pas mélanger les choses, c'est un choix politique que vous avez assumé et ce choix politique, vous essayez de le masquer, mais la réalité, c'est qu'à l'arrivée, le pot commun qu'est le budget municipal, il va bien payer 170 000 euros de plus par an. Mais bien sûr que si ! Essayez de nous démontrer le contraire, allez-y. C'est exactement ce que vient de dire Monsieur DORIDAM. Il n'a pas dit le contraire.

**M. TABOUREUX** Je vais faire une intervention qui est plutôt pragmatique. Vous nous parlez de zone bleue. La zone bleue, ça ne marche plus nulle part, enfin, dans de très rares endroits. Donc bon courage si un jour vous avez l'occasion de pouvoir prendre cette décision, vous ne la prendrez pas, pour quelque chose de très simple, c'est qu'on ne peut pas vérifier les disques. Aujourd'hui, vous avez l'équivalent, si vous voulez, mais qui fonctionne, c'est-à-dire que les gens ne peuvent pas bénéficier de plus de 2 heures de gratuité, plus éventuellement l'heure de midi, ça fait 4 heures. Mais ça c'est vérifiable. C'est juste ça, c'est-à-dire que si on mettait tout le centre-ville en zone bleue, vous auriez la moitié de voitures ventouses. Ça je pense que vous êtes assez grand pour le comprendre, et c'est d'ailleurs pour ça que la plupart des commerçants étaient contre cette mesure, et sont contre cette mesure. Donc exit la zone bleue, d'un point de vue pragmatique parce que ça ne fonctionne pas. Et après, je voudrais expliquer que mon collègue, Jacques DORIDAM, il est même trop sympa, parce quand on parle des 8 000 euros du samedi après-midi, ça n'est pas une dépense qu'on fait. En payant le délégataire, on gagne de l'argent sur le samedi après-midi. Vous allez me dire « mais comment faites-vous ? ». Mais simplement parce que c'est du personnel municipal qui vérifie et qui pose les contredanses et que payer des gens le samedi de 14h00 à 15h00, ramené à une année, ça coûte beaucoup plus cher que les 8 000 euros qu'on rend au délégataire. Donc sur le samedi après-midi, comme vous parlez de dépenses, c'est plutôt à l'envers si vous voulez. Déjà vous pouvez retirer au moins 15 ou 20 000 euros de votre calcul. Pour le reste, c'est une décision assumée, nous considérons que c'est un investissement pour le commerce de centre-ville. Et quand vous investissez, Monsieur NARZIS, vous dépensez des sous.

**M. DE SAINTE MARIE** Moi, je m'interroge un petit peu, je n'ai pas trop bien suivi tous les secteurs politiques qu'il y a dans le groupe Utile Pour Beauvais, mais j'ai cru déceler quand même qu'il y avait des gens qui étaient pro-écologie. Quand on s'abstient sur un marché bio, du coup j'ai un doute, mais je reviendrai sur (*hors micro*), très bien, la discipline de groupe. Je reviendrai donc sur l'aspect du stationnement gratuit, parce qu'au-delà des considérations économiques, et mes collègues Jacques DORIDAM et Olivier TABOUREUX, ont répondu, je n'arrive pas tout à fait au même calcul que vous Monsieur NARZIS, mais j'ai à peu près compris l'ensemble, surtout que j'avais assisté à cette négociation de D.S.P.

**M. DE SAINTE MARIE** (suite) Pour moi, (*inaudible, problème technique 2h10'35'0*). Alors, je ne comprends pas trop bien la philosophie de ce groupe, de cette alliance avec les écolos. J'ai repris un article que j'avais lu là il y a quelques jours, justement porté par Europe Ecologie les Verts, et son secrétaire, le secrétaire du groupe Ecologie les Verts, Michel FONTAINE, pour ne pas le citer, qui a invité Myriam CAUX qui est une urbaniste de Roubaix, qui est dans l'opposition à Roubaix mais qui est quand même urbaniste de métier et qui arrive de loin, et qui dit qu'on a de la chance d'avoir un centre-ville animé, ça c'était pour le commerce, car je n'ai pas pu prendre la parole tout à l'heure, qu'il faut absolument préserver. Et puis une ville verdoyante, agréable avec du potentiel. Je pense que le fait d'avoir des solutions de stationnement, mais pas trop, bénéficie à cette ville verdoyante, agréable avec du potentiel. Evidemment, peut-être que vous ne me croirez pas, mais à jouer les Cassandre tout le temps, le centre-ville va mal, la culture va mal, les subventions vont mal, les finances publiques vont mal, et bien ça a été dit et je vais citer le secrétaire de groupe, qui dit « un des objectifs, donc de l'invitation de Myriam CAUX, était de parcourir la Ville avec un regard neuf afin d'éviter les relents que l'on peut avoir ou les précédentes déceptions ». Eh bien c'est exactement ce que vous avez, vous regardez toujours la ville de Beauvais, alors vous êtes dans l'opposition peut-être que c'est un jeu politique, mais vous regardez toujours la ville de Beauvais avec un filtre négatif. Et même le secrétaire de groupe Ecologique dit « avec un regard neuf afin d'éviter les relents que l'on peut avoir ou les précédentes déceptions ». Et, maintenant je vais juste rajouter un petit mot puisque vous avez une nouvelle présidente de groupe qui parlait tout à l'heure d'un diagnostic du centre-ville, mais qui, précisément, a dit « un diagnostic des difficultés du centre-ville ». Alors oui, Messieurs Dames, si vous ne voulez voir que les difficultés, vous ne verrez que les difficultés. Si vous ne voulez avoir que des voitures, vous n'aurez que des voitures. Mais ne vous dites pas écolos. Déjà en votant contre le marché bio, enfin en vous abstenant sur le marché bio, ça me fait quand même halluciner, et contre, peut-être Madame FONTAINE s'est-elle abstenue. Et essayez d'avoir un équilibre entre, évidemment, l'opportunité pour les Beauvaisiens et les visiteurs de stationner correctement sans inciter non plus à l'usage du véhicule. Je finis, Madame le Maire, j'habite à 10 minutes à pieds, avec un stationnement gratuit, à 10 minutes à pied quand je suis un peu en retard, je prends ma voiture. Je stationnerai donc j'utiliserai une place qui ne me sera pas dévolue, ni aux commerces, puisque je viendrai ici, ni pour les visiteurs. Alors que, la somme modique, je ne sais pas si Jacques DORIDAM l'a dit, mais en zone verte c'est 50 centimes de l'heure, je ne vais pas refaire tout le topo, me dit que je devrai partir 4 minutes avant et arriver à pieds. Soyez logiques et arrêtez de regarder la ville de Beauvais avec ce filtre négatif tout le temps.

**MME FONTAINE** : Monsieur DE SAINTE MARIE, je vous trouve un peu léger dans vos propos parce que je vous signale que si vous étiez venu avec nous, d'ailleurs c'était ouvert à beaucoup de monde, pour cette présentation, (*hors micro*) ah bah c'est dommage. Parce que vous avez l'habitude de prendre des propos, comme ça, qui sont tenus, sortis d'un contexte, comme ça, ça vous fait un peu mousser. Excusez-moi, ce jour-là, Monsieur DE SAINTE MARIE, le jeu c'était ça. On était un groupe d'une quinzaine de personnes. Le jeu c'était ça. C'était, on arrive dans une ville, on ne la connaît pas, quel est notre ressenti ? Donc l'histoire des relents, et tout ça, bien sûr, on arrive dans une ville qu'on ne connaît pas. Donc on ne sait pas s'il y a des commerces qui sont fermés, s'il y a des problèmes de stationnement, si c'est pollué etc. On arrive.

**MME FONTAINE** (suite) Qu'est-ce qu'on fait dans cette ville, dans les 30 ans à venir, dans les 10 ans, dans les 5 ans, comment on ressent les lieux où l'on est ? C'était ça, Monsieur DE SAINTE MARIE, le jeu. Donc vous prenez bien ça, hop, ça vous fait mousser un peu, oui les relents de la ville, vous êtes toujours contre etc. En plus, « vous vous êtes abstenus pour le marché bio », je vous signale que je me suis abstenue pour le marché bio parce qu'on a peur d'un déséquilibre de l'autre marché, c'est tout. C'est tout. Mais forcément qu'on est pour un marché bio Monsieur DE SAINTE MARIE, bien sûr qu'on est pour le bio dans les cantines ! (*protestations dans la salle*) Mais alors là, la polémique à droite, c'est bon, là. Non, on est contre les commerces, c'est vrai qu'on n'aime pas les commerçants. (*hors micro*) Mais oui c'est ça ! Donc, Monsieur DE SAINTE MARIE, la prochaine fois qu'on fait une sortie comme ça avec une urbaniste qui vient de Roubaix, alors forcément par rapport à Roubaix, ici c'est verdoyant. Moi, j'habite à Roubaix, j'ai enseigné à Roubaix, c'est plus difficile. (*hors micro*) Tiens, j'aurai dû y rester, oui Monsieur LIEVAIN, Monsieur LIEVAIN est toujours aussi charmant. C'est un peu limite. C'était ça l'histoire des relents, on arrive dans des lieux qu'on ne connaît pas et on imagine comment peut être la ville de demain, comment peut être Beauvais demain et c'est vrai qu'on peut trouver des choses très positives à Beauvais. Tout à fait.

**MME LE MAIRE** Et pourquoi vous ne nous dites pas qu'elle est la conclusion que j'ai lue dans le journal, qui était l'avis de cette architecte ? Que ce serait bien de vivre à Beauvais.

**MME FONTAINE** Oui bien sûr, on lui a demandé. On lui a dit, mais bien sûr : « comment Myriam tu te ressens ici ? » Elle a dit « je suis bien, parce que c'est vrai que c'est vert, on y circule bien, on a envie de faire des choses mais il y a encore beaucoup de choses à faire », elle nous a dit. (*rires dans la salle*)

**MME LE MAIRE** Alors Monsieur NARZIS va peut-être répondre et ensuite Madame COLIGNON.

**M. NARZIS** J'ai bien aimé comment vous avez noyé le poisson, de manière progressive, jusqu'à Monsieur DE SAINTE MARIE. Ah bah oui, j'ai vu, c'était très clair, Les éléments de langage était là en tout cas. Moi, je vous ai posé une question précise sur le fond, sur le coût, je répète, de cette D.S.P. et forcément ce soir vous l'avez confirmé. Moi je considère, et nous considérons du côté de notre groupe, à l'inverse, je répète, à l'inverse des propos que vous avez tenus l'année dernière au moment de cette discussion autour de cette D.S.P., c'est-à-dire, je me rappelle très bien, relisez, on va vous sortir les procès-verbaux parce que je pense que c'est intéressant de les relire. Relisez les procès-verbaux, moi je me souviens très bien, que Monsieur DORIDAM dit : « cette D.S.P. a été négociée de manière à ce qu'elle rapporte des gains à la Ville », et il a avancé 60 000 euros. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que ce n'est pas le cas et c'est même pire que ça, c'est énormément d'argent qui, à partir de cette année, va aller vers le délégataire. Non mais, attendez, Monsieur TABOUREUX, va aller vers le délégataire ! Parce que si on fait un petit calcul sur 5 ans, je viens de le faire là, ça fait à peu près 840 000 euros. Alors moi, j'entends bien, il ne faut pas mélanger, mais la réalité c'est que c'est cette D.S.P. et les modalités de cette D.S.P. qui provoquent ces dépenses-là.

**M. NARZIS (suite)** Que ça soit de la mayonnaise ou autre, c'est-à-dire la loi MAPTAM, que ça soit les réformes liées à l'extension du stationnement gratuit, la réalité c'est que vous opérez une dépense importante supplémentaire sur les finances de la Ville.

Autre chose, moi, Madame le Maire, je me souviens des vœux à l'Elispace où vous avez annoncé d'un seul coup que vous alliez engager une réflexion autour de la gratuité. Et je me souviens pour certains, je ne les citerai pas, de vos collègues élus de la majorité qui étaient un peu estomaqués. C'est-à-dire que là, ils étaient un peu saisis. Je vous le dis parce qu'on en a parlé avec eux. On s'en souvient. Ils étaient estomaqués parce que pendant des mois vous leur avez fait défendre le stationnement payant, pendant des mois Monsieur DORIDAM est allé au front, je me souviens des difficultés, compliquées, mais il est allé au front. Monsieur MIRON aussi, à sa manière est allé aussi au front également. La réalité, c'est que vous, à partir du mois de janvier, face, et je le redis, je pense que face au fait que vous vous êtes rendue compte que finalement cette extension du stationnement payant, le cadre de cette D.S.P., finalement ce n'était pas une si bonne chose, vous avez décidé de corriger le tir. Mais c'est louable de corriger le tir et de dire qu'on a fait une erreur et de dire qu'on a tort. Moi, je le dis de manière très posée ce soir. Mais la réalité, et on le savait puisque nous vous l'avions dit en février 2017, que toute correction, toute modification sur cette D.S.P. allait coûter extrêmement cher à la Ville, et c'est le cas ce soir. Donc, c'est ça qui est essentiel. Aujourd'hui ce qui est essentiel, c'est qu'on a une dépense très importante engagée par la Ville. Et il n'y a pas de gains pour cette D.S.P., à l'inverse de ce que vous nous avez toujours argumenté en février 2017.

Dernière chose, sur la zone bleue, franchement là aussi il ne faut pas rentrer dans l'idéologie. Les villes aujourd'hui, et il y en a beaucoup, Madame le Maire vous le savez en tant que présidente de Villes de France, qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier, justement, pour ne pas appliquer, parce que c'était trop contraignant la loi MAPTAM, ont décidé de passer en zone bleue. Ces villes-là aujourd'hui, elles réglementent très bien la zone bleue. Elles ont renforcé leurs équipes de policiers municipaux. Vous savez, j'ai observé cette semaine une ville comme Nevers, il y a à peu près 37 000 habitants pour une agglomération de 100 000 habitants. Ils viennent de passer, au 1<sup>er</sup> janvier, ils viennent de rebasculer complètement en zone bleue. Pourquoi ? Ils l'ont justifié. Parce que le coût de changement des horodateurs, c'était extrêmement élevé. Attendez, ils l'ont passé, c'est une réalité. Et je ne pense pas que le maire de Nevers est un idiot. Je ne pense pas que les services municipaux de Nevers sont des idiots. Pareil pour votre collègue de Laon. Je ne pense pas que ces gens-là sont des idiots. Il y a eu une réflexion au moment de l'introduction de la loi MAPTAM. Ils ont décidé de revenir sur le stationnement payant. Donc nous, c'est l'argumentation qu'on vous a posée l'année dernière. Alors oui, ce n'est pas de l'idéologie, ce sont des différences de fond qu'on a entre vous et nous, il faut l'accepter. Nous sommes une opposition aussi avec des contrepropositions. Vous êtes une majorité et vous avez tenu votre D.S.P. Vous l'avez tenue. Sauf qu'aujourd'hui la réalité, c'est que vous l'émiettez par petits bouts et je pense que ce n'est pas fini. Ce n'est pas fini. Et ce que nous annonçons en février 2017, relisez les procès-verbaux, nous annonçons que vous ne tiendriez pas vos engagements sur cette D.S.P. Forcément vous la modifieriez. Nous l'avons dit noir sur blanc, et c'est ce que vous êtes en train de faire, alors qu'à l'époque vous nous aviez dit « non c'est une D.S.P. excellemment bien négociée qui va rapporter des gains à la Ville ». La réalité ce soir c'est qu'on découvre, puisque que vous n'avez pas dit le contraire, qu'elle va coûter 170 000 euros à la Ville chaque année.

**MME COLIGNON** Je trouve extraordinaire que vous nous disiez, là, à l'instant, que vous nous fassiez une somme de ce qu'on va dépenser et sur la délibération précédente vous avez refusé que nous votions justement la convention pour le contrat du centre-ville.

Donc là, moi je ne comprends pas. Aujourd'hui, je ne peux pas vous suivre. D'habitude je vous trouve cohérent, mais là pour le coup vous n'êtes pas cohérents. On parle du centre-ville, on parle du centre-ville. Alors pour ce centre-ville, justement en effet je suis d'accord, Beauvais change et ça se voit, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai eu des membres de ma famille qui viennent du Nord, de Roubaix, et qui justement m'ont dit « Beauvais on aimerait bien y vivre », d'accord. Ce n'était pas une personne, c'était une manifestation privée dans le cadre d'un rassemblement de famille, et en effet Beauvais ça se voit, ça change. Ce sont des personnes qui sont venues il y a deux ans, quand la place Jeanne Hachette n'avait pas encore été refaite, et qui ont été ébahies par cette place Jeanne Hachette avec justement le potentiel qu'elle offre et ce côté bien vivre sur Beauvais. Alors, dans votre argumentaire, vous oubliez juste une chose parce qu'on parle beaucoup de gratuité, et je voudrais vous le rappeler quand même, nous avons aussi depuis toujours des parkings gratuits, ce n'est pas une nouveauté. Ce n'est pas une nouveauté dans le cadre de cette délibération. Ces parkings, vous savez où ils se situent ? A 600 mètres. A 600 mètres de la mairie de Beauvais. 600 mètres, vous savez ce que ça représente à pied ? Ça représente 12 minutes. 12 minutes, ce sont 1 000 pas. 1 000 pas, c'est 20 % de ce que préconise l'O.M.S. pour justement le bien-vivre et la santé. Donc je vous invite à aller visiter ces parkings qui se situent d'une part au niveau de la Gendarmerie, d'autre part au niveau de Verdun, et encore j'en oublie quelques-uns, surtout ne vous privez pas, c'est mieux pour votre santé et vous vivrez plus vieux.

**M. TABOUREUX** Moi je suis certain que le maire de Laon, c'est quelqu'un d'intelligent et je suis certain que le maire de Nevers c'est quelqu'un d'intelligent. Pour autant, je pense aussi que le maire de Beauvais est quelqu'un de très intelligent. Ça ne veut rien dire ce que vous avez dit. Vous avez dit, ils ont fait le pari de tout repasser en zone bleue. En fait, ils n'ont certainement pas fait le pari d'embaucher à tour de bras des A.S.V.P. pour vérifier, parce que c'est invérifiable. Vous arrivez 10 minutes avant ou un quart d'heure avant la fin, vous remettez 2h00, c'est absolument incontrôlable, ou alors il faut un A.S.V.P. par voiture. Donc, ils ont simplement fait le pari de ne plus réguler le stationnement dans leur ville en se disant peut-être que ça va fonctionner comme ça. Donnons-nous rendez-vous dans un ou deux ans pour en discuter, et là je pense qu'on aura une discussion plus adulte, parce que balancer un projet contre un autre, alors qu'on n'a pas vu le résultat ni d'un côté ni de l'autre, je ne vois pas tellement l'intérêt. Oui, Monsieur NARZIS, non ?

**MME LE MAIRE** Ça fait trois fois. (*hors micro*) Nous aussi on vous respecte. Tu n'as pas fini ?

**M. TABOUREUX** Désolé, ma parole a dépassé ma pensée. Je voulais juste vous dire que je vous remerciais pour votre changement de position par rapport au stationnement beauvaisien. Parce que pendant des années, l'opposition municipale nous a expliqué qu'on matraquait les gens qui se garaient, on a un des tarifs les plus bas de France, et vous venez de dire qu'on ne gagne pas d'argent avec la D.S.P. stationnement à Beauvais.

**M. TABOUREUX** (suite) Effectivement, ce n'est pas fait pour ça. Parce qu'à l'inverse, si on récupérait des centaines de milliers d'euros par an, effectivement là on matraquerait les Beauvaisiens. Notre seul but, le seul but ici, c'est de réguler le stationnement pour qu'il y ait des rotations qui permettent aux commerces de centre-ville et aux animations de centre-ville de se dérouler. C'est juste ça. Et donc je vous remercie, parce c'est ce que vous avez reconnu tout à l'heure au début de votre intervention.

**MME LE MAIRE** Bien, on va passer au vote. Ah non, il y a Benoît MIRON. Allez Benoît.

**M. MIRON** : Moi je vais finir sur une touche un peu plus positive parce que je trouve que c'est quand même une très bonne chose pour nous les commerçants et on a travaillé aussi avec l'association des commerçants pour prendre cette décision et sous quelle forme, on a eu des groupes de travail avec eux justement, pour les places, la signalétique. Je trouve que c'est important. On a travaillé dans un échange avec les commerçants. Du coup, je trouve que c'est quand même très positif, parce que oui, le commerce évolue difficilement, on ne va pas se voiler la face, effectivement il y a un contexte qui est compliqué. Mais, nous on fait quoi, on est à l'écoute. On écoute nos commerçants, on écoute des citoyens beauvaisiens et on essaye d'arranger les choses. Donc aujourd'hui, je vous invite tous, parce qu'on est tous élus de cette Ville, à le dire ça. Aujourd'hui, on essaye de faire les choses très positives, le seul but aussi de cette action, c'est amener une image positive sur un problème, que j'appellerai un faux problème, qui est le stationnement. C'est aussi notre job, nous en tant qu'élus de cette Ville, moi 13 ans en centre-ville, pour me stationner chacun aussi a une vision du stationnement, donc c'est aussi à nous, en tant qu'élus, et à nos amis commerçants, de passer le message positif sur le fonctionnement, sur la gratuité, donc je compte aussi vraiment sur vous, mes chers collègues, pour continuer à divulguer cette belle parole.

**MME LE MAIRE** Bien, nous allons passer au vote. Avant je voudrais rappeler à nos amis de l'opposition qu'il y a une commission d'évaluation des services publics délégués présidée par cet éminent Jean-Marie JULLIEN, et que nous ne manquerons pas de vous transmettre les bilans de ces services délégués quand Jean-Marie JULLIEN aura présidé la commission au mois de novembre. Nous passons au vote.

Qui vote contre ? 6. Vous levez la main Monsieur RAHOUI ? Oui. Et nous, nous votons pour, ça ne vous étonnera pas. Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus

**Sport - Manifestations sportives - Organisation 2018 "La Transquar Beauvais"**

**Monsieur Christophe GASPART, Conseiller Municipal**

Dans le but d'organiser un rassemblement dynamique, solidaire et convivial autour du sport, une course pédestre intitulée « La Transquar Beauvais » s'est déroulée ces six dernières années au sein de notre ville.

Cette course a permis non seulement de créer du lien social mais aussi de découvrir ou redécouvrir les quartiers de Beauvais.

Fort du succès et de l'engouement suscités par les éditions précédentes mais aussi pour répondre à la très forte demande, une septième édition de « La TRANSQUAR BEAUVAIS » a été programmée au dimanche 07 octobre 2018.

Cette année encore, en plus du traditionnel semi-marathon, une course de 10km sera organisée, course pouvant se réaliser en individuel ou en équipe de deux participants.

En parallèle du semi-marathon, deux courses réservées aux enfants seront organisées et intitulées « Transkid ». Ces courses seront d'une distance de 700 mètres pour les 7/9 ans et de 1200 mètres pour les 10/11 ans.

Un village départ/arrivée accueillera divers stands afin de proposer des ateliers d'animations et de démonstrations sportives, et de permettre la découverte des stands partenaires.

Événement festif et solidaire, une partie des droits d'inscription réglés par les participants sera reversée à une association beauvaisienne. Sur la base d'un projet solidaire, 1 000€ seront ainsi attribués.

Des lots, trophées, fleurs et primes seront remis au vu d'un classement établi par catégorie dans le respect des dispositions du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses publiques des collectivités territoriales.

Les primes pour un montant total de 7 600€ seront attribuées de la façon suivante :

**SEMI-MARATHON - Classement scratch :**

HOMME		FEMME	
1 <sup>er</sup>	1 000,00 €	1 <sup>ère</sup>	1 000,00 €
2 <sup>ème</sup>	700,00 €	2 <sup>ème</sup>	700,00 €
3 <sup>ème</sup>	400,00 €	3 <sup>ème</sup>	400,00 €
4 <sup>ème</sup>	200,00 €	4 <sup>ème</sup>	200,00 €
5 <sup>ème</sup>	100,00 €	5 <sup>ème</sup>	100,00 €

### **SEMI-MARATHON - Classement régional :**

HOMME		FEMME	
1 <sup>er</sup>	300,00 €	1 <sup>ère</sup>	300,00 €
2 <sup>ème</sup>	200,00 €	2 <sup>ème</sup>	200,00 €
3 <sup>ème</sup>	100,00 €	3 <sup>ème</sup>	100,00 €

### **COURSE 10KM - Classement régional :**

HOMME		FEMME	
1 <sup>er</sup>	400,00 €	1 <sup>ère</sup>	400,00 €
2 <sup>ème</sup>	250,00 €	2 <sup>ème</sup>	250,00 €
3 <sup>ème</sup>	150,00 €	3 <sup>ème</sup>	150,00 €

Les droits d'engagement par coureur sont fixés de la façon suivante :

Pour le semi-marathon : 18.00€ jusqu'au vendredi 05 octobre 2018 et 20.00€ les 06/10/2018 et 07/10/2018.

Pour la course de 10km : 12.00€ jusqu'au vendredi 05 octobre 2018 et 14.00€ les 06/10/2018 et 07/10/2018.

Pour la course de 10km en relais : 12.00€ par équipe de 2 participants jusqu'au vendredi 05 octobre 2018 et 14.00€ par équipe de 2 participants les 06/10/2018 et 07/10/2018.

Pour les courses «Transkids» : 1.00€.

Dans le cadre du montage financier de cet événement la Ville de Beauvais sollicitera des partenaires financiers privés. Ce partenariat est basé sur une grille d'adhésion au club des partenaires, grille ci-annexée. En fonction de la participation financière du partenaire, un nombre de dossards sera offert.

D'autre part, la « Transquar » accueille un plateau de coureurs d'hommes et de femmes « Élites ». A ce titre le droit d'engagement sera offert à chaque athlète de haut niveau.

De plus uniquement pour les quinze premiers athlètes de haut niveau inscrits à l'épreuve, la Ville de Beauvais prendra en charge leurs frais d'hébergement et de repas.

Pour prétendre à l'appellation d'athlète de haut niveau, les coureurs devront justifier de leurs temps homologués sur la distance d'un semi-marathon, temps qui seront pour les hommes de moins d'une heure et dix minutes sur les deux dernières années, et pour les femmes de moins d'une heure et vingt minutes sur les deux dernières années.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur ces dispositions et d'autoriser madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette manifestation ;
- d'adopter le règlement de la course ;
- de solliciter auprès du conseil régional et du conseil départemental des subventions ;
- d'accepter les participations financières ou matérielles des partenaires ;

- d'autoriser l'acquisition de lots à hauteur de 3 500€ pour récompenser les participants ;
- d'imputer les dépenses et d'affecter les recettes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

La commission "Sport", réunie le 16 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-54

(rapport réf 2018-54)

**Sport - Piscine Aldebert Bellier - Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise**

**Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint**

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le conseil départemental de l'Oise accorde chaque année aux collectivités locales gestionnaires d'installations aquatiques une allocation départementale au titre de la fréquentation des piscines par les scolaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter l'octroi de cette aide qui porte sur la fréquentation de la piscine Aldebert BELLIER durant l'année 2017-2018 ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La commission "Sport", réunie le 16 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**25 - SPORT - PISCINE ALDEBERT BELLIER - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**M. VIBERT** Tout d'abord, chers amis, une très très bonne nouvelle ce soir. On parle souvent de l'A.S.B.O. en négatif mais on vient d'apprendre qu'un ancien jeune de l'A.S.B.O., N'ZONZI, vient d'être sélectionné dans l'équipe de France pour la Coupe du Monde. (*applaudissements*)

Passons à la délibération n° 25. Il s'agit de demander une participation financière auprès du Conseil Départemental au titre de la fréquentation de la piscine Bellier par les scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'octroi de cette aide qui porte sur l'année scolaire 2017-2018 ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire. La commission « Sport », réunie le 16 avril 2018, a émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Pas de questions ? Même vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Sport - Subvention - Attribution de subventions sur projet à des associations sportives**

**Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint**

La Ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projet de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions sur projet suivantes :
- Association Beauvais Bike : 300€, pour l'organisation de la manifestation "Beauvais Bike 2018" le 20 mai 2018.
- Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis : 1 500€, pour l'organisation d'une manifestation intitulée "Fête le mur Beauvais fête ses 10 ans" le 30 mai 2018.
- Les Indépendants Beauvais XV Rugby Club : 500€, pour l'organisation du 13ème tournoi international vétérants des "Indépendants" le 26 mai 2018 stade Marcel Communeau.
- Beauvais Basket Club Oise : 500€, pour la participation des équipes minimales U15 au tournoi international de basket du 18 au 20 mai 2018 à POIRE-SUR-VIE (85).
- ASPTT : 500€, pour l'organisation du 29ème tournoi international de football U11 / U13 le 24 juin 2018.
- Le Fitness Club Beauvaisien : 340€, pour l'organisation d'une manifestation intitulée "Fit'N Dance" le 09 juin 2018.
- d'approuver les termes des conventions à passer avec ces associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 16 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-73

(rapport réf 2018-73)

**Culture - Association Jean de la Lune : octroi d'une subvention**

**Madame Nicole WISSOTZKY, Conseillère Municipale**

Beauvais présente un réseau dense et actif d'associations culturelles qui participent à l'animation et au développement culturels de la ville.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018, des demandes de financement n'ont pu être instruites et sont donc étudiées en cours d'année.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 450 € à l'association Jean de la Lune.

Créée en 2000, l'association utilise la marionnette comme médiateur privilégié pour des projets favorisant la prévention santé et l'éducation à la citoyenneté. L'association intervient à Beauvais et plus largement auprès d'écoles, de maisons de retraite, de structures sociales...

La subvention sera prélevée sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2018.

La commission "Culture", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Culture - Adhésion à l'association Pôle Nord - fédération régionale des arts de la rue et de l'espace public en Hauts-de-France**

**Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint**

La fédération nationale des arts de la rue est une association loi 1901 qui rassemblait en 2017 près de 500 adhérents dont 226 structures au sein de 11 fédérations régionales.

La fédération régionale « Le Pôle Nord » est basée à Lille. Elle réunit les acteurs (festivals, lieux, artistes, compagnies, institutions...) des arts de la rue et de l'espace public de la région des Hauts-de-France.

L'association développe diverses actions d'information et de formation, de promotion des arts de la rue à travers des publications, conférences, rencontres et manifestations. L'objectif visé est de structurer au niveau de chaque région les acteurs associés au développement des arts de la rue.

Le montant de l'adhésion est fixé à 100 € en 2018.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour adhérer à Pôle Nord.

La commission "Culture", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **Culture - Festival Pianoscope 2018 : conventions et demandes de subventions**

### **Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint**

La 13<sup>e</sup> édition du festival Pianoscope se déroulera du 11 au 14 octobre 2018.

L'année passée, le festival a inauguré une nouvelle formule en confiant à un musicien la direction artistique du festival, sur le principe d'une « Carte Blanche ».

Après les sœurs Labèque en 2017, Alexandre Tharaud, pianiste classique à la renommée internationale, se voit confier la direction artistique du festival.

Cette nouvelle édition proposera une série de 10 concerts dont 2 concerts gratuits, l'un en direction du jeune public, l'autre au sein du centre hospitalier de Beauvais.

Le festival poursuit sa collaboration avec le Théâtre du Beauvaisis - Scène nationale, le centre hospitalier de Beauvais, l'ASCA ainsi que la maladrerie Saint-Lazare. Cette dernière coopération fait l'objet d'une convention cadre pluriannuelle.

L'objet du présent rapport est donc de définir les projets des conventions de partenariat avec :

- le comité de gestion du Théâtre du Beauvaisis afin de préciser les modalités d'accueil de la manifestation et d'organisation de la billetterie ainsi que les engagements de la Ville et de l'association pour la co-réalisation de deux concerts ;
- le centre hospitalier de Beauvais, pour l'organisation d'un concert gratuit en direction des personnes malades, de leurs familles et du personnel. Chaque année ce concert à l'hôpital rassemble plus de 250 personnes ;
- l'ASCA qui proposera dans la continuité des précédentes éditions un concert de musiques actuelles autour du piano et cette année, une programmation cinéma spécifique.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire 2018 : l'accessibilité aux concerts, grâce à une politique de prix abordables, reste une priorité de la manifestation ;
- d'autoriser la vente de la billetterie par internet dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec Digitick. Il est précisé que la commission du distributeur est prise en charge par le spectateur ;
- d'autoriser Madame le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées et toutes les pièces relatives à ce dossier;

- de solliciter les concours financiers aux taux les plus élevés auprès des différents partenaires publics mobilisés pour ce projet.

La commission "Culture", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **29 - CULTURE - FESTIVAL PIANOSCOPE 2018 : CONVENTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**M. DE SAINTE MARIE** Depuis 12 ans maintenant, la ville de Beauvais s'immerge dans le kaléidoscope musical et culturel du piano.

Après les sœurs LABEQUE, qui a connu un grand succès en 2017, la carte blanche sera confiée en 2018, si vous en décidez bien sûr, à Alexandre THARAUD, pianiste internationalement reconnu et, en collaboration éclectique, celui-ci sortira un nouveau disque au moment de Pianoscope, laissant entrevoir des retombées médiatiques pour le festival et pour notre Ville. Pour cette 13<sup>ème</sup> édition, le festival garde le cap sur ce qui a fait son succès et sa signature, l'excellence conjuguée au partage à travers des programmes inédits qui réunissent de jeunes talents en devenir mais aussi des musiciens prestigieux.

L'édition 2018 se tiendra du 11 au 14 octobre 2018 et proposera une série de 13 concerts investissant les divers lieux comme le théâtre, l'ASCA, la Maladrerie Saint-Lazare ou encore le centre hospitalier.

Afin de toucher de nouveaux publics, des actions décentralisées seront menées sur le territoire et plus largement avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental. 3 concerts gratuits seront également donnés à Bresles, à Guignecourt et à Frocourt. Pour la première fois cette année, le cinéma Agnès Varda, et donc l'ASCA, s'associera au festival en développant une programmation spécifique en amont et durant le festival. Au niveau tarifaire, le pass est désormais valable à partir de 3 spectacles, c'était 4 l'an passé ; les spectateurs ayant acquis un pass bénéficieront en outre de la gratuité pour les concerts découvertes du dimanche à 11h00. La vente de la billetterie par internet est déléguée, si vous en décidez, à Digitick, comme d'habitude. La commission des distributeurs est prise en charge par le spectateur à hauteur d'environ 1,80 euros.

L'objet du présent rapport est de définir les projets de convention, de partenariat avec, d'une part le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis afin de préciser les modalités d'accueil et d'organisation de la billetterie ; le centre hospitalier de Beauvais, pour l'organisation d'un concert gratuit en direction des personnes malades et de leur famille ; et comme il était dit, en direction de l'ASCA qui proposera, dans la continuité des éditions précédentes, un concert de musique actuel autour du piano.

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'adopter la grille tarifaire 2018 ayant pour but une politique de tarifs abordables ; d'autoriser la vente de la billetterie par internet dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec Digitick ; d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées et toutes les pièces relatives à ce dossier ; de solliciter les concours financiers au taux le plus élevé auprès des différents partenaires publics mobilisés pour ce projet.

La commission « Culture » du 19 avril 2018 a émis un avis unanime.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Pas de questions ? Même vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **Culture - Le Quadrilatère : règlement intérieur**

### **Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale**

Considérant que des règles doivent être établies pour permettre aux visiteurs d'accéder au Quadrilatère et à la découverte de ses activités dans de bonnes conditions, tout en assurant la protection du public, du personnel, des œuvres et des biens, un règlement à l'usage des visiteurs de l'établissement doit être établi.

Le règlement qui vous est proposé s'articule autour des principaux points suivants :

- champ d'application ;
- accès et circulation dans les espaces ouverts au public ;
- dispositions relatives aux groupes ;
- vestiaires - objets trouvés ;
- comportement général des visiteurs ;
- protection des personnes, des œuvres et des biens ;
- dispositions relatives aux prises de vues et enregistrements sonores et copistes ;
- infractions et sanctions ;
- dispositions spécifiques d'accès pendant les montages/démontages.

Le règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage à l'accueil du Quadrilatère, et peut lui être communiqué à tout moment sur simple demande formulée auprès des agents d'accueil et de surveillance.

Ces dispositions entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2018.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement à l'usage de visiteurs du Quadrilatère ci-annexé.

La commission "Culture", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-77

(rapport réf 2018-77)

**Culture - Partenariat entre la Ville de Beauvais, l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour le développement des visites guidées et médiations culturelles sur le site de la maladrerie Saint-Lazare : signature d'une convention**

**Madame Fatima ABLA, Conseillère Municipale**

Le label « Ville d'art et d'histoire » engage la Ville de Beauvais à mener une politique de valorisation de son patrimoine et à développer des actions en matière de conservation et d'animation. Il implique le développement de partenariats visant à fédérer autour d'actions communes de valorisation du patrimoine beauvaisien, les acteurs qui s'intéressent directement au développement urbain, culturel, éducatif et touristique de la ville.

Dans ce cadre et dès 2012, un partenariat entre la Ville de Beauvais, l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'est développé afin de mettre en œuvre en direction d'un public diversifié, des visites guidées et des actions de médiation culturelle sur le site de la maladrerie Saint-Lazare.

Considérant le terme de la convention arrivée à échéance au 31 décembre 2017 et l'intérêt de ce partenariat qui contribue à la valorisation de l'établissement, et plus largement au développement de l'attrait touristique du territoire, il convient de signer une nouvelle convention pour les 3 années à venir (2018-2020).

La convention précise les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires impliqués dans les actions de visites guidées et de médiation culturelle menées sur le site de la maladrerie Saint-Lazare à savoir :

- organisation et gestion des visites guidées et ateliers de médiation pour le public individuel par la maladrerie Saint-Lazare ;
- organisation et gestion des visites guidées pour les groupes d'adultes par l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais ;
- organisation et gestion des visites guidées et actions de médiation pour les groupes d'enfants et de jeunes par le service « Ville d'art et d'histoire » de la Ville de Beauvais.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire à signer la convention ci-annexée.

La commission "Culture", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-78

(rapport réf 2018-78)

**Culture - Association Beauvais Cathédrale (ABC) : Convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention**

**Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint**

L'Association Beauvais Cathédrale (ABC) a pour objet la mise en valeur de la cathédrale Saint-Pierre et de l'église Saint-Étienne dans un but essentiellement culturel. Elle prend ainsi une part active au rayonnement du patrimoine beauvaisien et au développement touristique du territoire.

La précédente convention liant ABC, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, au titre de sa compétence tourisme, et la Ville de Beauvais, étant arrivée à échéance au 31 décembre 2017, il convient de signer une nouvelle convention.

La convention porte sur les 3 prochaines années : 2018-2020 et définit les conditions dans lesquelles les partenaires publics apportent leurs soutiens financiers respectifs à l'association afin de lui permettre de poursuivre ses missions d'accueil et de valorisation touristique.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'attribuer à ABC, au titre de l'exercice 2018, une subvention de fonctionnement de 10 000 €. Celle-ci est inscrite au budget primitif 2018.

La commission "Culture", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Culture - Restauration et constat d'état sur cinq tableaux de l'église Saint-Étienne :  
Demande de subvention**

**Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint**

L'église Saint-Étienne conserve un riche mobilier d'intérêt patrimonial dont une vingtaine de pièces est protégée au titre des Monuments historiques. Parmi ces objets, cinq tableaux datés de la Renaissance doivent faire l'objet d'une intervention à la demande de la conservation régionale des Monuments historiques (CRMH - DRAC Hauts-de-France).

Daté de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le tableau à double face représentant *La Circoncision* et *La légende du seigneur qui a vendu sa femme au diable* est classé Monument historique depuis le 21 avril 1925. Il a été prêté au musée du Louvre pour l'exposition *François I<sup>er</sup> et l'art des Pays-Bas* du 18 octobre 2017 au 15 janvier 2018. Restauré pour la dernière fois il y a 15 ans, le tableau présente des soulèvements de la couche picturale et la CRMH souhaite que ces altérations soient traitées avant la repose du tableau dans le transept de l'église Saint-Étienne.

La CRMH demande de profiter de cette intervention pour mener un constat d'état sur les quatre autres tableaux exposés dans le transept de l'église, à savoir : *La Rencontre à la porte Dorée et la Cène*, *L'immaculée Conception et l'Agonie au Jardin des Oliviers*, *l'Ascension et Mort de la Vierge*, ainsi que *La Pentecôte et Couronnement de la Vierge*. Ces quatre pièces datent de la fin du XV<sup>e</sup> siècle – début du XVI<sup>e</sup> siècle et sont classées Monument historiques depuis le 25 février 1899.

Dans le cadre de cette intervention, la Ville sollicite une subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France et du Conseil départemental.

Le plan de financement propose une répartition comme suit :

Coût prévisionnel global	HT 3240€ soit 3888 € TTC
Part Etat 50 % du montant	HT 1620€
Part Département de l'Oise 25 % du montant	HT 810€
Part Ville 25 % du montant	HT 810 €

En conséquence, le conseil municipal est appelé à autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter :

- les concours financiers de l'État - DRAC des Hauts-de-France et du département de l'Oise et de signer toute pièce relative à ce projet ;

- une dérogation auprès des partenaires financiers pour commencement anticipé afin d'être en capacité de lancer les travaux de restauration dans les meilleurs délais.

La commission "Culture", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-80

(rapport réf 2018-80)

**Culture - Intervention de conservation sur les stalles de l'église Saint-Étienne :  
Demande de subvention**

**Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint**

Les stalles de l'église Saint-Étienne sont classées Monuments historiques depuis 1846.

Ces stalles ont été fabriquées entre 1545 et 1558 suite à une commande des chanoines de Saint-Étienne pour l'aménagement du chœur de l'église. Réalisées en bois de chêne, elles ont été très endommagées lors du bombardement de 1940, elles ont donc été démontées par la suite et entreposées dans la crypte. Une première partie (deux ensembles de neuf stalles) a été restaurée au début des années 1970, alors que les autres ensembles restent conservés dans la crypte nécessitant un traitement curatif contre les insectes xylophages au début des années 2000. En 2007, deux ensembles de six stalles sont à leur tour restaurés et placés dans la chapelle axiale de l'église Saint-Étienne, tandis que les pièces les plus lacunaires restent aujourd'hui entreposées dans les réserves du service archéologique municipal.

Durant l'hiver 2017-2018, une nouvelle attaque par des insectes xylophages a été constatée sur les stalles présentes dans l'église Saint-Étienne, nécessitant une intervention curative d'urgence approuvée par la conservation régionale des Monuments historiques (DRAC des Hauts-de-France). En vue de cette intervention, la Ville sollicite une subvention auprès de la DRAC des Hauts-de-France et du conseil départemental.

Le plan de financement propose une répartition comme suit :

Coût prévisionnel global	HT 780 € soit 936 € TTC
Part Etat 50 % du montant	HT 390 €
Part Département de l'Oise 25 % du montant	HT 195 €
Part Ville 25 % du montant	HT 195 €

En conséquence, le conseil municipal est appelé à autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter :

- les concours financiers de l'État - DRAC des Hauts-de-France et du département de l'Oise et de signer toute pièce relative à ce projet ;

- une dérogation auprès des partenaires financiers pour commencement anticipé afin d'être en capacité de lancer les travaux de restauration dans les meilleurs délais.

La commission "Culture", réunie le 19 avril 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### **34 - CULTURE - INTERVENTION DE CONSERVATION SUR LES STALLES DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE : DEMANDE DE SUBVENTION**

**MME THIEBLIN** Il s'agit d'une demande de subvention concernant une intervention de conservation sur les stalles de l'Église Saint-Etienne, classées monument historique depuis 1846 et attaquées par les insectes xylophages.

Dans le cadre de cette intervention et du plan de financement, la Ville sollicite une subvention auprès de la D.R.A.C. des Hauts-de-France de 390 € soit 50 % du montant, et du Conseil Départemental de 195 € soit 25 % du montant.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers des partenaires et à solliciter une dérogation auprès des partenaires pour un commencement anticipé afin de pouvoir lancer les travaux de restauration dans les plus brefs délais.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Pas de questions ? Même vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le Conseil est terminé, bonne soirée à vous.

## **DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- **1<sup>er</sup> février 2018** : Passation d'une convention avec la ALCTJ de Beauvais pour une opération de diagnostic d'archéologie préventive située 8 à 12 rue du Faubourg Saint André. La Ville de Beauvais – service archéologique municipal est maître d'ouvrage de l'opération.

2- **19 février 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec la Compagnie Lilamayi « marcheurs de rêves » pour la mise en place d'une déambulation interactive dans les rues beauvaisiennes, dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 1.430,26 euros TTC.

3- **19 février 2018** : Passation d'un contrat avec le club des majorettes pour une prestation musicale déambulatoire dans les rues beauvaisiennes, dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 620 euros TTC.

4- **19 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'association BADAUE afin d'animer une prestation musicale déambulatoire dans les rues beauvaisiennes, dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 1.400 euros TTC.

5- **19 février 2018** : Passation d'un contrat avec le Théâtre de la Toupine afin d'animer une prestation musicale déambulatoire dans les rues beauvaisiennes, dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 1.586,72 euros TTC.

6- **19 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Arts d'Oise afin d'animer une prestation musicale déambulatoire dans les rues beauvaisiennes, dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 1.050 euros TTC.

7- **19 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'Orchestre de rue « Pampana » afin d'animer une prestation musicale déambulatoire dans les rues beauvaisiennes, dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 1.644 euros TTC.

8- **20 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'Association Les Entêtés afin d'accueillir le groupe « Tram des Balkans » à l'occasion d'un concert programmé lors des Scènes d'Eté. Les frais correspondants s'élèvent à 2.499,82 euros TTC.

9- **20 février 2018** : Passation d'un contrat avec la Fédération Nationale de Protection Civile pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de la course des voitures à pédales organisé sur la Place Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 354,90 euros TTC.

10- **20 février 2018** : Passation d'un contrat avec la Fédération Nationale de Protection Civile pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du « Village pour ELLES » organisé sur la Place Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 220,50 euros TTC.

11- **20 février 2018** : Passation d'un avenant n°1 au marché conclu avec la société GLODT, titulaire du lot 2 (menuiserie bois plâtrerie), pour des travaux de rénovation du gymnase Raoul Aubaud, afin d'intégrer des travaux supplémentaires pour un montant de 1.525 € HT, portant ainsi le montant de base de ce marché à 43.525 € HT.

12- **20 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'association LAGARTIJA pour la mise en place des ateliers de création de grosses têtes et l'animation d'une prestation musicale déambulatoire dans les rues beauvaisiennes, dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 1.000 euros TTC.

13- **20 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise pour la mise en place de postes de secours dans le cadre du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 571,20 euros.

14- **21 février 2018** : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition des équipements du boulodrome Kennedy au profit de l'association CLUB DU BEAUVAISIS DE LA RETRAITE SPORTIVE, modifiant les dispositions de l'article 5 « conditions d'utilisation - alinéa 5.3 – mise à disposition de créneaux » et de l'article 7 « entretien, maintenance, réparations diverses, fonctionnement – alinéa 7.1- engagements du club ».

15- **21 février 2018** : Passation d'un avenant n°1 au marché conclu avec la société A.S.F.B., titulaire du lot 4 (plomberie chauffage ventilation), pour des travaux de rénovation du gymnase Raoul Aubaud, afin d'améliorer l'utilisation des sanitaires, pour un montant de 2.800 € HT, portant ainsi le montant du marché à 147.800 € HT.

16- **21 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'association DEMO PERCU afin d'animer un atelier percussion pour l'ALSH la Buissonnière. Les frais correspondants s'élèvent à 520 euros TTC.

17- **22 février 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit de l'association Comptoir Magique, dans le cadre du festival du Blues autour du Zinc.

18- **22 février 2018** : Passation d'un contrat avec la SARL Chercheurs en herbes « les savants fous » pour la mise en place d'un atelier scientifique dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH la Buissonnière. Les frais correspondants s'élèvent à 480 euros TTC.

19 **22 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'association La boîte aux signes afin d'animer des séances d'apprentissage de la langue des signes, dans le cadre des rythmes scolaires, pour l'ALSH le Petit Prince. Les frais correspondants s'élèvent à 180 euros TTC.

20- **22 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'Académie Beauvaisienne d'Escrime pour la mise en place d'un atelier « découverte et initiation à l'escrime », dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH le Petit Lion. Les frais correspondants s'élèvent à 288 euros TTC.

21- **22 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'association l'atelier les petites mains pour la mise en place d'ateliers poterie, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Demat. Les frais correspondants s'élèvent à 200 euros TTC.

22- **22 février 2018** : Passation d'un contrat avec les ateliers de Marianne pour la mise en place d'ateliers d'initiation à la pâtisserie, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Cœur de Mômes. Les frais correspondants s'élèvent à 300 euros TTC.

23- **22 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Olympic karaté club du Beauvaisis pour la mise en place d'ateliers « Découverte de la pratique du karaté » dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH la petite sirène. Les frais correspondants s'élèvent à 200 euros TTC.

24- **22 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'association l'atelier les petites mains pour la mise en place d'ateliers argile, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH la Buissonnière. Les frais correspondants s'élèvent à 240 euros TTC.

25- **22 février 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de la salle du Plateau, à titre gratuit, au profit de l'association SOFIA, pour des répétitions et organisation d'un atelier de découverte théâtrale.

26- **23 février 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Come On Tour afin d'accueillir le groupe The Survivors à l'occasion d'un concert programmé lors des Scènes d'Été. Les frais correspondants s'élèvent à 2.426,50 euros TTC.

27- **23 février 2018** : Passation d'un contrat avec « Violon Dingue » afin d'accueillir le groupe Soul Return à l'occasion d'un concert programmé lors des Scènes d'Été. Les frais correspondants s'élèvent à 2.110 euros TTC.

28- **23 février 2018** : Passation d'une convention avec la CAB pour une opération de diagnostic d'archéologie préventive située ZAC ECOPARC de Beauvais-Tillé. La Ville de Beauvais – service archéologique municipal est maître d'ouvrage de l'opération.

29- **26 février 2018** : Passation d'une convention d'occupation précaire, au profit de la SCEA DEWULF, d'une parcelle en nature de terre à usage agricole, cadastrée section CA n°60 d'une superficie de 2ha 52a 60ca. Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an moyennant une indemnité annuelle s'élevant à 263 €.

30- **26 février 2018** : Modification de la convention de mise à disposition de locaux dans la MSIH au profit de la MEF, comme suit « La Ville de Beauvais met à disposition de l'association un bureau au niveau 1 de la MSIH, d'une superficie de 14 m<sup>2</sup> et portant le numéro 1.3 ». L'association verse la somme de 70 euros pour le bureau occupé, par chèque à l'ordre du trésor public à titre de caution ».

30- **5 mars 2018** : Passation d'un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'œuvre – bureau d'études fluides, avec la société A.E.C., pour des travaux de construction d'un pôle solidarité rue Emmaüs, pour un montant de 25.000 € HT.

32- **5 mars 2018** : Vente de deux moutons du parc Marcel Dassault à Monsieur Laurent MACIMBA, pour un montant total de 70 €.

33- **5 mars 2018** : Passation d'une modification du marché n°1 de maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs, avec la société THYSSENKRUPP Ascenseurs, afin de supprimer la maintenance de l'appareil situé à la maison de quartier Saint Lucien et de l'appareil situé sur le site de l'UPC, et d'ajouter la maintenance de l'appareil situé sur le site du pôle Bruno Metsu. Le seuil du marché reste inchangé soit sans montant minimum et avec un montant maximum de 26.000 €.

34- **5 mars 2018** : Passation d'une modification n°1 du marché conclu avec la société SAVPRO de l'accord-cadre de prestations de maintenance des installations de SSI es bâtiments de la ville pour le lot n°2 « maintenance des installations d'alarme incendie », afin d'augmenter le montant maximum annuel d'un montant de plus-value de 1.400 € HT, portant ainsi le montant maximum annuel à la somme de 22.900 € HT.

35- **5 mars 2018** : Passation d'une convention avec l'association FC CHAMBLY pour la mise à disposition du stade Pierre Brisson, pour l'organisation d'un match de football, moyennant une redevance.

36- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association La Batoude pour l'animation d'ateliers d'initiation aux arts du cirque, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH le Nautilus. Les frais correspondants s'élèvent à 300 euros TTC.

37- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec la société OMIA SAV pour la maintenance des cabines de peinture et matériels associés installés sur le site du pôle technique opérationnel, pour un montant de 1.956,70 euros HT.

38- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association l'atelier les petites mains pour l'animation d'un atelier d'initiation danse, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH les Cigales. Les frais correspondants s'élèvent à 120 euros TTC.

39- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association les ateliers de Marianne pour l'animation d'ateliers de pâtisserie, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH l'Orange bleue. Les frais correspondants s'élèvent à 420 euros TTC.

40- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or pour l'animation de séances de danse brésilienne, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Astuce. Les frais correspondants s'élèvent à 125 euros TTC.

41- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or pour l'animation de séances de Kun Fu, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Demat. Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.

42- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or pour l'animation de séances de capoeira, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Nautilus. Les frais correspondants s'élèvent à 180 euros TTC.

43- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis pour l'animation de cours de tennis, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Les Ménestrels. Les frais correspondants s'élèvent à 180 euros TTC.

44- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association les ateliers de Marianne pour l'animation d'ateliers d'initiation à la pâtisserie, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH le Petit Lion. Les frais correspondants s'élèvent à 360 euros TTC.

45- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or pour l'animation de séances de Kun Fu, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Sansonnets. Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.

46- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association de Protection Civile de l'Oise afin d'assurer un atelier « apprendre à porter secours », dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Les Sansonnets. Les frais correspondants s'élèvent à 200 euros TTC.

47- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association de Protection Civile de l'Oise afin d'assurer la mise en place d'un dispositif de secours sur le site du Plan d'eau du Canada pour l'organisation de la manifestation sportive intitulée « 33<sup>ème</sup> Triathlon de Beauvais ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.870,91 euros.

48- **12 mars 2018** : Passation d'une convention avec Conseils Opérationnels en Protection concernant la participation des agents de la police municipale aux formations « tonfa et gestes techniques d'intervention police » et « self-défense ». Les frais correspondants s'élèvent à 12.700 euros TTC.

49- **13 mars 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition (ELECTRICITE 2) du marché de fourniture, d'acheminement d'électricité passé sur le fondement d'accords-cadres conclu avec l'UGAP.

50- **14 mars 2018** : Passation d'une convention avec LSM Formations concernant la participation d'un agent à la formation « recyclage habilitations électriques BR-BC ». Les frais correspondants s'élèvent à 576,00 euros TTC.

51- **14 mars 2018** : Passation d'une convention avec JRBI concernant la participation d'un agent à la formation « efficacité personnelle et motivation des hommes ». Les frais correspondants s'élèvent à 595,00 euros HT.

52- **14 mars 2018** : Passation d'une convention avec Ciril concernant la participation d'agents à la formation à distance sur le logiciel « city Web avancé ». Les frais correspondants s'élèvent à 555,00 euros TTC.

53- **14 mars 2018** : Passation d'une convention avec Mayday Formations concernant la participation d'agents à la formation « Sauveteur Secourisme du Travail : SST ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.044,04 euros TTC.

54- **14 mars 2018** : Passation d'une convention avec l'APAVE concernant la participation d'un agent à la journée technique « sécurité des lieux de spectacles vivants et d'événements ». Les frais correspondants s'élèvent à 350,00 euros HT.

55- **14 mars 2018** : Passation d'une convention avec Archivistes Français Formation concernant la participation d'un agent à la formation « mettre en place et animer un réseau de correspondants archives ». Les frais correspondants s'élèvent à 510,00 euros TTC.

56- **14 mars 2018** : Passation d'une convention avec le CNPP concernant la participation d'un agent à la formation « SSIAP 3 chef de service de sécurité incendie ». Les frais correspondants s'élèvent à 5.711,50 euros HT.

57- **15 mars 2018** : Passation d'une convention de mécénat avec l'entreprise Frédéric FAUVAUX EIRL pour son soutien au projet de rénovation des gargouilles de l'église Marissel par un don en numéraire à hauteur de 1.000 euros.

58- **15 mars 2018** : Passation d'une convention de mécénat avec le fonds de dotation Demathieu Bard Initiatives pour son soutien au projet de rénovation des gargouilles de l'église Marissel par un don en numéraire à hauteur de 3.000 euros.

59- **15 mars 2018** : Passation d'une convention avec le ECF Cotard Formations concernant la participation de 2 agents à la formation préparant au permis BE. Les frais correspondants s'élèvent à 1.610 euros TTC.

60- **16 mars 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition, à titre gracieux, de deux œuvres signées Ernest Pignon et Vélério Adami au profit du Mudo-Musée de l'Oise, dans le cadre de l'organisation d'une exposition intitulée « Musique en couleurs, sélection d'œuvres autour du Festival de Violoncelle de Beauvais ».

61- **16 mars 2018** : Passation d'un contrat avec la Société Lenormant Manutention pour les opérations d'entretien du gerbeur NISSAN PSH160 stocké au service mobilier scolaire. Les frais correspondants s'élèvent à 573,29 euros TTC.

62- **19 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Repère afin de participer aux animations dans le cadre de la manifestation « la nuit des étoiles » pour le service Coordination des Activités Educatives H2O. Les frais correspondants s'élèvent à 484,80 euros TTC.

63- **19 mars 2018** : Acceptation de l'indemnisation de 1.886,75 €, par la PNAS assurances « dommages aux biens », correspondant au montant de la facture des réparations de la vitre brisée au Quadrilatère survenue le 7 janvier 2018.

64- **19 mars 2018** : Acceptation de l'indemnisation de 367,29 € correspondant au montant de la facture des réparations de deux panneaux de signalisation situés rue des déportés, suite à un accident de la route survenu le 7 janvier 2018.

65- **19 mars 2018** : Acceptation de l'indemnisation de 1.987,80 €, par la PNAS assurances « dommages aux biens », correspondant au montant de la facture des réparations d'une armoire électrique, suite à un accident de la route survenu le 11 février 2018 rue du Faubourg Saint Jean.

66- **19 mars 2018** : Acceptation de l'indemnisation de 239,64 €, par la PNAS assurances « dommages aux biens », correspondant au montant de la facture des réparations de la porte d'entrée de la salle polyvalente Jean Moulin, suite au sinistre survenu le 11 février 2018.

67- **19 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Repère pour l'animation de séances de planétarium mobile, pour le service Coordination des Activités Educatives H2O. Les frais correspondants s'élèvent à 664,84 euros TTC.

68- **19 mars 2018** : Passation d'un contrat avec l'association « A l'écoute de la nature » afin d'animer un projet intitulé « Chouette soirée », pour le service Coordination des Activités Educatives H2O. Les frais correspondants s'élèvent à 160 euros TTC.

69- **20 mars 2018** : Acceptation de l'indemnisation de 435,33 €, par la PNAS assurances « dommages aux biens », correspondant au montant de la facture des réparations d'un potelet rue Vincent de Beauvais, suite au sinistre survenu le 4 décembre 2017.

70- **20 mars 2018** : Passation d'un marché de retranscription des débats, pour la Ville, la CAB, le CCAS, avec la société AEDES, par accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum annuel de 5.000 € HT et un montant maximum annuel de 22.000 € HT.

71- **21 mars 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux de la structure Ecospace, au profit de l'association « Les ateliers de la Bergerette », dans la poursuite de ses objectifs de proposer et d'organiser des actions d'éducation à l'environnement sur le site d'Ecospace.

72- **22 mars 2018** : Passation d'un avenant n°1 au contrat de maintenance du module Web SERVICES Civil Net Enfance avec la société CIRIL. Le montant de la dépense s'élève à 1.350 € HT.

73- **26 mars 2018** : Passation d'une convention avec le Centre Hospitalier de Beauvais pour la mise en place d'un dispositif de sécurité dans le cadre de l'organisation de la manifestation sportive « 33<sup>ème</sup> Triathlon de Beauvais ». La dépense correspondante s'élève à 1.500 €.

74- **29 mars 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Jacques Brel, au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour l'organisation d'un TUTTI de l'orchestre Demos en Beauvaisis par le conservatoire Eustache Du Caurroy.

75- **30 mars 2018** : Passation d'une convention avec le SDIS 60 pour la mise en place d'un dispositif de sécurité dans le cadre de l'organisation de la manifestation sportive « 33<sup>ème</sup> Triathlon de Beauvais ». La dépense correspondante s'élève à 578,34 €.

76- **3 avril 2018** : Passation d'une convention avec Synapse Entreprises concernant la participation de deux agents à la web formation Joomla « mise à jour du site internet ». Les frais correspondants s'élèvent à 970 euros TTC.

77- **4 avril 2018** : Passation d'une convention avec le ECF Cotard Formation concernant la participation d'un agent à la formation continue obligatoire transport de marchandises. Les frais correspondants s'élèvent à 510 euros TTC.

78- **4 avril 2018** : Passation d'une convention avec l'institut Notre-Dame relative à l'opération de diagnostic d'archéologie préventive située 32 rue de Buzanval réalisée par le service archéologique municipal.

79- **4 avril 2018** : Passation d'une convention avec l'association H-Dance pour la mise en place d'un stage de danse pour les actions de proximités Saint Lucien. La dépense correspondante s'élève à 348 euros TTC.

80- **5 avril 2018** : Passation d'une convention avec l'association Bureau Des Sports UniLaSalle Beauvais pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'équipements extérieurs de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada, dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Color Run 2018 ».

81- **5 avril 2018** : Passation d'une modification n°1 du marché de maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs conclu avec la société THYSSENKRUPP Ascenseurs, afin de supprimer la maintenance de l'appareil situé à la maison de quartier Saint Lucien et de l'appareil situé sur le site de l'UPC, et d'ajouter la maintenance de l'appareil situé sur le site du pôle Bruno Metsu. Le seuil du marché reste inchangé soit sans montant minimum et avec un montant maximum de 26.000 €.

82- **6 avril 2018** : Passation d'un contrat avec la société ADM Spectacles pour l'organisation d'un bal populaire à l'occasion de la fête nationale. La dépense correspondante s'élève à 6.224,50 € TTC.

83- **6 avril 2018** : Passation d'une convention avec l'entreprise AIR LIQUIDE pour l'approvisionnement en fourniture d'emballages de gaz medium et de grandes bouteilles pour le service garage des ateliers municipaux, pour un montant de 216 euros TTC.

81- **9 avril 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition, au profit de la SARL AMDA « Les amuseurs des arbres » - CARIWOOD, d'un terrain au Bois Brûlet pour l'exploitation d'activités d'accrobranche et de paint ball. La mise à disposition est accordée moyennant une redevance aux conditions fixées dans la convention.

82- **10 avril 2018** : Passation d'un avenant n°1 à la convention cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

83- **13 avril 2018** : Acceptation de l'indemnisation de 4.870,92 €, par la PNAS assurances « dommages aux biens », correspondant au montant des réparations d'un candélabre du rond-point Leroy Merlin.

84- **13 avril 2018** : Acceptation de l'indemnisation de 3.228,72 €, par la PNAS assurances « dommages aux biens », correspondant au montant des réparations d'un panneau de signalisation endommagé rue Ferdinand de Lesseps.

85- **16 avril 2018** : Passation de contrats avec la SARL « Mobikid's » dans le cadre d'animations d'ateliers, pour le service Coordination des Activités Educatives H2O. Les frais correspondants s'élèvent au total à 1.650 euros TTC.

86- **16 avril 2018** : Acceptation du remboursement de 1099,42 €, par la PNAS assurances « dommages aux biens », correspondant à la régularisation de l'appel de cotisation provisionnel 2017.

87- **16 avril 2018** : Passation d'une convention avec l'association OVALIES UniLaSalle Beauvais pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'équipements extérieurs du stade Marcel Communeau et du parking jouxtant l'Elispace, dans le cadre de l'organisation de la manifestation « 24<sup>ème</sup> édition des OVALIES. ».

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 26.**

